

(I)

(N° 29.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1889-1890.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1888,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

P. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 108.

1890.

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.	
Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1887.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1887	28— 41
Budget de l'exercice 1887. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 75
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	77—115
— — — — — par province, des recouvrements effectués	117—135
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	137—171
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	173—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1887, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1886 inclusivement	289—295
Résultat général du Budget de l'exercice 1887	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1887.	298
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1888.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1888.	300—304
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1888	305
Budget de l'exercice 1888. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1889.	308—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1889	312—335
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1883 à 1887.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1883 à 1887	338—340
Exercice périmé de 1883. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	341—347
Exercices en cours d'apurement de 1884 à 1887. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	349—365

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1888.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1888	368
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations de l'année 1888 et la situation au 1^{er} janvier 1889	369—583

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1888	386—402
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1888	403—407



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1888 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1888, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 45 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le *compte définitif du Budget de l'exercice 1887*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1888, époque de sa clôture; B, le *compte provisoire du Budget de l'exercice 1888*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1889; C, le *compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1885 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1884 à 1887.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1888, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1888, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1889.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1888, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1888.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1888, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1887.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1888, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1887, s'élevaient à fr. 11,709,557 39

Pendant l'année 1888, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 2,728,163 46

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1887 atteignaient. 14,437,720 85

Les recettes opérées en 1888 ayant été de 11,500,127 65

Une somme de. fr. 2,937,593 20
restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1887.

Exercice 1888.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinares de 1888, se sont élevés à	fr. 547,157,958 51
Les recouvrements effectués en 1888 ont été de	335,437,051 97
Au 1 ^{er} janvier 1889, il restait à recouvrer	fr. 11,720,906 54

DÉPENSES.

Exercice 1887.

Suivant le compte de l'année 1887, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1887 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1888, à	fr. 46,514,485 31
De cette dernière date au 31 octobre 1888, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	84,552,600 90
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1887 s'élevaient, en définitive, à	131,067,086 21
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	130,464,870 49
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 602,215 72

Exercice 1888.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1888, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1888 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 265,452,367 04
Les paiements effectués et justifiés sont de	216,640,924 29
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1889, à	fr. 48,811,442 75

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1883 à 1886, étaient de fr.	389,928 30
A REPORTER.	fr. 389,928 30

REPORT. fr. 389,928 30

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1887; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 602,215 72

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 992,144 02

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1888, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 526,444 35

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1889, à fr. 465,699 67

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1884	fr. 35,314 89
— 1885	74,058 08
— 1886	57,939 43
— 1887	318,387 27

SOMME ÉGALE. fr. 465,699 67

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1888, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr. 822,913,276 31

Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor). 183,644,883 29

Opérations diverses en dehors du service des Budgets 2,497,656,983 44

ENSEMBLE. fr. 3,504,215,143 04

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1888, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 822,513,559 82
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	181,835,011 13
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	3,087,715,113 75
ENSEMBLE.	fr. 4,092,063,684 73

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1888, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1887, mon-
taient à. fr. 1,584,662,594 45

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 104,865,494 39
Titres de la Dette publique et autres valeurs	1,352,903,108 .
<i>Mandats et autres</i> { En portefeuille chez les comptables.	42,836,416 78
<i>pièces acquittées.</i> { En cours de vérification et de régu- larisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	84,057,575 28
	Fr. 1,584,662,594 45

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1888 se sont élevées à fr. 3,851,152,322 66 c.

SAVOIR :

Opérations sur les { de 1887 . fr. 11,500,127 63 }	346,937,179 62
Budgets { de 1888 . . 335,437,051 97 }	
Opérations de Trésorerie	3,504,215,143 04
	3,851,152,322 66
ENSEMBLE.	fr. 5,435,814,917 11

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888, s'élèvent à fr. 4,439,695,923 86 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	de 1887 . fr. 130,464,870 49	347,632,239 13
	de 1888 . . 216,640,924 29	
	clos. . . . 526,444 55	

Opérations de Trésorerie. 4,092,065,684 73

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,439,695,923 86

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1888,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 97,973,890 80

Titres de la Dette publique et autres valeurs. . . . 761,801,443 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	45,747,136 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	92,596,522 54

996,118,993 25

SOMME ÉGALE . . . fr. 5,435,814,917 11

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1888.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1888.

Numéraire en caisse	fr.	104,865,404 39
Titres de la Dette publique et autres valeurs		1,352,903,108 »
Mandats et autres pièces acquittées		
{ en portefeuille chez les comptables	fr. 42,856,416 78	
{ en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	84,057,575 28	120,893,992 06
		1,584,662,594 45

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1887.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1888.	MODIFICATIONS apportées, en 1888, aux droits antérieurement constatés		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1888.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	5,481,354 29	2,578,295 17	"	5,859,649 46	5,341,803 71	517,845 75
Péages	4,886,176 89	68,532 66	"	4,954,709 55	3,888,954 88	1,065,754 67
Capitaux et revenus	2,010,661 74	214,352 07	"	2,225,213 81	2,145,018 27	82,195 54
Remboursements	631,871 48	63,198 20	"	695,069 68	95,696 95	599,372 73
	11,010,064 40	2,724,578 10	"	13,734,642 50	11,460,475 81	2,265,168 69
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	3,618 57	"	"	3,618 57	3,618 55	" 04
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	55,616 75	3,585 06	"	59,201 81	27,035 21	32,166 60
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat. (1874 à 1879.)	349,759 55	"	"	349,759 55	"	349,759 55
Prix de vente de biens de cures (Immeubles et rentes.)	"	" 50	"	" 50	" 50	"
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	109,529 15	"	"	109,529 15	"	109,529 15
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	58,102 50	"	"	58,102 50	"	58,102 50
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	122,866 87	"	"	122,866 87	"	122,866 87
		2,728,163 46	"			
	11,700,557 39	2,728,163 46		14,437,720 85	11,500,127 65	2,937,593 20

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1888.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1887.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1888. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1888.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1888.		restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1884 à 1886), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. .	15,075	211,548 64	225,165 70	157 85	.
Dépenses propres à l'exercice	44,845,562 07	84,541,252 26	128,637,566 26	547,048 97	.
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1887 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'arrêté royal du 4 juillet 1887. . .	1,657,147 34	.	1,602,138 44	55,008 90	.
	46,514,485 31	84,552,600 00		602,215 72	.
	151,067,086 21		130,464,870 49	602,215 72	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1888.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1888.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1888.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1889, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	170,910,830 35	167,441,545 49	3,469,485 84
Péages	142,925,927 42	138,364,595 65	4,561,331 77
Capitaux et revenus	15,487,682 98	15,106,607 60	2,081,075 38
Remboursements	3,543,950 15	2,610,091 51	724,858 84
	332,668,379 88	321,851,640 05	10,856,739 83
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Intérêts à fr. 3.75 p. %, du 1 ^{er} août 1887 au 31 juillet 1888, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers en vertu de la convention du 10 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	141,600 "	141,600 "	"
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 10 janvier/30 juin 1881.)	"	"	"
Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	49,014 47	49,014 47	"
Produits des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	410,920 20	386,350 67	53,578 53
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	340,759 35	"	340,759 35
Prix de vente de terrains détachés de l'école vétérinaire	32,174 11	32,174 11	"
Produits d'autres aliénations d'immeubles	151,800 34	148,941 29	2,859 25
Prix de vente de biens de cures (Immeubles et rentes).	3,791 15	3,791 15	"
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.	6,442 20	6,442 20	"
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Remboursements d'avances faites en exécution des lois du 23 août 1880 et du 1 ^{er} août 1881.	375 "	375 "	"
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584 "	170,584 "	"
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État	471,902 84	197,103 11	274,799 73
Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	527,550 62	570,201 99	157,548 65
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.). . . .	106,383 41	51,603 06	54,782 35
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.) . . .	56,544 58	45,505 51	11,038 87
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maison d'écoles. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	1,611 32	1,611 32	"
Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1888.)	115 "	115 "	"
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 %, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 26 août 1885	1,022,746 "	1,022,746 "	"
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique, à 3 1/2 %, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 15 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.)	6,010,416 50	6,010,416 50	"
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 % émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	4,056,036 54	4,056,056 54	"
	347,187,958 51	333,437,051 07	11,720,906 54

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1888 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1888.

SERVICE ORDINAIRE.

Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1884 à 1887), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Dépenses propres à l'exercice

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888

DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1888.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1888.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1889, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
79,053 29	50,402 63	48,650 66
224,065,892 94	176,751,296 56	47,312,596 58
41,300,420 81	59,859,225 10	1,450,195 71
265,452,367 04	216,640,924 20	48,811,442 75

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a eu lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	514,820,700 08	822,913,276 31
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	503,486,315 89	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,597,256 34	
Service de la Dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le payement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique	114,383,844 37	185,644,883 29
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le payement des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	11,318,761 42	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	7,942,277 50	
	Produit des émissions de bons du Trésor	50,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			2,407,656,983 44
			3,504,215,143 04

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1888 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1885.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit	5,309 16	21,020 69												
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1888	18,320 53													
		<table><tr><th>SERVICE ordinaire.</th><th>SERVICES extraordinaires.</th></tr><tr><td>— 1884. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1888</td><td>5,861 80 278 28 6,140 08</td></tr><tr><td>— 1885. Idem</td><td>36,813 07 377 80 37,190 87</td></tr><tr><td>— 1886. Idem</td><td>156,803 27 20,851 99 177,655 26</td></tr><tr><td>— 1887. Idem</td><td>283,088 53 730 92 283,828 45</td></tr><tr><td colspan="2">526,444 35</td></tr></table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.	— 1884. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1888	5,861 80 278 28 6,140 08	— 1885. Idem	36,813 07 377 80 37,190 87	— 1886. Idem	156,803 27 20,851 99 177,655 26	— 1887. Idem	283,088 53 730 92 283,828 45	526,444 35		
SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.														
— 1884. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1888	5,861 80 278 28 6,140 08														
— 1885. Idem	36,813 07 377 80 37,190 87														
— 1886. Idem	156,803 27 20,851 99 177,655 26														
— 1887. Idem	283,088 53 730 92 283,828 45														
526,444 35															

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	514,355,161 23	822,513,559 82
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	304,123,552 86	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,054,845 73	
Service de la Dette publique.	Payement des intérêts et amortissement de la Dette publique	115,454,500 32	181,835,011 13
	Payement, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et Cie, des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	10,458,435 51	
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	7,942,277 50	
	Remboursement de bons du Trésor	50,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			3,087,715,113 78
			4,092,063,684 73

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1887 fr.	11,500,127 65	346,937,179 62
	— 1888	338,437,051 97	
<i>Opérations de Trésorerie</i>			3,504,215,143 04
TOTAL DE LA RECETTE fr.			3,851,152,322 66
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1888.			1,584,662,504 45
TOTAL GÉNÉRAL.			5,435,814,917 11

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1888 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1889.

Numéraire en caisse	fr.	97,073,800 80
Titres de la Dette publique et autres valeurs.		761,801,445 "
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables	fr. 43,747,136 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	92,590,522 54
		156,345,659 45
		906,118,905 25

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1888.

	Exercice 1887	fr. 130,464,870 49	}	547,632,280 13
Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	— 1888	216,640,024 29		
	Exercices clos	526,441 35		
Opérations de Trésorerie				4,092,063,684 73
TOTAL DE LA DÉPENSE				fr. 4,439,695,925 86
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1889				906,118,905 25
TOTAL GÉNÉRAL.				fr. 5,435,814,917 11

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
B I D E Z .

Arrêté par le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1888.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1887	4,085,454 86	545,426 92	3,175,609 60	696,153 02
— — 1888	114,781,060 60	58,302,605 54	124,524,007 90	11,850,607 34
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	32,414,876 51	3,836,723 63	8,027,400 71	445,763,637 03
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . .	20,948,497 82	10,142,358 26	58,627,082 28	212,486,818 71
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est dis- posé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUD- GETS	6,301,036 35	8,682,636 47	110,120,582 54	52,193,748 40
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	179,520,935 18	81,599,730 82	504,484,703 03	723,071,054 50

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'Administration de LA MARINE.	de l'Administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
°	185,577 34	169,024 37	°	°	1,741,384 54	537 °	11,500,127 65
4,111,867 27	103,046 64	177,342 75	°	°	13,374,200 21	8,041,524 06	335,437,051 97
°	°	°	°	°	24,228,790 93	358,217 27	514,829,706 08
26,570 58	179,458 92	°	1,074,067 52	°	°	°	303,486,513 89
°	°	°	°	°	4,597,256 34	°	4,597,256 34
°	°	°	°	°	57,942,277 50	125,702,605 70	183,644,883 29
°	°	°	°	1,675,625,715 10	89,039,216 92	555,577,047 50	2,407,656,083 44
4,138,437 85	468,662 90	347,267 12	1,074,067 52	1,675,625,715 19	190,943,126 44	689,879,952 31	5,851,152,522 66

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1887-1888)	15,391,941 30	5,345,354 44	48,788,689 54	11,202,521 91	902 13	.	.
b. Opérations sur les Budgets clos	.	.	.	.	.	.	.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	528,254 86	.	2,496,805 63	6,023,047 35	.	.	.
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	20,474,113 81	11,585,474 61	58,640,378 47	212,146,335 31	26,596 20	186,839 72	.
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	.	.	.	.	.	.	.
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	.	.	.	.	.	.	.
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	142,280,811 43	64,497,047 85	104,008,045 63	402,144,923 32	4,120,840 01	289,223 98	347,352 05
TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr.	178,675,121 40	81,427,856 88	505,934,519 27	721,516,827 89	4,148,358 34	476,063 70	347,352 05

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caisier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1888, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittés en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements minis- tériels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1888.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Recépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés par l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	198,597,586 38	257,941 25	•	75,601,102 58	355,186,109 53	•	8,080,314 55	347,105,794 78
•	508,123 82	•	•	18,320 53	526,444 55	•	•	526,444 55
•	24,391,582 67	7,291 85	•	480,943,211 19	514,392,193 55	•	57,032 32	514,335,161 23
1,063,814 74	•	•	•	•	304,123,552 86	•	•	304,123,552 86
•	4,054,569 23	•	•	276 50	4,054,845 73	•	•	4,054,845 73
•	34,951,377 28	120,380,151 35	•	27,144,156 39	182,455,665 02	•	620,653 89	181,835,011 13
•	14,706,819 20	1,878,205,548 57	190,943,126 44	100,170,795 32	3,087,715,113 78	•	•	3,087,715,113 78
	277,190,058 58	1,998,850,933 02				•	8,758,000 76	
1,063,814 74	2,276,040,991 60		190,943,126 44	689,879,932 31	4,448,453,924 62		8,758,000 76	4,439,695,923 86

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1888.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1888.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	22,486,947 68	"	"	179,520,935 18
— de l'enregistrement et des domaines	2,703,006 15	"	"	81,599,730 82
Comptables de l'administration des chemins de fer	3,371,492 23	"	"	304,484,793 03
— — des postes et télégraphes.	14,395,035 18	"	"	723,071,054 50
— — de la marine.	98,120 03	"	"	4,138,437 85
— — des prisons	139,329 80	"	"	468,662 90
— des établissements et services régis par l'État.	665 57	"	"	347,267 12
— du Ministère de l'Agriculture, etc.	54,042 02	"	"	1,074,667 32
Gaissier de l'État.	1,437,093,115 24	"	"	1,675,623,715 19
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	"	"	"	100,943,128 44
Administration de la Trésorerie. { Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	20,171,135 27	84,057,575 28	689,879,932 31
	1,480,433,863 90	20,171,135 27	84,057,575 28	3,851,152,322 66

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1888.

TOTAL au 31 décembre 1888.	PAYEMENTS et VERSEMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1888	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1889.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et alla Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
202,007,882 86	178,675,121 40	"	"	25,332,761 46	
84,592,826 97	81,427,856 88	"	"	2,964,970 09	
507,856,285 26	505,934,519 27	"	"	5,921,765 99	
737,466,109 68	721,516,827 89	"	"	15,949,281 79	
4,256,557 88	4,148,338 54	"	"	88,219 54	
607,992 70	476,065 70	"	"	131,929	
547,952 60	547,552 05	"	"	600 64	
1,128,709 54	1,065,814 74	"	"	64,894 60	
5,112,718,850 45	2,276,040,091 60	"	"	856,677,858 85	
190,945,126 44	100,945,126 44	"	"	"	
794,108,662 86	689,870,952 51	92,596,522 54	20,590,208 77	"	
	4,468,455,924 62				
	a) 8,758,000 76				a) La somme de fr. 8,758,000 76 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements faits pendant l'année 1888 sur les pièces régularisées pendant la même année.
5,455,814,917 11	4,439,695,923 86	92,596,522 54	20,590,208 77	885,132,261 94	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1887 a eu lieu le 31 octobre 1888.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1888, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1887.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1887 au 31 octobre 1888).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1887 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 27 décembre 1886, à fr. 314,421,809 ,

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 312,211,772 30

SAVOIR :

Budget de la Dette publique. Loi du 18 février 1887	fr. 100,873,561 30
— des Dotations. Loi du 20 décembre 1886.	4,624,940 »
— du Ministère de la Justice. Loi du 22 février 1887.	15,126,361 »
— — des Affaires Étrangères. Loi du 17 février 1887.	2,377,020 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Loi du 1 ^{er} mai 1887	21,903,864 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Loi du 6 avril 1887.	16,758,171 »
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Loi du 6 avril 1887	85,968,550 »
— — de la Guerre. Loi du 21 décembre 1886.	45,624,100 »
— de la Gendarmerie. Loi du 21 décembre 1886.	3,976,550 »
— du Ministère des Finances. Loi du 11 février 1887	15,291,655 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements. Loi du 20 déc. 1886.	1,687,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 312,211,772 30

Les Budgets de l'exercice 1887 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de. fr. 2,210,056 70

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	1,979,156 38
après déduction d'une somme de 10,000 francs, transférée au Budget de l'exercice 1888 en vertu de l'article 3 de la loi du 5 mai 1888.	
2° D'un transfert au Budget du Ministère des Affaires Étrangères, en vertu de l'article 3 de la loi du 6 août 1887	18,000 »
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1884, 1885 et 1886, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité . . .	492,988 55
Fr.	2,490,144 93

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	314,421,809 »
Dépenses	314,701,917 23
Excédent de dépenses. . . fr.	280,108 23

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1887 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit des ventes de biens domaniaux fr.	2,186,000 »
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
3° Remboursement au trésor d'une partie du crédit extraordinaire de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882	1,000,000 »
4° Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux. (Loi du 27 juin 1887).	375,000 »
5° Remboursement au trésor de l'avance de 121,000 francs destinée à couvrir les frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires. (Loi du 17 mai 1886)	121,000 »
6° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877)	6,000,000 »
7° Solde du produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1887.) Ce capital sera ajouté à la dette à 3 1/2 p. %, émise en vertu de la loi du 26 août 1885	9,752,349 »
ENSEMBLE. . . . fr.	19,604,933 »

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1887 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1885. — Art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	fr.	14,278,409 58	
b) de l'exercice 1886. — Art. 4 de la loi du 26 mai 1886	fr.	32,926,554 24	
			47,204,963 82

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 27 juin 1887	fr.	50,030,896 »	
b) — 14 août 1887		3,875,490 60	
			53,906,386 60

TOTAL. fr. 101,111,350 42

Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	101,111,350 42	
on place les ressources extraordinaires		19,604,933 »	
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	81,506,417 42	

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	314,421,809 »	
— extraordinaires		19,604,933 »	
			334,026,742 »
Services ordinaires	fr.	314,701,917 23	
— extraordinaires		101,111,350 42	
			415,813,267 65
Soit un excédent de crédits de	fr.	81,786,525 65	



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 534,026,742 »

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 544,101,747 06

Les recouvrements effectués n'ont été que de. . . 541,164,155 86

Il est resté à recouvrer fr. 2,937,593 20

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en suréance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant à recouvrer.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts. { Contribut ⁿ directes, douanes et accises.	"	"	138,714 82	138,714 82
. { Enregistrement et domaines.	522,457 55	"	56,673 38	579,130 95
Pièges. { Enregistrement et domaines.	"	"	"	"
. { Chemins de fer, etc.	"	"	1,065,754 67	1,065,754 67
Capitaux et revenus { Enregistrement et domaines	5,286 92	"	34,444 46	37,731 58
. { Prisons	155 25	"	1,951 08	2,084 33
. { Trésorerie générale, etc.	80 80	"	42,209 05	42,570 85
Remboursements { Enregistrement et domaines.	5,828 72	"	225,495 02	251,524 64
. { Prisons	"	"	"	"
. { Trésorerie générale, etc.	"	"	368,048 09	508,048 09
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Vente de dunes, etc.)	"	"	0 04	0 04
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	32,166 60	32,166 60
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	"	549,750 55	549,750 55
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	5,143 74	"	106,385 41	109,529 15
Remboursement de traitements avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,558 12	"	56,544 53	58,102 50
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux. (Loi du 27 juin 1887).	"	"	122,866 87	122,866 87
TOTAUX. . . fr.	556,489 10	"	2,601,104 10	2,937,593 20
			2,601,104 10	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 534,026,742
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 341,164,153 86

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 7,137,411 86

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	1,092,738 54
	Enregistrement et domaines	"	1,062,267 36
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	172,322 11
	Chemins de fer, etc.	"	6,060,028 61
<i>Capitaux et revenus.</i>	Trésorerie générale, etc.	300,000 "	"
	Enregistrement et domaines	"	80,731 82
<i>Remboursements.</i>	Chemins de fer, etc.	51,776 93	"
	Prisons	"	24,335 87
	Trésorerie générale, etc.	306,930 51	"
	Contributions	"	54,066 43
	Enregistrement et domaines	38,268 77	"
	Prisons	"	1,684 "
	Trésorerie générale, etc.	"	27,680 17
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux		1,175,311 88	"
Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires.		"	659,324 54
Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois des 19 décembre 1876 et 26 juin 1877.) . . .		1,420,479 50	"
		3,292,707 41	10,430,179 27
Soit. fr.			7,137,411 86

Les tableaux formant les annexes A à L permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1887 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 314,701,917 23

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1887 montent à fr. 309,215,584 89

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 308,668,578 07

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 547,206 82

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1892, époque de leur échéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 314,701,917 25 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 309,215,584 89 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 5,486,332 34

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,497,655 11 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,497,655 11

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 6,983,987 45

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1884 :

Ministère des Affaires Étrangères. fr. 14,400 »

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère des Chemins de fer, etc. fr. 35,838 90

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr. 4,164 78

— des Chemins de fer, etc. . . . 23,802 19

— de la Guerre 1,561 64

Corps de la Gendarmerie 6 65

29,555 26

A REPORTER. . . . fr. 79,774 16

REPORT. . . . fr. 79,774 16

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1887 :

Dette publique.	fr. 3,820,569 93	
Dotations { Sénat.	4,691 58	
Chambre des Représentants.	56,985 85	
Cour des Comptes	38 34	
Ministère de la Justice	167,499 42	
— des Affaires Étrangères.	61,923 61	
— de l'Intérieur, etc.	241,537 83	
— de l'Agriculture, etc.	497,502 89	
— des Chemins de fer, etc.	776,434 25	
— de la Guerre	252,203 79	
Corps de la Gendarmerie	30 87	
Ministère des Finances	150,335 01	
Non-Valeurs et Remboursements	44,339 63	
		6,054,112 98
TOTAL des crédits à annuler. . fr.		6,133,887 14

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1888, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1884 :

Ministère des Chemins de fer, etc. fr. 1,804 73

b. Crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère de l'Agriculture, etc.	24,514 50	
— des Chemins de fer, etc.	4,639 »	
— de la Guerre.	965 »	
		29,918 50

A REPORTER. . . . fr.			31,723 23	6,133,887 14
-----------------------	-------	-------	-----------	--------------

REPORT. . . . fr. 31,723 23 6,133,887 14

c. Crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	47,632 66	
— des Chemins de fer, etc.	3,199 60	
		50,832 26

d. Crédits propres à l'exercice 1887 :

Dette publique. fr.	10,000 »	
Ministère de l'Agriculture, etc.	252,340 20	
— des Chemins de fer, etc.	513,420 95	
— de la Guerre	10,418 67	
Corps de la Gendarmerie	1,363 »	
		767,544 82

Montant des crédits transférés à l'exercice 1888, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 850,100 31

ENSEMBLE. fr. 6,983,987 45

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1887 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 101,131,050 42

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1885, fr.	14,278,409 58
— — — 1886. .	52,926,554 24
Crédits votés dans le cours de l'exercice	53,906,386 60
Crédit complémentaire à solliciter de la Législature .	19,700 »
Fr.	101,131,050 42

Les dépenses liquidées pendant l'année 1887 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 36,922,266 79

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1888, époque de la clôture de l'exercice, sont de 36,867,257 89

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 55,008 90

A REPORTER. fr. 101,131,050 42

REPORT. . . . fr. 101,131,050 42

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1887. 36,922,266 79

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 64,208,783 63

qui a été transféré à l'exercice 1888, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 27 juin 1887, à concurrence de 57,038,773 15

le surplus, soit 7,170,010 48
a été annulé pour cause de non-emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1887 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	308,668,378 07	} 545,533,635 96
Services extraordinaires.	36,867,237 89	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	547,206 82	} 602,215 72
Services extraordinaires.	55,008 90	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 346,137,851 68

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1884 fr.	14,400 »
		— — 1885	35,838 90
		— — 1886	29,535 26
	Crédits de l'exercice 1887	6,054,112 98	
			<u>6,153,887 14</u>

Services extraordinaires. — (Art. 4 de la loi du 27 juin 1887 et art. 2 de l'arrêté royal du 14 juillet 1887) 7,170,010 48

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 13,303,897 62

A REPORTER. . . . fr. 359,441,749 30

REPORT. fr. 359,441,749 30

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1888 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1884. . . . fr.	1,804 73	}	830,100 51
— — 1885. . . .	29,918 50		
— — 1886. . . .	50,852 26		
Crédits de l'exercice 1887	767,344 82		

b. Services extraordinaires (art. 4 de la loi du 27 juin 1887). 57,038,775 15

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1888. fr. 57,888,873 46

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 417,350,622 76

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 415,813,267 65

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1887, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,517,355 11

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des tableaux M à W.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La situation définitive du Budget de l'exercice 1887 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 323,515,687 50
Dépenses	309,215,584 89
Excédent de recettes (boni).	fr. 14,300,102 61

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 17,648,466 36
Dépenses	36,922,266 79
Excédent de dépenses.	fr. 19,273,800 43

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 323,515,687 50	} 341,164,153 86
		— extraordinaires	17,648,466 56	
Dépenses .	{	Services ordinaires.	fr. 309,215,584 89	} 346,137,851 68
		— extraordinaires	36,922,266 79	
Partant, l'excédent de dépenses pour 1887 est de.			fr. 4,973,697 82	

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1886, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 22,099,192 76

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1887, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 17,125,494 94

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1887, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget
de l'exercice 1887 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 81,786,525 65

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un
excédent de dépenses de fr. 4,973,697 82 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 13,303,897 62

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 1,517,355 11

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 11,786,542 51

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1888,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 850,100 31

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 4 de la loi
du 27 juin 1887. 57,038,773 15

Fr. 69,675,415 97

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 7,137,411 86

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1887 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 76,812,827 83

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 4,973,697 82

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1886 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1887, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1886 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-sept exercices (ceux de 1830 à 1885 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 9,158,194,777 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 249,582,464 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . 1,547,994,062 61

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 11,100,875,690 23

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 9,278,590,115 01

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . 421,571,243 37

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 41,874,492 14

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,796,251,457 15

A REPORTER. . . . fr. 11,538,087,287 67 11,100,875,690 23

REPORT. . . fr. 11,538,087,287 67 11,100,875,690 23

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1887 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 492,988 55

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 11,537,594,299 12

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 436,718,608 89

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 11,339,007,548 17 c[»] et ont dépassé les évaluations de fr. 238,131,837 94

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 11,316,908,355 41 c[»], et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 220,685,943 71

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 458,817,801 65

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 22,099,192 76

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1887, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	Impôts { Contributions directes, douanes et accises.	114,852,300 »
— C.	Enregistrement et domaines.	31,235,000 »
— D et F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	1,055,000 »
— E.	Chemins de fer, Postes, etc.	126,965,250 »
— G.	Trésorerie générale, etc.	300,000 »
— F ^{bis} .	Enregistrement et domaines.	2,690,000 »
— H.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, Postes, etc.	145,000 »
— H ^{bis} .	Prisons	258,600 »
— I.	Trésorerie générale, etc.	13,979,000 »
— J.	Contributions directes, etc.	600,000 »
— K.	REBOURSEMENTS . . . { Enregistrement et domaines.	558,000 »
— L.	Prisons.	21,300 »
	Trésorerie générale, etc.	2,062,559 »
TOTAUX. fr.		314,431,809 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)		2,186,000 »
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		
Intérêts du 1 ^{er} août 1886 jusqu'au 31 juillet 1887, de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)		
Prix de vente d'arbres du domaine de Tervueren		
A REPORTER. fr.		2,186,000 »

L'EXERCICE 1887.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT d'ensemble DU BUDGET.
	En 1887.	En 1888.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECouvreMENTS.	
116,585,753 16	111,201,496 53	4,953,542 01	116,245,038 54	158,714 82	•	1,692,738 54	116,245,038 54
53,276,308 29	52,509,005 06	388,261 70	52,897,267 56	379,130 93	•	1,662,267 56	52,897,267 56
1,227,522 11	1,210,189 85	17,152 26	1,227,522 11	•	•	172,522 11	1,227,522 11
134,007,053 28	129,159,435 99	5,871,822 62	135,031,278 61	1,065,754 07	•	6,066,928 61	135,031,278 61
•	•	•	•	•	300,000 •	•	•
2,817,463 20	2,754,156 80	45,595 02	2,779,751 82	57,751 38	•	89,751 82	2,779,751 82
93,223 05	93,223 05	•	93,223 05	•	51,776 95	•	93,223 05
285,020 20	97,558 55	185,577 34	282,935 87	2,084 55	•	24,555 87	282,935 87
13,714,449 52	11,760,225 58	1,911,845 01	13,672,060 49	42,379 83	306,950 51	•	13,672,060 49
654,066 45	622,155 60	31,912 85	654,066 45	•	•	54,066 45	654,066 45
751,055 87	453,947 13	63,784 10	519,751 23	251,524 64	58,268 77	•	519,751 23
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	1,684 •	22,984 •
2,458,087 26	2,090,059 17	•	2,090,059 17	368,048 09	•	27,630 17	2,090,059 17
525,780,856 19	512,046,215 69	11,489,475 81	523,515,687 50	2,265,153 69	696,976 25	9,790,854 73	523,515,687 50
362,976 92	359,558 55	3,618 53	362,976 88	• 04	•	•	362,976 88
77,405 56	77,405 56	•	77,405 56	•	•	•	77,405 56
389,610 02	350,408 21	27,035 21	357,443 42	32,166 60	•	•	357,443 42
349,759 55	•	•	•	349,759 55	•	•	•
15,690 59	13,690 29	• 30	13,690 59	•	1,175,511 88	•	13,690 59
21,156 78	21,156 78	•	21,156 78	•	•	•	21,156 78
141,600 •	141,600 •	•	141,600 •	•	•	•	141,600 •
56,414 89	56,414 89	•	56,414 89	•	•	•	56,414 89
1,592,614 11	980,034 28	50,653 84	1,010,688 12	581,925 99	1,175,511 88	•	1,010,688 12

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	2,186,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863.	170,584 »
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	,
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux. (Loi du 27 juin 1887.)	375,000 »
Remboursement au Trésor d'une partie du crédit extraordinaire de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882	1,000,000 »
Solde des sommes à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda	
Solde de la part contributive des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyk et de l'embranchement de Roosendaal à Bréda, déduction faite des sommes dépensées par ce pays pour l'amélioration du canal de Terneuzen. (Convention-loi des 31 octobre 1879/29 avril 1880)	,
Remboursement au Trésor de l'avance de 121,000 francs destinée à couvrir les frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires (Loi du 17 mai 1886.)	121,000 »
Solde du produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. % au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 11 juin 1886. — Partie recouvrée en 1887.) Ce capital sera ajouté à la dette à 5 1/2 p. %, émise en vertu de la loi du 26 août 1885.	9,752,349 »
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. %, au capital nominal de 3,900,000 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai 1876, 26 juin 1877 et 23 août 1885.)	
Obligations de la Dette publique, à 4 p. %, émises pendant l'année 1887 :	
1° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	6,000,000 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter	
TOTAUX. fr.	19,604,033 »
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	314,421,809 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	334,026,742 »
Recette à l'exercice 1887 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1886, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. X)	22,099,192 76
	356,125,934 76

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1887.	En 1888.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURIRMENTS.	
1,392,614 11	980,054 28	30,653 84	1,010,688 12	381,925 99	1,175,511 88	.	1,010,688 12
170,584 .	170,584 .	.	170,584 .	.	.	.	170,584 .
1,011 32	1,011 32	.	1,011 32	.	.	.	1,011 32
148,581 62	39,052 47	.	39,052 47	a) 109,529 15	.	100,526 46	39,052 47
207,965 17	149,862 67	.	149,862 67	b) 58,102 50	.	.	149,862 67
212,087 09	89,220 22	.	89,220 22	122,866 87	285,779 78	.	89,220 22
1,500,000 .	1,500,000 .	.	1,500,000 .	.	.	500,000 .	1,500,000 .
48,183 36	48,183 36	.	48,183 36	.	.	234,577 86	48,183 36
186,594 50	186,594 50	.	186,594 50	.	.	.	186,594 50
121,000 .	121,000 .	.	121,000 .	.	.	.	121,000 .
9,752,549 .	9,752,549 .	.	9,752,549 .	.	.	.	9,752,549 .
3,985,120 70	3,985,120 70	.	3,985,120 70	.	.	.	3,985,120 70
574,700 .	574,700 .	.	574,700 .	.	1,420,479 30	.	574,700 .
19,700 .	19,700 .	.	19,700 .	.	.	.	19,700 .
18,320,800 87	17,617,812 52	30,653 84	17,648,466 36	672,424 51	2,881,570 96	925,104 52	17,648,466 36
325,780,856 19	312,046,215 69	11,469,473 81	323,515,687 50	2,265,168 69	696,976 23	9,790,854 73	323,515,687 50
344,101,747 06	329,664,026 21	11,500,127 65	341,164,153 86	2,957,593 20	3,578,547 19	10,715,939 05	341,164,153 86
a) Articles annulés. fr. 746 44 Sommes portées en surséance indéfinie 2,397 30 Articles reportés 106,585 41 fr. 109,529 15					7,137,411 86		22,099,102 76
b) Articles annulés. 1,588 12 — reportés 56,544 38 fr. 58,102 50							305,263,546 62

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1887.	En 1888.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Exercice 1884.					
Ministère des Affaires Étrangères.	14,400 »	»	»	»	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	1,804 75	»	»	»	»
	16,204 75	»	»	»	»
Exercice 1885.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	45,130 75	20,816 25	»	20,816 25	20,816 25
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	47,764 90	7,287 »	»	7,287 »	7,287 »
— de la Guerre.	905 »	»	»	»	»
	93,860 65	28,103 25	»	28,103 25	28,103 25
Exercice 1886.					
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . .	41 66	41 66	41 66	»	41 66
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	137,929 51	86,132 07	64,103 58	21,870 64	85,974 22
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	147,855 27	120,833 48	16,579 71	104,273 77	120,853 48
— de la Guerre	66,800 75	95,259 09	24,610 31	70,628 78	95,259 09
Corps de la Gendarmerie	289 »	289 35	»	289 35	289 35
	382,925 17	302,555 65	105,355 26	197,062 54	302,397 80

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1888, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
"	"	14,400 "	"	"	14,400 "	"	"	
"	"	1,804 75	"	"	"	1,804 75	"	
"	"	16,204 75	"	"	14,400 "	1,804 75	"	
"	"	24,514 50	"	"	"	24,514 50	20,816 25	
"	"	40,477 90	"	"	55,858 90	4,659 "	7,287 "	
"	"	965 "	"	"	"	965 "	"	
"	"	65,757 40	"	"	55,858 90	20,918 50	28,105 25	
"	"	"	"	"	"	"	41 66	
157 85	"	51,707 44	"	"	4,164 78	47,632 66	86,132 07	
"	"	27,001 79	"	"	25,802 10	5,199 60	120,855 48	
"	"	1,561 64	"	"	1,561 64	"	95,239 00	
"	"	6 65	"	"	6 65	"	280 55	
157 85	"	80,567 52	"	"	20,555 26	50,832 26	502,555 65	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DÉBIT constaté et ordonné au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1887.	En 1888.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique.	100,875,561 50	97,280,952 92	81,771,496	15,468,504 92	97,240,000 92
	Liste civile.	3,300,000	3,300,000	3,300,000	.	3,300,000
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	.	200,000
— N.	Dotations					
	Sénat	105,000	100,508 42	88,000	12,508 42	100,508 42
	Chambre des Représentants .	900,121 50	845,155 71	710,254 97	132,000 74	845,155 71
	Cour des comptes	228,675	228,636 66	214,655 62	15,081 04	228,636 66
— O.	Ministère de la Justice	15,182,486	15,647,985 55	11,141,724 56	4,486,605 47	15,628,329 85
— P.	— des Affaires Étrangères. . . .	2,585,020	2,523,096 50	2,092,076 48	215,023	2,507,099 48
— Q.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	21,903,864	21,666,026 17	17,552,218 55	4,000,655 01	21,552,873 56
— R.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,765,227 80	16,035,584 71	10,474,478 81	5,315,808 22	15,788,287 05
— S.	— des Chemins de fer, Postes et Té- légraphes	85,722,558 78	84,662,714 11	53,355,264 19	51,279,568 01	84,634,852 20
— T.	— de la Guerre	45,549,100	45,506,477 54	8,785,754 77	56,464,756 08	45,250,510 85
— U.	Corps de la Gendarmerie	4,051,550	4,050,154 15	5,225,821 57	826,552 56	4,050,154 15
— V.	Ministère des Finances	15,354,784 24	15,254,329 64	6,142,515 06	9,107,798 68	15,250,515 74
— W.	Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000	1,985,724 06	667,170 58	1,315,524 11	1,982,494 69
		314,208,928 68	308,884,925 99	170,700,510 76	128,637,566 26	308,337,877 02

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1888, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
40,952 "	"	5,850,569 05	257,961 55	257,961 55	3,820,569 03	10,000 "	97,380,952 02	
"	"	"	"	"	"	"	3,500,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	4,691 58	"	"	4,691 58	"	100,508 42	
"	"	56,085 85	"	"	56,085 85	"	845,155 71	
"	"	58 34	"	"	58 54	"	228,656 66	
19,655 70	"	167,409 42	652,098 95	652,098 95	167,409 42	"	15,647,985 55	
15,096 91	"	61,925 61	"	"	61,925 61	"	2,525,096 59	
153,152 81	"	241,557 85	5,720 "	5,720 "	241,557 85	"	21,666,026 17	
247,097 68	"	720,845 09	"	"	407,502 89	232,540 20	16,035,584 71	
27,881 91	"	1,280,855 18	250,050 51	250,050 51	776,454 25	515,420 95	84,662,714 11	
55,966 69	"	242,622 46	"	"	232,205 79	10,418 67	45,506,477 54	
"	"	1,595 87	"	"	50 87	1,565 "	4,050,154 15	
4,015 90	"	150,555 01	49,880 41	49,880 41	150,555 01	"	15,254,529 64	
3,220 37	"	44,550 65	545,065 69	545,065 69	44,550 65	"	1,985,724 06	
547,048 97	"	6,821,657 80	1,497,655 11	1,497,655 11	6,054,112 98	767,544 82	508,884,925 99	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1880.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère de la Justice.					
1	"	1	Palais de Justice. — Travaux.	5,408 91	"	"	66,408 91	4,468 20
1a	1	"	Palais de Justice. — Travaux.	"	"	61,000 "		60,749 01
2	"	2	Palais de Justice. — Ameublement	447 07	"	"	447 07	400 "
3	"	3	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre.	50,000 "	"	"	50,000 "	"
4	"	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	7,767 12	"	"	7,767 12	7,767 12
5	2	"	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers . .	"	"	200,000 "	200,000 "	52,148 65
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice . . . fr.	65,625 10	"	261,000 "	324,625 10	125,550 98
			Ministère des Affaires Étrangères.					
6	3	"	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	"	"	90,000 "	90,000 "	"
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères.	"	"	90,000 "	90,000 "	"
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.					
			Anciens services.					
7	"	5	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	54,214 21	"	"	54,214 21	"
8	"	6	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables. .	169,924 16	"	"	169,924 16	105,500 99
9	"	7	Continuation de l'armement de la garde civique .	107,125 29	"	"	107,125 29	107,021 20
			TOTAUX. fr.	551,265 66	"	"	551,265 66	212,522 19
10	"	8	Nouvelles installations du Tir national.	"	525,000 "	"	625,000 "	209,564 27
10a	4	"	Id. id.	"	"	300,000 "		8,193 "
			TOTAUX. fr.	"	525,000 "	500,000 "	625,000 "	217,557 27
			Service de l'instruction publique.					
11	"	9	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	188,599 24	"	"	788,599 24	188,598 10
11a	5	"	Id. id.	"	"	600,000 "		517,427 62
			A REPORTER. fr.	188,599 24	"	600,000 "	788,599 24	506,025 72

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS n'étant à effectuer ou à justifier		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de la loi du 27 juin 1887 et de l'art. 5 de la loi du 14 août 1887	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1887	
4,466 20	"	4,466 20	"	"	"	942 71	"	4,466 20	
60,749 01	"	60,749 01	"	"	"	"	250 00	60,749 01	
400 "	"	400 "	"	"	"	47 07	"	400 "	
"	"	"	"	"	"	50,000 "	"	"	
7,767 12	"	7,767 12	"	"	"	"	"	7,767 12	
52,148 65	"	52,148 65	"	"	"	"	147,851 55	52,148 65	
125,550 98	"	125,550 98	"	"	"	50,080 78	148,102 54	125,550 98	
"	"	"	"	"	"	"	90,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	90,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	54,214 21	"	"	
65,267 51	40,035 48	105,300 99	"	"	"	64 623 17	"	105,300 99	
107,021 20	"	107,021 20	"	"	"	104 00	"	107,021 20	
172,286 71	40,035 48	212,322 19	"	"	"	118,941 47	"	212,322 19	
120,541 00	88,545 18	209,086 27	278 "	"	"	"	115,635 75	209,364 27	
8,193 "	"	8,193 "	"	"	"	"	201,807 "	8,193 "	
128,734 09	88,545 18	217,279 27	278 "	"	"	"	407,442 75	217,557 27	
188,598 10	"	188,598 10	"	"	"	1 14	"	188,598 10	
517,219 77	207 85	517,427 62	"	"	"	"	282,572 58	517,427 62	
505,817 87	207 85	506,025 72	"	"	"	1 14	282,572 58	506,025 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 16 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — BUDGETS constatés et ordonnancés au profit des économes de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			Report. . . . fr.	183,599 24	"	600,000 "	788,599 24	500,025 72
12	"	10	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	59,907 07	"	"	586,834 02	59,907 07
12a	"	10a	Id.	"	246,926 05	"		246,926 05
12b	6	"	Id.	"	"	300,000 "		14,405 98
13	"	11a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	"	295,906 19	"	1,005,908 19	295,906 19
13a	7	"	Id.	"	"	800,000 "		202,440 15
14	"	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	52,692 31	"	"	81,692 31	9,784 07
14a	"	12a	Id.	"	49,000 "	"		20,851 58
15	"	13	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux.	4,145 72	"	"	4,145 72	4,140 94
16	"	14	Ameublement des écoles et sections normales.	64,812 90	"	"	64,812 90	20,907 97
17	"	15	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique.	1 05	"	"	1 05	"
18	"	16	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du Champ des manœuvres.	5,082 85	"	"	5,082 85	"
19	"	17	Avance des traitements d'attente des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884.)	15,785 66	"	"	590,785 66	15,785 08
19a	8	"	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux.	"	"	575,000 "		212,087 09
"	"	"	Exécution de la convention du 15 décembre 1886 entre l'État et la ville d'Anvers. (Loi du 14 août 1887.)	"	"	357,490 60	357,490 60	357,490 60
TOTAUX fr.				551,025 70	591,894 21	2,452,490 60	5,575,408 54	1,901,849 19
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.				682,287 36	916,894 24	2,752,490 60	4,531,672 20	2,501,728 65
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.								
Beaux-Arts.								
20	"	18	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État.	100,000 "	"	"	100,000 "	100,000 "
21	"	19	Exposition universelle d'Anvers.	11,792 08	"	"	51,792 08	11,792 08
21a	"	19a	Id.	"	40,000 "	"		14,545 17
TOTAUX. . . . fr.				111,792 08	40,000 "	"	151,792 08	120,537 25

CICE 1887 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 1 de la loi du 27 juin 1887 et de l'art. 3 de la loi du 16 août 1887.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1887.	
505,817 87	207 85	506,025 72	"	"	"	1 14	282,572 58	506,025 72	
39,907 97	"	39,907 97	"	"	"	"	"	39,907 97	
246,926 05	500 "	246,926 05	"	"	"	"	"	246,926 05	
14,465 98	"	14,465 98	"	"	"	"	285,554 02	14,465 98	
205,414 66	30,555 53	205,968 19	"	"	"	"	"	205,968 19	
71,090 "	151,550 15	202,440 15	"	"	"	"	597,550 85	202,440 15	
9,586 55	"	9,586 55	597 74	"	"	22,908 24	"	9,784 07	
26,851 58	"	26,851 58	"	"	"	"	22,168 62	26,851 58	
3,279 40	861 54	4,140 94	"	"	"	2 78	"	4,140 94	
12,518 95	17,070 02	29,997 07	"	"	"	54,814 93	"	29,997 07	
"	"	"	"	"	"	1 03	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,082 85	"	"	
15,783 08	"	15,783 08	"	"	"	" 58	"	15,783 08	
194,272 44	17,614 66	211,887 10	199 99	"	"	"	162,912 91	212,087 09	
557,490 60	"	557,490 60	"	"	"	"	"	557,490 60	
1,762,684 71	198,566 75	1,961,251 46	597 73	"	"	62,811 57	1,550,747 78	1,961,849 19	
2,063,705 51	527,147 41	2,590,852 92	875 73	"	"	181,755 01	1,758,190 51	2,591,728 65	
100,000 "	"	100,000 "	"	"	"	"	"	100,000 "	
11,792 08	"	11,792 08	"	"	"	"	"	11,792 08	
14,049 52	495 65	14,545 17	"	"	"	"	25,454 85	14,545 17	
125,841 60	495 65	126,337 25	"	"	"	"	25,454 85	126,337 25	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'exercice royal du 8 juin 1880.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 11 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
22	"	20	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	526 01	"	"		526 01
22a	"	20a	Id. id.	"	382,568 82	"	2,082,894 85	582,518 21
22b	9	"	Id. id.	"	"	1,700,000 "		1,256,445 26
23	"	21	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	220,911 08	"	"	220,911 08	100,258 50
24	24	"	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	"	"	217,000 "	217,000 "	"
25	"	22	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant	"	50,000 "	"		50,000 "
25a	19	"	Id. id.	"	"	60,000 "	110,000 "	60,000 "
26	"	23	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	98,158 91	"	"		98,158 90
26a	"	23a	Id. id.	"	175,000 "	"	575,158 91	107,090 45
26b	10	"	Id. id.	"	"	500,000 "		"
27	"	24	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège.	84,517 61	"	"	184,517 61	945 "
27a	"	24a	Id. id.	"	100,000 "	"		"
28	"	26	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation.	1 12	"	"		1 12
28a	"	26a	Id. id.	"	11,573 48	"	941,574 60	11,561 65
28b	15	"	Id. id.	"	"	950,000 "		790,485 87
29	"	27a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	84,002 45	"	284,002 45	84,002 45
29a	12	"	Id. id.	"	"	200,000 "		116,511 06
30	"	28	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux; acquisition de matériel, etc.	92,983 51	"	"	92,985 51	6,846 50
31	"	29a	Palais des beaux-arts	"	55,450 "	"	85,450 "	6,872 01
31a	11	"	Id. Transfert du musée ancien.	"	"	50,000 "		55,259 65
32	26	"	Part de l'État dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers	"	"	86,000 "	86,000 "	"
33	"	36	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	120,917 25	"	"		120,917 25
33a	"	36a	Id. id.	"	200,000 "	"	420,917 25	35,584 65
33b	17	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
A REPORTER.				617,595 40	1,056,394 73	5,645,000 "	5,296,990 22	5,550,122 28

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888, en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1857 et de l'art. 5 de la loi du 16 août 1837.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1887.	
526 01	"	526 01	"	"	"	"	"	526 01	
582,450 84	77 85	582,517 67	0 54	"	"	"	50 01	582,518 21	
1,151,055 63	105,158 97	1,256,194 00	250 66	"	"	"	445,554 74	1,256,445 20	
84,238 50	25,000 "	109,238 50	"	"	"	111,072 78	"	109,238 50	
"	"	"	"	"	"	"	217,000 "	"	
50,000 "	"	50,000 "	"	"	"	"	"	50,000 "	
60,000 "	"	60,000 "	"	"	"	"	"	60,000 "	
98,158 90	"	98,158 90	"	"	"	0 01	"	98,158 90	
167,090 43	"	167,090 43	"	"	"	"	7,909 57	167,090 43	
"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	
945 "	"	945 "	"	"	"	83,372 61	"	945 "	
"	"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	
1 12	"	1 12	"	"	"	"	"	1 12	
11,361 65	"	11,361 65	"	"	"	"	11 83	11,361 65	
790,583 87	100 "	790,483 87	"	"	"	"	159,516 13	790,483 87	
84,002 43	"	84,002 43	"	"	"	"	"	84,002 43	
116,311 06	"	116,311 06	"	"	"	"	83,688 94	116,311 06	
6,846 50	"	6,846 50	"	"	"	86,137 01	"	6,846 50	
6,872 01	"	6,872 01	"	"	"	"	26,577 99	6,872 01	
33,239 65	"	33,239 65	"	"	"	"	16,760 55	33,239 65	
"	"	"	"	"	"	"	80,600 "	"	
120,917 25	"	120,917 25	"	"	"	"	"	120,917 25	
35,141 35	243 28	35,384 03	"	"	"	"	104,615 37	35,384 63	
"	"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	
5,100,311 "	150,500 08	5,520,871 08	251 20	"	"	281,182 41	1,685,085 53	5,350,122 28	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			REPORT. . . . fr.	617,595 49	1,036,594 73	5,643,000 "	5,296,990 22	5,550,122 28
54	18	"	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	"	"	50,000 "	50,000 "	"
55	22	"	Transfert du Musée d'antiquité	"	"	90,000 "	90,000 "	53,071 84
56	14	"	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction. — Participation de l'Etat dans les frais du grand concours industriel de 1888. — Raccordement au chemin de fer de l'Etat	"	"	1,800,000 "	1,800,000 "	588,475 15
57	"	38	Bibliothèque royale. Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	"	75,000 "	"	150,000 "	"
57a	21	"	Id. id.	"	"	75,000 "	"	"
58	"	32	Hôtel des Monnaies	5,868 74	"	"	5,868 74	5,557 11
59	"	35	Prison de Saint-Gilles	665 49	"	"	665 49	555 50
40	13	"	Bâtiments de l'ancien Champ des manœuvres à Bruxelles	"	"	110,000 "	110,000 "	"
41	"	35a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	"	1,000,142 54	"	1,500,142 54	747,889 79
41a	16	"	Id. id.	"	"	500,000 "	"	"
42	"	57	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand. . . .	100,000 "	"	"	100,000 "	87,505 82
43	"	51a	Conservatoire royal de musique de Liège . . .	"	48,440 "	"	115,000 "	"
43a	20	"	Id. id.	"	"	66,560 "	"	"
44	25	"	Palais de Justice. — Travaux de peinture. . .	"	"	40,000 "	40,000 "	"
45	25	"	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables	"	"	50,000 "	50,000 "	"
46	27	"	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes	"	"	124,000 "	124,000 "	"
			TOTAUX. fr.	722,127 72	2,159,977 07	6,528,560 "	9,410,064 79	4,791,155 49
			Travaux hydrauliques.					
47	"	39	Meuse. — Expropriations et travaux	1,440,269 59	"	"	2,849,269 59	955,855 47
47a	"	39a	Id. id.	"	700,000 "	"	"	"
47b	28	"	Id. id.	"	"	700,000 "	"	"
48	"	40	Sambre. — Expropriations et travaux	"	59,940 02	"	159,940 02	59,760 02
48a	20	"	Id. id.	"	"	100,000 "	"	1,762 25
49	"	41	Ourthe. — Expropriations et travaux. — Rectification du Fourchu-Fossé.	117,116 49	"	"	442,116 49	31,495 87
49a	"	41a	Id. id.	"	125,000 "	"	"	"
49b	30	"	Id. id.	"	"	200,000 "	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	1,560,385 88	884,040 02	1,000,000 "	5,451 525 90	1,048,871 01

CICE 1887 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
					complémentaires à accorder.	non consommés et à annuler.	reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1857 et de l'art. 3 de la loi du 14 août 1887.	DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
5,199,511	150,560 08	5,329,871 08	251 20	"	"	281,182 41	1,085,685 55	5,550,122 28	
"	"	"	"	"	"	"	50,000 "	"	
55,071 84	"	55,071 84	"	"	"	"	50,928 16	55,071 84	
587 876 85	500 50	588,475 15	"	"	"	"	1,211,526 85	588,475 15	
"	"	"	"	"	"	"	75,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	75,000 "	"	
5,557 11	"	5,557 11	"	"	"	551 65	"	5,557 11	
555 50	"	555 50	"	"	"	107 00	"	555 50	
"	"	"	"	"	"	"	110,000 "	"	
742,889 79	5,000 "	747,889 79	"	"	"	"	252,252 55	747,889 79	
"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	
"	87,505 82	87,505 82	"	"	"	12,494 18	"	87,505 82	
"	"	"	"	"	"	"	48,440 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	66,560 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	40,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	30,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	124,000 "	"	
4,567,242 00	225,063 20	4,790,904 20	251 20	"	"	294,116 21	4,525,505 00	4,791,155 40	
955,811 47	42 "	955,853 47	"	"	"	495,415 02	"	955,853 47	
"	"	"	"	"	"	"	700,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	700,000 "	"	
59,760 02	"	59,760 02	"	"	"	"	180 "	59,760 02	
1,762,25	"	1,762 25	"	"	"	"	98,257 75	1,762 25	
51,495 87	"	51,495 87	"	"	"	85,020 62	"	51,495 87	
"	"	"	"	"	"	"	125,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	"	
1,048,820 61	42 "	1,048,871 61	"	"	"	579,036 54	1,825,417 75	1,048,871 61	

BUDGET DE L'EXER

Comptes des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 11 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			REPORT. . . . fr.	1,566,585 88	884,940 02	1,000,000	5,451,325 90	1,048,871 61
50	"	42 a	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropriations	"	1,816,462 81	"	2,816,462 81	1,350,030 51
50 a	53	"	Id. id.	"	"	1,000,000	"	"
51	"	43	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recréusement du ruisseau	53,075 31	"	"	63,075 31	4,192 07
51 a	54	"	Id. id.	"	"	50,000	"	"
52	"	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	121,591 60	"	"	171,591 60	12,182 34
52 a	"	44 a	Id. id.	"	50,000	"	"	"
53	"	45	Dendre. — Travaux de parachèvement	5,457 00	"	"	255,437 00	3,437 00
53 a	56	"	Id. id.	"	"	250,000	"	27,581 16
54	"	46	Rupel. — Travaux divers d'amélioration. — Expropriations	55,696 58	"	"	185,696 58	55,696 58
54 a	"	46 a	Id. id.	"	150,000	"	"	32,011 21
55	"	47	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	872,918 18	"	"	1,472,918 18	135,002 17
55 a	"	47 a	Id. id.	"	100,000	"	"	"
55 b	57	"	Id. id.	"	"	500,000	"	"
56	"	48	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	"	475 55	"	475 55	"
57	"	49	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt.	5,645 60	"	"	5,645 60	"
58	"	50	Enlèvement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres	517 25	"	"	517 25	161 50
59	58	"	Démer. — Expropriations et travaux	"	"	250,000	250,000	29,400 05
60	"	51	Barrage de la Gileppe. — Expropriations	104,000	"	"	104,280	"
60 a	"	51 a	Id. id.	"	280	"	"	44 72
61	"	52	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1803 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	24,201 64	"	"	24,201 64	1,600
62	"	53	Détournement du Schyn, à Anvers	7,875 85	"	"	7,875 85	450
63	"	54	Yser. — Expropriations et travaux	"	50,000	"	100,000	50,000
63 a	45	"	Id. id.	"	"	50,000	"	5,405 52
64	"	55	Lys. — Expropriations et travaux	4,054 42	"	"	134,042 50	4,054 42
64 a	"	55 a	Id. id.	"	49,988 17	"	"	49,988 17
64 b	55	"	Id. id.	"	"	80,000	"	5,072 40
			A REPORTER. . . . fr.	2,779,306 06	3,102,146 55	3,160,000	0,041,542 61	2,784,040 28

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1857 et de l'art. 5 de la loi du 16 août 1867.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
1,048,820 61	42 »	1,048,871 61	»	»	»	570,036 54	1,823,417 75	1,048,871 61	
1,197,220 »	150,191 08	1,356,420 08	2,019 45	»	»	»	477,423 30	1,559,050 51	
»	»	»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	
4,192 07	»	4,192 07	»	»	»	28,885 24	»	4,192 07	
»	»	»	»	»	»	»	30,000 »	»	
11,631 84	500 50	12,132 34	»	»	»	100,450 26	»	12,132 34	
»	»	»	»	»	»	»	50,000 »	»	
3,437 90	»	3,437 90	»	»	»	»	»	3,437 90	
27,581 16	»	27,581 16	»	»	»	»	222,418 84	27,581 16	
35,696 38	»	35,696 38	»	»	»	»	»	35,696 38	
51,988 71	22 50	52,011 21	»	»	»	»	117,088 70	52,011 21	
135,902 17	»	135,902 17	»	»	»	739,016 01	»	135,902 17	
»	»	»	»	»	»	»	100,000 »	»	
»	»	»	»	»	»	»	500,000 »	»	
»	»	»	»	»	»	»	475 35	»	
»	»	»	»	»	»	5,645 60	»	»	
»	161 50	161 50	»	»	»	355 75	»	161 50	
28,400 03	1,000 »	29,400 03	»	»	»	»	220,500 95	29,400 03	
»	»	»	»	»	»	104,000 »	»	»	
44 72	»	44 72	»	»	»	»	255 28	44 72	
1,600 »	»	1,600 »	»	»	»	22,601 64	»	1,600 »	
450 »	»	450 »	»	»	»	7,425 85	»	450 »	
50,000 »	»	50,000 »	»	»	»	»	»	50,000 »	
5,495 52	»	5,495 52	»	»	»	»	44,504 48	5,495 52	
4,054 42	»	4,054 42	»	»	»	»	»	4,054 42	
45,445 41	4,542 76	49,988 17	»	»	»	»	»	49,988 17	
»	5,972 46	5,972 46	»	»	»	»	74,027 54	5,972 46	
2,020,988 03	151,452 80	2,781,420 85	2,019 45	»	»	1,500,410 85	4,661,082 48	2,784,040 28	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			Report. . . . fr.	2,779,596 06	5,102,146 55	5,100,000	9,011,542 61	2,781,040 28
65	"	56	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	"	200,000	"	575,000	157,910 21
65a	42	"	Id.	"	"	175,000	"	"
66	"	59	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux.	141,222 25	"	"	"	64,881 40
66a	"	59a	Id.	"	500,000	"	841,222 25	"
66b	50	"	Id.	"	"	200,000	"	"
67	"	62a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux.	"	26,027 55	"	51,927 55	26,606 26
67a	40	"	Id.	"	"	25,000	"	"
68	"	57a	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement. — Expropriations et travaux.	"	14,958 10	"	114,958 10	14,958 10
68a	52	"	Id.	"	"	100,000	"	14,660 29
69	"	58	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi — Expropriations.	25,462 06	"	"	"	25,462 06
69a	"	58a	Id.	"	5,689,551 67	"	6,712,795 75	1,802,859 50
69b	51	"	Id.	"	"	1,000,000	"	7,554 55
70	"	60	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	1,276,745 14	"	"	"	855,262 68
70a	"	60a	Id.	"	160,000	"	1,456,745 14	"
71	"	61	Canal de Selzact à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	58,151 02	"	"	"	58,151 02
71a	"	61a	Id.	"	50,000	"	158,151 02	16,955 60
71b	41	"	Id.	"	"	50,000	"	"
72	"	65	Canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière.	250,000	"	"	250,000	"
73	"	64	Port de Nieuport. — Travaux.	"	60,000	"	60,000	15,445 76
74	"	65	Nouvelles installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, honoraires.	593,699 56	"	"	"	170,948 40
74a	44	"	Id.	"	"	1,000,000	1,593,699 56	"
75	"	66	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage.	55,535 47	"	"	"	2,955 80
75a	"	66a	Id.	"	198,444 68	"	253,780 15	145,244 55
76	"	67	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges.	2,848	"	"	252,848	4 87
76a	46	"	Id.	"	"	250,000	"	159,549
77	47	"	Côtes. — Expropriations et travaux.	"	"	80,000	80,000	"
78	48	"	Maréographes. — Expropriations et travaux.	"	"	10,000	10,000	95 10
79	"	69	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	55,054 55	"	"	55,054 55	11,000 67
			Totaux. . . . fr.	4,975,871 91	10,001,808 55	6,050,000	21,027,680 41	6,510,101 74

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				Observations
En 1887	En 1888.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	CREDITS complémentaires à accorder	CREDITS non consommés et à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1888, à vertu de la loi du 27 juin 1887 et de la loi du 4 août 1887	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887	
2,629,988 05	151,452 80	2,781,420 85	2,619 45	"	"	1,596,419 85	4,661,082 48	2,784,040 28	
157,910 21	"	157,910 21	"	"	"	"	42,089 70	157,910 21	
"	"	"	"	"	"	"	175,000 "	"	
64,806 46	75 "	64,881 46	"	"	"	76,540 79	"	64,881 46	
"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	"	
26,606 26	"	26,606 26	"	"	"	"	521 27	26,606 26	
"	"	"	"	"	"	"	25,000 "	"	
14,958 10	"	14,958 10	"	"	"	"	"	14,958 10	
9,660 29	5,000 "	14,660 29	"	"	"	"	85,559 71	14,660 29	
25,462 06	"	25,462 06	"	"	"	"	"	25,462 06	
1,755,058 59	69,800 71	1,824,859 50	"	"	"	"	3,886,472 57	1,802,859 50	
6,717 85	616 50	7,354 55	"	"	"	"	992,665 67	7,354 55	
805,229 28	50,055 40	855,282 68	"	"	"	421,480 46	"	855,282 68	
"	"	"	"	"	"	"	160,000 "	"	
56,848 57	1,267 95	58,116 52	14 50	"	"	"	"	58,151 02	
14,615 77	2,509 85	16,955 60	"	"	"	"	55,046 40	16,955 60	
"	"	"	"	"	"	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	250,000 "	"	"	
15,455 60	8 16	15,443 76	"	"	"	"	46,556 24	15,443 76	
170,948 40	"	170,948 40	"	"	"	222,751 16	"	170,948 40	
"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	
2,955 80	"	2,955 80	"	"	"	52,579 67	"	2,955 80	
145,244 55	"	145,244 55	"	"	"	"	55,200 15	145,244 55	
4 87	"	4 87	"	"	"	2,845 15	"	4 87	
158,581 75	767 25	159,519 "	"	"	"	"	90,651 "	159,519 "	
"	"	"	"	"	"	"	80,000 "	"	
95 10	"	95 10	"	"	"	"	9,904 90	95 10	
10,411 79	588 88	11,000 67	"	"	"	24,035 68	"	11,000 67	
6,025,567 55	981,000 48	6,507,467 81	2,655 05	"	"	2,026,248 74	12,091,520 06	6,510,101 74	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois de 27 juin et 16 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
80	•	70	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884)	166,952 60	•	•	166,952 60	165,553 54
81	•	71	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	406,999 80	•	•	1,156,099 80	(¹) 406,900 •
81a	•	71a	Id.	•	750,000 •	•	•	(¹) 107,860 •
82	•	72	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1875 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés	63,407 25	•	•	63,407 25	44,251 20
83	•	73	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	•	563,343 07	•	5,563,343 07	563,343 07
83a	40	•	Id.	•	•	5,000,000 •	•	5,456,593 37
84	•	74	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885).	•	991,075 50	•	•	20,242 12
84a	50	•	— et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anblée ou Yvoir.	•	•	1,000,000 •	1,091,075 50	•
85	•	75	Ceinture de Bruxelles.	19,082 80	•	•	•	19,082 80
85a	•	75a	Id.	•	250,000 •	•	419,082 80	245,985 74
85b	51	•	Id.	•	•	150,000 •	•	69,067 36
86	•	76	Ambiève.	13,859 17	•	•	•	13,859 17
86a	•	76a	Id.	•	2,865,980 12	•	4,079,819 29	2,510,420 55
86b	53	•	Id.	•	•	1,200,000 •	•	•
87	•	77	Libramont à Bertrix	128,019 11	•	•	128,019 11	128,019 11
88	•	78	Wavre à Jodoigne par Gastuche	726,691 19	•	•	726,691 19	•
89	•	79	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	16,865 20	•	•	516,865 20	4,006 34
89a	52	•	Id.	•	•	500,000 •	•	•
90	•	80	Station de Dison	2,799 45	•	•	2,799 45	•
91	•	81	Thielt à Lichtervelde.	754 20	•	•	754 20	580 46
92	•	82	Station de Braine-l'Alleud	205,645 75	•	•	205,645 75	51,043 85
93	•	83	Gare industrielle de Tournai	5,490 39	•	•	5,490 39	5,455 74
94	•	84	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter	9,582 78	•	•	9,582 78	9,582 78
			Loi du 14 août 1887, <i>Moniteur</i> du 18 :					(¹) 19,700 •
			§ 2. Travaux à exécuter au port d'Ostende pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'Etat	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	1,835 50
			§ 3. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. — Procès Bottin	•	•	445,000 •	445,000 •	438,164 35
			§ 4. Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévôt	•	•	745,000 •	745,000 •	736,191 56
			§ 5. Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre, à Gand	•	•	30,000 •	30,000 •	•
TOTAUX. . . . fr.				1,765,907 65	5,221,298 69	10,068,000 •	17,055,206 54	8,664,724 85
Totaux pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . fr.				7,575,690 56	17,425,084 20	22,040,560 •	47,045,343 05	10,802,319 31

(¹) Ces sommes représentent le montant des ordonnances de titres créées à charge de ces allocations.

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 juin 1857 et de l'art. 5 de la loi du 16 août 1857.	CRÉDITS non consommés de l'exercice 1887.	
128,206 53 406,900 " 167,800 " 44,251 20	35,256 81 " " "	163,553 34 406,900 " 167,800 " 44,251 20	" " " "	" " " "	" " " "	3,500 26 99 80 " "	" " 537,048 80 "	163,553 34 406,900 " 167,800 " 44,251 20	
10,108 89 363,545 07 5,225,402 62 17,937 12	661 77 " 210,990 75 2,285 "	10,770 66 363,545 07 5,436,393 57 20,242 12	" " " "	" " " "	" " " "	45,656 59 " " "	" " 1,563,606 03 971,733 58	10,770 66 363,545 07 5,436,393 57 20,242 12	
" 19,082 80 245,985 74 52,907 94 15,859 17 2,518,565 46	" " 10,969 42 855 07 "	" 19,082 80 245,985 74 69,967 56 15,859 17 2,519,420 55	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	1,000,000 " " 4,016 26 80,052 64 " 546,519 59 1,200,000 "	" 19,082 80 245,985 74 69,967 56 15,859 17 2,519,420 55	
121,042 95 " 3,646 54 " " 50,280 85 5,455 74	6,076 16 " 360 " 580 46 763 " "	128,019 11 " 4,006 54 " 580 46 51,043 85 5,455 74	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" 726,691 10 " 12,858 86 2,799 45 555 74 174,599 88 36 65	" " 500,000 " " " " "	128,019 11 " 4,006 54 " 580 46 51,043 85 5,455 74	
9,582 78 19,700 "	" "	9,582 78 19,700 "	" "	" "	19,700 "	" "	" "	9,582 78 19,700 "	
1,835 50 438,164 35 736,191 36 "	" " " "	1,835 50 438,164 35 736,191 36 "	" " " "	" " " "	" " " "	" " " "	998,164 50 6,855 67 6,808 64 50,000 "	1,835 50 438,164 35 736,191 36 "	
8,500,126 30	274,598 44	8,664,724 85	"	"	19,700 "	964,475 40	7,445,706 11	8,664,724 85	
19,108,777 41	780,656 77	19,889,434 18	2,885 13	"	19,700 "	5,884,840 55	23,897,885 90	19,892,519 51	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux	Articles du Budget extraordinaire de 1887	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886	DÉSIGNATION DES SERVICES	CREDITS REPORTÉS		CREDITS à faire par les lois des 27 juin et 15 août 1887	MONTANT total des crédits par article	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1885	de l'exercice 1886			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes					
95	"	85	Chemins de fer — Voies et travaux . .	330,145 53	"	"		330,113 53
95a		85a	Id	"	5,609,525 57		10,945,671 10	5,970,759 05
95b	54	"	Id	"	"	5,000,000 "		297,575 72
96	"	86a	Chemins de fer — Traction et matériel — Extension du matériel roulant du réseau de l'Etat — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881		1,617,152 11	"	3,017,152 11	1,245,580 40
96a	55	"	Id	"	"	2,000,000 "		"
97	"	87	Postes — Construction de bâtiments pour bureaux	249,468 10	"	"	349,468 19	80,051 66
97a	56	"	Id	"	"	100,000 "		"
98	57	"	Id Construction de voitures-poste	"	"	50 000 "	50,000 "	21,424 "
99	"	88a	Télégraphes — Construction de lignes, de locaux, et établissements télégraphiques et téléphoniques	"	67,687 50	"	267,687 50	67,687 50
99a	58	"	Id	"	"	200,000 "		171,955 54
100	"	89	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	105,244 90	"	"	105,244 90	94,500 49
101		90a	Marine — Matériel divers	"	1,561 80	"	1,561 80	520 10
102	"	91	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres	156,288 22	"	"	1,506,288 22	156,288 22
102a	"	91a	Id	"	1,150,000 "	"		612,685 75
103	"	92	Construction d'un steamer pour le service entre Arvers et la Tête de Flandre	"	200,000 "	"	200,000 "	"
104	"	95	Construction de bateaux pilotes	"	96,674 01	"	181,674 01	74,105 42
104a	59	"	Id	"	"	65,000 "		"
105	60	"	Transformation d'un bateau phare et installations nouvelles à bord de ce bateau	"	"	111,500 "	111,500 "	"
"	"	"	Loi du 14 août 1887, § 1 ^{er} (Moniteur n° 18) — Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs entre Ostende et Douvres	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr				847,140 84	8,742,400 79	8,820,500 "	18,416,047 63	7,129,726 16

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887 et de l'art. 3 de la loi du 14 août 1887.	CRÉDITS excédentaires de l'exercice 1887.	
556,113 55	"	556,113 53	"	"	"	32 "	"	556,113 53	
3,845,162 58	126,651 26	3,960,703 04	005 50	"	"	"	1,058,766 54	3,907,759 03	
245,526 55	55,967 70	297,204 25	281 47	"	"	"	4,702,424 28	297,575 72	
1,255,951 02	7,428 78	1,243,380 40	"	"	"	"	575,771 71	1,243,380 40	
"	"	"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	
72,501 97	7,720 69	80,051 66	"	"	"	160,436 53	"	80,051 66	
"	"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	
21,424 "	"	21,424 "	"	"	"	"	28,576 "	21,424 "	
67,687 50	"	67,687 50	"	"	"	"	"	67,687 50	
174,874 04	81 50	174,955 54	"	"	"	"	25,044 46	174,955 54	
94,500 49	"	94,500 49	"	"	"	10,854 41	"	94,500 49	
529 10	"	529 10	"	"	"	"	1,052 70	529 10	
156,288 22	"	156,288 22	"	"	"	"	"	156,288 22	
612,685 75	"	612,685 75	"	"	"	"	537,514 25	612,685 75	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	"	
74,090 92	14 50	74,105 42	"	"	"	"	22,568 50	74,105 42	
"	"	"	"	"	"	"	65,000 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	111,500 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	1,300,000 "	"	
6,932,625 87	195,855 45	7,128,470 30	1,246 86	"	"	180,322 04	11,105,998 53	7,129,726 16	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
			Ministère de la Guerre.					
106	"	94a	Amélioration du casernement.	"	2,319,226 55	"	4,019,226 55	2,003,596 57
100a	71	"	Id.	"	"	1,700,000 "		"
107	"	95	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord.	997,879 25	"	"	1,997,879 25	515,004 14
107a	64	"	Id.	"	"	1,000,000 "		"
108	"	96	Achèvement du fort La Perle	"	49,900 "	"	49,900 "	45,668 "
109	"	97	Construction et achèvement du fort de Rupelmonde.	49,956 64	"	"	1,211,956 64	49,956 64
109a	"	97a	Id.	"	172,000 "	"		172,000 "
109b	61	"	Id.	"	"	990,000 "	398,844 58	170,777 68
110	"	98	Construction d'une redoute à Duffel	"	398,844 58	"		255,298 60
111	"	99	Construction des forts de Lierre et de Waelhem .	17,142 47	"	"	17,142 47	655 92
112	"	100a	Armement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde .	"	72,496 50	"	72,496 50	72,496 50
113	"	101	Construction et achèvement du fort de Schooten.	700,684 86	"	"	2,168,520 86	700,684 86
113a	"	101a	Id.	"	850,000 "	"		345,502 52
113b	62	"	Id.	"	"	617,856 "	8,000,000 "	"
114	66	"	Ligne de la Meuse	"	"	8,000,000 "		75,217 40
115	65	"	Armement du camp retranché.	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	258,772 92
116	"	102	Transaction Pauwels.	10,812 50	"	"	10,812 50	"
117	"	103	Transaction Keller	15,058 60	"	"	15,058 60	"
118	"	104	Complément et amélioration de l'artillerie. . .	100,000 "	"	"	1,071,467 59	100,000 "
118a	"	104a	Id. id.	"	655,467 59	"		655,467 59
118b	68	"	Id. id. de campagne.	"	"	316,000 "	92,604 82	516,000 "
119	"	105a	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	"	42,604 82	"		42,604 82
119a	69	"	Id.	"	"	50,000 "	400,000 "	"
120	70	"	Habillemeut de la troupe	"	"	400,000 "		205,371 39
121	67	"	Armement de l'infanterie.	"	"	5,000,000 "	5,000,000 "	22,951 76
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.				1,891,514 32	4,560,539 84	19,273,836 "	25,725,890 16	5,897,885 20

CICE 1887 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 1. de la loi du 31 juin 1887 et de l'art. 3 de la loi du 16 août 1887.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
1,817,095 94	136,500 63	1,953,596 57	50,000	"	"	"	515,629 98	2,005,506 57	
"	"	"	"	"	"	"	1,700,000	"	
280,437 82	25,506 52	315,944 14	"	"	"	682,875 11	"	515,604 14	
"	"	"	"	"	"	"	1,000,000	"	
45,668	"	45,668	"	"	"	"	4,232	45,668	
49,956 64	"	49,956 64	"	"	"	"	"	49,956 64	
172,000	"	172,000	"	"	"	"	"	172,000	
168,664 96	2,112 72	170,777 68	"	"	"	"	819,222 52	170,777 68	
255,298 60	"	255,298 60	"	"	"	"	143,515 98	255,298 60	
655 92	"	655 92	"	"	"	16,488 55	"	655 92	
72,496 50	"	72,496 50	"	"	"	"	"	72,496 50	
700,684 86	"	700,684 86	"	"	"	"	"	700,684 86	
545,562 52	"	545,562 52	"	"	"	"	504,657 48	545,562 52	
"	"	"	"	"	"	"	617,856	"	
71,958 08	5,277 55	75,216 51	1 18	"	"	"	7,924,782 51	75,217 40	
255,788 60	4,984 52	258,772 92	"	"	"	"	941,227 08	258,772 92	
"	"	"	"	"	"	10,812 50	"	"	
"	"	"	"	"	"	15,058 60	"	"	
100,000	"	100,000	"	"	"	"	"	100,000	
655,467 59	"	655,467 59	"	"	"	"	"	655,467 59	
280,202	53,798	316,000	"	"	"	"	"	316,000	
42,604 82	"	42,604 82	"	"	"	"	"	42,604 82	
"	"	"	"	"	"	"	50,000	"	
251,874 28	45,497 11	295,371 59	"	"	"	"	104,628 61	295,371 59	
21,969 26	982 59	22,951 76	"	"	"	"	4,077,048 24	22,951 76	
5,595,165 09	252,718 95	5,847,884 02	50,001 18	"	"	725,214 76	10,102,790 20	5,897,885 20	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 8 juin 1886.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS — affectés par les lois des 27 juin et 14 août 1887.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886			
			Ministère des Finances.					
122	•	106	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	25,048 45	•	•	25,048 45	25,048 45
122a	•	106a	Id.	•	200,000	•	200,000	60,515 26
123	•	107	Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 150. Intervention de l'Etat dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	2,000,000	•	•	2,000,000	•
124	•	108	Frais de premier établissement de ladite Société.	150,000	•	•	150,000	50,988 54
125	•	109	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	•	300,000	•	300,000	•
126	•	110	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	40,000	•	•	40,000	20,000 •
127	75	•	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	•	•	40,000	40,000	20,065 95
128	•	111	Loi du 26 août 1885, <i>Moniteur</i> du 3 septembre n° 246. — Art. 10. Frais de confection et d'émission de titres à 5 1/2 %, fr. 80,440 25 c. Règlement des bonifications allouées pour le remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, 979,350 fr. 75 c.	1,025,090 15	•	•	1,025,090 15	977,212 •
129	•	112	Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 3. Revision des pensions civiles.	•	6,124	•	6,124	•
130	•	113	Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 158. Frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires.	•	75,511 08	•	75,511 08	74,666 08
131	•	114	Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150. Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés	•	175,000	•	175,000	120,000 •
132	•	115	Domaine de Tervueren	•	40,000	•	40,000	7,490 54
132a	72	•	Id.	•	•	56,000	56,000	•
133	•	•	Loi du 19 novembre 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 324. Frais de confection de titres à 3 1/2 p. %, (Conversion du 4 %).	•	487,200	•	487,200	113,001 87
TOTAUX POUR le Ministère des Finances . fr.				5,218,138 60	1,283,035 08	76,000	4,577,773 68	1,485,076 40

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887 et de l'art. 3 de la loi du 16 août 1887.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
25,048 45	"	25,048 45	"	"	"	"	"	25,048 45	
60,487 26	28 "	60,515 26	"	"	"	"	150,484 74	60,515 26	
"	"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	"	
"	50,988 54	50,988 54	"	"	"	90,011 46	"	50,988 54	
"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	
20,000 "	"	20,000 "	"	"	"	11,000 "	"	20,000 "	
25,550 "	5,513 95	29,063 95	"	"	"	"	10,956 05	20,063 05	
977,212 "	"	977,212 "	"	"	"	45,878 15	"	977,212 "	
"	"	"	"	"	"	"	6,124 "	"	
74,666 08	"	74,666 08	"	"	"	"	645 "	74,666 08	
120,000 "	"	120,000 "	"	"	"	"	55,000 "	120,000 "	
7,258 03	231 41	7,490 34	"	"	"	"	32,509 66	7,490 34	
"	"	"	"	"	"	"	56,000 "	"	
115,091 87	"	115,091 87	"	"	"	"	574,108 53	115,091 87	
1,430,314 59	45,761 90	1,485,076 49	"	"	"	2,146,880 61	945,807 58	1,485,076 49	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 juin et 14 août 1857.	MONTANT total DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1885.	de l'exercice 1886.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	63,623 10	"	261,000 "	324,623 10	125,530 98
— — des Affaires Étrangères	"	"	90,000 "	90,000 "	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	682,287 36	916,894 24	2,752,400 60	4,331,672 20	2,391 728 65
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	7,575,609 36	17,423,084 20	22,646,560 "	47,645,343 03	10,892,319 31
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	847,146 84	8,742,400 79	8,826,500 "	18,416,047 63	7,120,726 16
— — de la Guerre	1,891,514 32	4,560,530 84	10,273,836 "	25,723,890 16	5,807,885 20
— — des Finances	5,218,138 60	1,285,635 08	76,000 "	4,577,773 68	1,485,076 40
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	14,278,409 58	32,926,554 24	53,906,586 60	101,111,330 42	56,922,266 79

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
En 1887.	En 1888.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887 et de l'art. 3 de la loi du 14 août 1887.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.	
125,530 98	.	125,530 98	"	"	"	50,989 78	148,102 34	125,530 98	
"	"	"	"	"	"	"	90,000 "	"	
2,063,705 51	527,147 41	2,590,852 92	875 73	"	"	181,753 04	1,758,190 51	2,501,728 65	
19,108,777 41	780,656 77	19,889,434 18	2,885 13	"	19,700 "	5,884,840 35	23,887,885 99	19,892,319 31	
6,052,625 87	195,853 43	6,248,479 30	1,246 86	"	"	180,322 94	11,105,998 53	7,129,726 16	
5,595,165 00	252,718 93	5,847,884 02	50,001 18	"	"	725,214 76	19,102,790 20	5,897,885 20	
1,459,514 59	45,761 00	1,485,076 40	"	"	"	2,146,889 61	945,807 58	1,485,076 40	
55,265,119 45	1,602,158 44	56,867,277 89	55,008 90	"	19,700 "	7,170,010 48	57,058,775 15	56,922,266 79	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	de	de	alloués	accordés	résultant des	En 1887.	En 1888.
	l'exercice	l'exercice	par des lois	PAR LE BUDGET	SERVICES FAITS		
	1885.	1886.	des 27 juin et 14 août 1887	primitif et par des lois spéciales.	DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.		
RÉCAPITU							
Service ordinaire.							
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1884	"	"	"	10,204 75	"	"	"
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1885	"	"	"	93,860 65	28,105 25	"	28,105 25
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1886	"	"	"	582,025 17	502,555 65	105,335 26	197,002 54
Dépenses propres à l'exercice	"	"	"	514,208,028 68	508,884,025 99	170,700,510 76	128,637,566 26
	"	"	"	514,701,017 25	500,215,584 80	170,805,646 02	128,862,732 05
Dépenses sur ressources extraordinaires.							
Dépenses sur crédits reportés à l'exer- cice 1887 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'arrêté royal du 4 juillet 1887	14,278,409 58	52,026,554 24	55,006,586 60	101,111,350 42	36,922,206 79	55,265,119 45	1,602,138 46
	14,278,409 58	52,026,554 24	55,006,586 60	415,813,267 65	546,137,851 68	215,070,765 47	130,464,870 40

CICE 1887 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1888, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1888 en vertu de l'art. 4 de la loi du 27 juin 1887 et de l'art. 3 de la loi du 14 août 1887.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1887.
Total.									
"	"	"	16,204 75	"	"	14,400 "	1,804 75	"	"
28,103 23	"	"	03,757 40	"	"	35,858 90	29,918 50	"	28,103 23
302,507 80	137 85	"	80,367 52	"	"	29,535 26	50,852 26	"	302,555 05
508,557,877 02	547,048 97	"	6,821,657 80	1,407,655 11	1,407,655 11	6,054,112 98	767,544 82	"	508,884,025 09
508,668,378 07	547,266 82	"	6,983,987 45	1,407,655 11	1,407,655 11	6,133,887 14	850,100 51	"	509,215,584 80
36,867,257 89	55,008 90	"	64,208,783 63	19,700 "	19,700 "	7,170,010 48	"	57,038,775 15	36,922,266 70
545,535,635 96	602,215 72	"	71,192,771 08	1,517,355 11	1,517,355 11	15,505,897 62	850,100 51	57,038,775 15	546,137,851 68
	602,215 72					71,192,771 08			
						69,675,415 97			

(76)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1887.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>		23,699,700 »	23,726,505 47	23,726,505 47	22,579,530 88
<i>Personnel</i>	Principal 15,626,000 »				
	15 centimes additionnels ordinaires sur le principal 2,344,000 »				
	20 centimes extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative 1,090,000 »	19,100,000 »	19,054,799 29	19,054,799 29	17,889,868 95
	Frais d'expertise 40,000 »				
<i>Patentes</i>	Principal 5,345,000 »				
	20 centimes additionnels extraordinaires 1,069,000 »	6,414,000 »	6,516,715 41	6,516,715 41	4,585,732 11
<i>Redevances sur les mines</i>	Principal 274,800 »				
	25 centimes additionnels 68,700 »	343,500 »	306,570 80	306,570 80	302,967 94
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	Café		588,484 95		588,484 93
	Eaux-de-vie étrangères		885,658 87		885,658 87
	Bières (depuis le 30 juin)		157,242 22		157,242 22
	Bières et vinaigres (au 30 juin)	25,507,100 »	358,176 90	25,987,479 25	358,176 90
	Vinaigres et acides acétiques (depuis le 30 juin)		185,304 16		185,304 16
	Sucres raffinés		252,010 73		252,010 73
	Autres marchandises		23,760,511 44		23,760,511 44
<i>Accises.</i>	Vins étrangers	2,944,500 »	2,901,944 97		2,901,944 96
	Eaux-de-vie indigènes	23,076,900 »	23,512,065 91		23,286,750 27
	Bières	9,106,500 »	9,322,126 19		9,321,889 69
	Vinaigres (du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1887)		5,715 57		5,715 57
	— de bières (depuis le 30 juin)	9,100 »	4,985 08		4,985 08
	— fabriqués avec d'autres substances que la bière (depuis le 30 juin)		342 86	40,602,651 53	342 86
	Sucres étrangers		674,648 55		634,248 89
	Sucre de betterave indigène	2,925,000 »	2,998,774 39		2,221,002 01
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	266,000 »	429,188 21		429,188 21
	Tabac	800,000 »	752,882 »		752,816 25
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	10,000 »	9,969 94		9,969 94
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État				
	Loyers de bâtiments		26,348 46		26,348 46
	Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,218 65		1,218 65
	Extraits cadastraux	350,000 »	72,360 26	389,055 41	72,360 26
	Recettes extraordinaires de toute nature		43,450 19		43,450 19
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		234,605 »		234,605 »
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,102 91		1,102 91
TOTALS		114,552,300 »	110,383,753 16	110,383,753 16	111,201,496 33

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1887.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			
Enregistre- ment. . . . (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	20,100,000	17,771,005 68	20,445,202 48	17,771,005 68		
	— sous seing privé		682,264 84		682,264 84		
	— judiciaires		1,001,734 53		1,001,734 53		
	— d'huissiers		980,010 43		980,010 43		
	Lettres de noblesse		1,450 "		1,450 "		
Grefte . . . (50 centim. addit.)	Permis de changer de nom de famille	460,000	1,740 "	470,070 66	1,740 "		
	Mise au rôle		85,595 40		85,595 40		
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	5,500,000	584,685 26	5,567,255 82	584,685 26		
	Droits d'inscription		251,515 09		251,515 09		
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de transcription d'actes de mutation.	16,200,000	5,115,741 85	17,855,050 47	5,115,741 85		
	Droits de succession.		17,515,492 15		16,789,122 11		
	— de mutation par décès		540,444 52		550,405 12		
	— de mutation sur les successions en ligne directe		5,156,182 29		5,144,809 08		
Timbre . . . (sans additionn.)	— dus par les époux survivants	320,000	291,051 48	291,051 48	288,840 40		
	Timbres fixes. { Passeports { à l'intérieur		2 "		2 "		
			à l'étranger		5,652 "	5,652 "	
			Permis de port d'armes de chasse		471,668 "	471,668 "	
			Permis de chasse au lévrier		805 "	805 "	
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	5,800,000	475,790 70	5,877,558 57	475,790 70	
		Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		250,010 50		250,010 50	
				— à l'étranger		15,052 08	15,052 08
		Timbres adhésifs pour affiches		257,551 60		257,551 60	
		Timbres de dimension		2,560,210 17		2,560,210 17	
	Visa	Timbres proportionnels		158,204 45		158,204 45	
		Timbres de dimension		28,602 57		28,602 57	
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes. Warrants		658 "		658 "	
		Timbres proportionnels. { Effets de commerce		1,080,214 20		1,080,214 20	
				Bons de caisse, billets au porteur, etc.		425,680 "	425,680 "
				Effets, récépissés, obligations, etc.		"	"
				Coupures.		"	"
Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.		313,371 55		312,961 05			
Affiches	57,005 95	57,005 95					
Timbre des polices d'assurances		1,020,000	570,375 35	570,375 35	570,375 35		
A REPORTER.		50,000,000	52,042,419 12	52,042,419 12	51,298,041 18		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1888.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	excédent des évaluations.	
"	17,771,903 68								
"	682,264 84								
"	1,001,734 53	20,445,202 48	"	"	"	"	"	345,202 48	
"	980,019 43								
"	1,450 "								
"	1,740 "								
"	85,593 40	470,076 66	"	"	"	"	"	10,076 66	
"	384,683 20								
"	251,513 99	3,567,255 82	"	"	"	"	"	67,255 82	
"	3,115,741 83								
375,501 66	17,164,683 77	17,501,088 89						1,501,088 89	
"	336,405 12								
7,192 81	3,152,001 89	3,152,001 89	359,200 37	507,042 15	"	52,218 22	"	352,001 89	
1,952 60	290,799 09	290,799 09					29,200 91	"	
"	2 "								
"	5,632 "								
"	471,668 "								
"	805 "								
"	473,790 70								
"	250,010 50								
"	13,052 08								
"	257,551 60								
"	2,360,210 17	5,877,238 57	120 "	120 "	"	"	"	77,238 57	
"	158,204 45								
"	28,602 57								
"	658 "								
"	1,080,214 20								
"	425,680 "								
"	"								
"	"								
290 50	513,251 55								
"	57,903 95								
"	579,375 35	579,375 35	"	"	"	"	440,624 65	"	
384,997 57	51,683,038 75	51,683,038 75	359,380 37	507,162 15	"	52,218 22	469,825 50	2,152,864 31	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1887.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	50,000,000 »	52,042,419 12	52,042,419 12	51,298,041 18
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	25,000 »	25,750 »	55,000 »	25,750 »
— de grande naturalisation		11,250 »		11,250 »
<i>Amendes en ma- tière d'impôts.</i> { Enregistrement	460,000 »	95,789 04	412,544 52	95,789 04
Grefte		»		»
Hypothèques		7,698 28		7,698 28
Successions		280,529 58		258,505 90
Timbre		28,317 67		27,528 52
Assurances		10 »		10 »
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> { Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor. { en totalité .	750,000 »	778,792 78	786,634 65	778,792 78
en partie. .		7,841 87		7,841 87
TOTAUX. fr.	51,235,000 »	53,276,398 29	53,276,398 29	52,509,005 66

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
584,997 57	51,685,038 75	51,683,038 75	350,380 57	507,102 15	"	52,218 22	469,825 56	2,152,864 31	
"	25,750 "	35,000 "	"	"	"	"	"	10,000 "	
"	11,250 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	95,789 04	"	"	"	"	"	"	"	
"	7,698 28	502,502 06	10,750 56	15,295 40	"	4,455 16	67,406 04	"	
3,264 13	261,568 12	"	"	"	"	"	"	"	
"	27,528 52	"	"	"	"	"	"	"	
"	10 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	778,792 78	786,654 65	"	"	"	"	"	36,654 65	
"	7,841 87	"	"	"	"	"	"	"	
588,261 70	52,807,267 56	52,807,267 56	370,130 93	522,457 55	"	56,675 58	537,251 60	2,109,498 96	
				570,130 93			1,662,267 56		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1887.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		66,748 91		66,748 91
	Maestricht à Bois-le-Duc.		67,743 27		66,463 55
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		220,355 25		215,675 67
	Embranchement vers le camp de Beverloo		296 17		292 75
	— vers Hasselt		7,890 52		7,772 59
	— vers Turnhout		6,026 69		5,787 21
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		20,594 06		20,065 73
	Sambre.		179,950 94		179,455 69
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		181,168 68		181,168 68
	Centre		960 77		818 15
	Mons à Condé.		61,410 27		59,101 05
	Pommerœul à Antoing		57,556 41		57,556 41
	Dérivation de Deynze à Schipdonck.		5,563 01		5,565 01
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		2,047 58		2,750 02
	Roulers à la Lys		2,025 06		1,848 31
	Gand } Droit général.	1,050,000 °	55,793 10	1,122,267 11	54,508 62
	à Ostende. } Droit à la porte de Damme		156 60		156 60
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		9,661 27		9,458 41
	Moervaert		3,288 22		3,288 22
	Grande Nèthe.		640 24		612 42
	Petite Nèthe (canalisée).		2,564 56		2,223 54
	Gand à Terneuzen		25,254 10		24,371 56
	Meuse		105,132 25		102,951 70
	Ourthe		6,191 40		6,191 40
	Escaut		81,007 23		80,885 50
	Lys		39,425 91		38,047 10
	Démer		685 90		685 90
	Yser.		4,412 06		5,720 08
	Ypres à l'Yser.		2,095 05		251 72
	Loo.		263 50		265 50
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		422 11		422 11
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		26,237 28		26,234 78	
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	5,090 °	°	5,055 °	°
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		5,055 °		5,055 °
TOTAUX.		1,055,000 °	1,227,322 11	1,227,322 11	1,210,189 85

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1888.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	66,748 91								
1,279 72	67,743 27								
4,661 58	220,333 25								
3 44	296 17								
118 13	7,800 52								
239 48	6,026 69								
528 33	20,594 06								
497 23	179,950 94								
"	181,168 68								
151 64	969 77								
2,308 62	61,410 27								
"	57,556 41								
"	5,563 01								
197 36	2,947 58								
177 65	2,025 96								
1,484 54	35,793 16	1,222,267 11	"	"	"	"	"	172,267 11	
"	156 00								
202 86	9,661 27								
"	3,388 22								
36 82	640 24								
141 22	2,364 56								
882 54	25,254 10								
180 53	103,132 23								
"	6,191 40								
123 93	81,007 23								
1,378 81	39,425 91								
"	685 90								
691 98	4,412 06								
1,843 33	2,095 05								
"	263 50								
"	422 11								
2 50	26,237 28								
"	"	5,055 "	"	"	"	"	"	55 "	
"	5,055 "								
17,132 26	1,227,522 11	1,227,522 11	"	"	"	"	"	172,522 11	
									172,522 11

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		58,590,845 58	
	Bagages		965,192 51	
	Marchandises, équipages, chevaux et bestiaux	114,000,000	77,802,471 53	120,145,735 50
	Produits extraordinaires		2,787,228 08	
		114,000,000	120,145,735 50	120,145,735 50
Restant à recouvrer sur les années antérieures		"	1,057,722 03	1,057,722 03
TOTAUX fr.		114,000,000	121,203,457 53	121,203,457 55

DE FER, POSTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUD
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
116,970,065 90	3,175,669 60	"	120,145,735 50	"	"	"	
116,970,065 90	3,175,669 60	"	120,145,735 50	"	"	"	
"	"	"	"	1,057,722 03	"	"	
116,970,065 90	3,175,669 60	"	120,145,735 50	1,057,722 03	"	6,145,755 50	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes	2,967,000 »	2,980,523 18	2,980,523 18
Postes. { Taxe des correspondances en général.	8,503,070 »	8,321,800 06	8,321,800 06
{ Taxe sur les abonnements aux journaux.	54,280 »	52,466 80	52,466 80
{ Mandats et bons de poste. Taxe	300,900 »	302,497 05	302,497 05
{ Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation.	525,000 »	571,052 84	571,052 84
TOTAUX. fr.	9,183,250 »	9,247,816 75	9,247,816 75

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,770,520 20	209,996 08	2,980,523 18	2,980,523 18	.	"	13,525 18	
7,827,611 38	486,156 04	8,313,767 42	8,313,767 42	8,032 64	.	10,697 42	
52,466 80	"	52,466 80	52,466 80	.	1,815 20	.	
302,497 05	"	302,497 05	302,497 05	"	.	1,597 05	
571,052 84	"	571,052 84	571,052 84	"	"	46,052 84	
8,753,628 07	486,156 04	9,239,784 11	9,239,784 11	8,032 64	1,815 20	58,547 31	
					56,554 11		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 »	»	605,549 01
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	40,000 »	»	61,686 81
TOTAUX fr.	815,000 »	»	665,235 82

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
605,549 01	»	»	605,549 01	»	171,450 99	»	
61,686 81	»	»	61,686 81	»	»	21,686 81	
605,235 82	»	»	605,235 82	»	171,450 99	21,686 81	
					149,764 18		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	300,000 »	»	»

RERIE GÉNÉRALE, ETC.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1887

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1887	En 1888	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
"	"	"	"	"	300,000	"	"

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1887.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		5,716 07		5,716 07
	Routes.		35,144 45		35,144 45
Produit d'autres aliénations d'immeubles			71,932 72		71,932 72
Produits	des successions en déshérence.		180,330 16		179,716 30
	nets des épaves		571 95		571 95
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés			2,662 47		2,662 47
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inven- taires, etc.			76 65		"
	provenant du Département des Affaires Étrangères.		"		"
	— — des Finances		24,165 37		24,165 37
	— — de la Guerre		125,722 50		125,722 50
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.		15,201 "		15,201 "
Domaines. (Valeurs capitales.) Prix de vente d'objets mo- biliers hors d'usage	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	500,000 "	43,148 10	564,772 06	43,142 10
	— — de la Justice		14,038 08		13,287 08
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		4,061 48		4,061 48
	— — de la Cour des comptes		2,983 77		2,983 77
Rembourse- ment de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		4,248 72		4,248 72
	de créances ordinaires		5,000 "		"
Rachat et transfert de rentes			381 "		381 "
Transactions en matière domaniale			"		"
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, inté- rêts moratoires compris			22,170 07		21,572 33
Resourcement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			1,297 50		1,297 50
Produit d'objets saisis et confisqués			4,877 69		4,877 69
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			934 31		934 31
A REPORTER fr.		500,000 "	564,772 06	564,772 06	557,708 81

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1888.	TOTAL.		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en suréance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des recouvreurs.	à recourir sur les débiteurs.			
"	5,716 07								
"	35,144 45								
"	71,952 72								
622 86	180,339 16								
"	571 95								
"	2,662 47								
76 65	76 65								
"	"								
"	24,165 37								
"	125,722 50								
"	15,201 "								
		550,662 70	5,109 27	37 10	"	5,072 17	"	50,662 70	
6 "	45,148 10								
713 90	14,000 98								
"	4,061 48								
"	2,983 77								
"	4,248 72								
"	"								
"	381 "								
"	"								
534 57	22,106 90								
"	1,207 50								
"	4,877 69								
"	954 31								
1,955 98	550,662 70	550,662 70	5,109 27	37 10	"	5,072 17	"	50,662 70	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1887.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. fr.		500,000 "	504,772 06	504,772 06	557,708 81
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois	840,000 "	597,072 04		589,985 57
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		92,778 85		91,986 55
	— d'objets saisis et confisqués		"		"
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		1,740 "		1,740 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .		7,958 86		7,958 86
	— du droit de chasse.		15,214 "	735,217 92	15,214 "
	— — de pêche (baux et licences).		"		"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		2,842 81		2,492 81
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		17,584 58		7,849 85
	Indemnités pour carbonisation, etc.		18 "		18 "
	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.		24,164 18		22,742 55
	— de bâtiments		15,010 95		14,429 95
	— d'herbages, d'oseraies, etc		11,870 95		11,805 95
	— de vidanges		"		"
Dépendances des chemins de fer.	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	170,000 "	381 96	244,046 23	181 51
	Argent non réclamé.		1,947 86		1,947 86
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		162,288 43		161,568 43
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		11,812 "		11,812 "
	— d'objets non réclamés		12,475 20		12,475 20
Établisse- ments et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		4,004 70		4,004 70
	École militaire. — Pensions des élèves		115,615 57		108,666 81
	École vétérinaire. {		Pensions d'animaux malades.	7,881 95	7,881 95
			Produit des ventes d'objets divers	540 "	540 "
	Écoles de réforme de Ruysselde et de Beernem		"		"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	120,000 "	"	158,165 88	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,556 "		15,550 "
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		97 05		97 05
	Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		4,373 33		2,440 "
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,321 98		8,821 98
A REPORTER. fr.		1,650,000 "	1,702,202 00	1,702,202 09	1,659,858 77

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1888.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS		Des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
1,955 98	559,002 70	559,002 70	5,109 27	37 10	"	5,072 17	"	59,062 79	
7,086 47	507,072 04								
792 50	92,778 83								
"	"								
"	1,749 "								
"	7,958 86	735,217 92	"	"	"	"	104,782 08	"	
"	15,214 "								
"	"								
350 "	2,842 81								
9,754 53	17,584 58								
"	18 "								
242 08	22,984 45								
"	14,429 95								
"	11,865 95								
"	"								
190 40	371 80	241,550 32	2,495 91	815 53	"	1,680 38	"	71,550 32	
"	1,947 86								
"	161,568 45								
"	11,812 "								
"	12,475 20								
"	4,004 70								
6,948 76	115,615 57								
"	7,881 95								
"	540 "								
"	"								
"	"	158,152 55	13 33	13 33	"	"	"	38,152 55	
0 "	15,538 "								
"	97 05								
1,920 "	4,560 "								
5,500 "	14,521 08								
34,724 81	1,604,583 58	1,094,583 58	7,018 31	865 96	"	6,752 55	104,782 08	169,305 06	

TABLEAU LITT. G. (SUITE).

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1887.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		1,630,000 »	1,702,202 00	1,702,202 00	1,650,858 77
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires		17,255 »		17,255 »
	— des examens et visa des diplômes		47,505 »		47,505 »
	— des diplômes des artistes vétérinaires.		»		»
	— des brevets d'invention		310,110 »		310,110 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		47,045 55		47,045 55
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		50 40		50 40
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		250 25		250 25
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	440,000 »	4,875 »	510,807 52	4,875 »
	Restitutions volontaires.		5 78		5 78
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées). .		360 »		360 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		3 80		3 80
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . .		00 58		00 58
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . .		70,977 45		70,977 45
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. .		5,851 13		5,851 13
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		»		»	
Produits des conférences données aux élèves droguistes . .		788 52		788 52	
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		120,159 58		115,761 10
	Location de biens-fonds et de bâtiments		54,768 98		54,666 08
	Génie militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .		9,740 00		9,725 00
	{ Fermages de pêche et de chasse		5,070 90		5,844 90
	Arrérages de rentes		814 62		638 85
	Redevances pour concessions de prises d'eau		2,579 48		2,268 58
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . .		8,507 12		8,200 65
	— — — de créances ordinaires		20,440 01		1,750 »
	Domaine de Tervueren. { Fermages	620,000 »	7,267 67	595,363 79	7,267 67
	{ Menus produits		875 »		875 »
	Redevances des sablières et mines (art. 6 et 42 loi du 21 avril 1810)		1,590 01		455 58
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		58,968 52		58,121 68
	{ Routes		6,649 94		6,514 44
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		121,255 51		120,005 58
	{ Routes		162,844 10		160,009 03
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		45,884 54		41,776 40
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		442 23		442 23
TOTAUX. fr.		2,690,000 »	2,817,463 20	2,817,463 20	2,754,150 80

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1888.	TOTAL		A RECOURIR	A RECOURIR.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portés en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
34,724 81	1,094,583 58	1,094,583 58	7,618 51	865 96	"	0,752 55	104,782 08	109,505 06	
"	17,255 "								
"	47,505 "								
"	"								
"	519,110 "								
"	47,045 55								
"	39 40								
"	256 25								
"	4,873 "	519,897 52	"	"	"	"	"	79,897 52	
"	5 78								
"	560 "								
"	3 80								
"	66 58								
"	76,977 45								
"	5,831 13								
"	"								
"	788 52								
2,127 56	117,888 66								
102 90	54,768 98								
15 "	0,740 09								
126 "	5,070 90								
115 79	814 62								
113 10	2,381 48								
"	8,200 63								
574 01	2,524 01								
"	7,267 67	565,250 92	30,112 87	2,420 96	"	27,891 91	54,749 08	"	
"	873 "								
929 79	1,385 57								
846 84	58,968 52								
98 "	6,612 44								
1,247 93	121,255 51								
2,805 16	162,814 19								
1,768 15	45,544 62								
"	442 25								
45,595 02	2,279,751 82	2,779,751 82	37,751 38	5,286 92	"	54,444 46	159,551 10	249,262 98	
				37,751 38			89,751 82		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		33,417 05	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		27,220 50	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		27,545 50	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	145,000 •	4,056 •	03,223 05
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		200 •	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		84 •	
TOTAUX. fr.		145,000 •	93,223 05	03,223 05

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
		53,417 05				.	
		27,220 50					
		27,345 50					
93,223 05	"	4,956 "	93,223 05	"	51,776 95	"	
		200 "					
		84 "					
93,223 05	"	93,223 05	93,223 05	"	51,776 95	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons	258,600 .	.	285,020 20

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

vements effectués, par année et par nature perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
97,558 53	185,577 54	.	282,935 87	a) 2,084 33	.	24,355 87	a) Art. annulés . fr. 133 25 — reportés . . 1,951 08 <u>2,084 33</u>

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,200,000	"	3,258,491 52
— des actes des commissariats maritimes	110,000	"	112,202 45
— des droits de chancellerie	9,000	"	9,391 10
— — de pilotage	2,080,000	"	2,204,687 57
— — de fanal	850,000	"	923,630 38
— de la régie du <i>Mouilleur</i> (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	82,000	"	89,446 53
— des écoles agricoles	273,000	"	304,362 18
— du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000	"	902,200 "
Bonification d'un quart p. 100, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872, art. 1 ^{er} , n° 4.)	350,000	"	460,018 79
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,200,000	"	1,182,027 86
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,325,000	"	4,267,000 04
TOTAUX. fr.	15,979,000	"	13,714,440 32

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,258,491 52	"	"	5,258,491 52	"	"	58,491 52	
112,202 45	"	"	112,202 45	"	"	2,202 45	
8,650 50	740 60	"	9,391 10	"	"	301 10	
2,204,687 57	"	"	2,204,687 57	"	"	124,687 57	
925,650 58	"	"	925,650 58	"	"	73,630 58	
58,365 50	30,781 45	"	89,144 75	a) 501 80	"	7,144 75	a) Art. annulés . fr. 80 80 — reportés . . 221 "
123,141 21	139,142 04	"	262,284 15	42,078 05	10,715 85	"	301 80
"	902,200 "	"	902,200 "	"	"	402,200 "	
246,197 25	213,821 54	"	460,018 79	"	"	110,018 79	
556,868 46	625,159 40	"	1,182,027 86	"	17,972 14	"	
4,267,990 94	"	"	4,267,990 94	"	1,057,009 06	"	
11,760,225 58	1,911,845 91	"	13,672,069 49	42,379 85	1,085,697 05	778,766 54	
					306,930 51		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	460,000 »	122,777 21	490,498 85
— — communaux		367,721 64	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	140,000 »	163,567 60	163,567 60
TOTAUX. fr.	600,000 »	654,066 45	654,066 45

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
113,361 "	9,416 21	122,777 21	490,498 85	"	"	30,498 85	
345,225 "	22,496 64	367,721 64					
163,567 60	"	163,567 60	163,567 60	"	"	23,567 60	
622,153 60	31,012 85	654,066 45	654,066 45	"	"	54,066 45	
					54,066 45		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1887.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000 "	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		474 59	51,820 52	474 59
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	18,000 "	4,156 19		5,122 49
	— divers		27,218 54		5,264 19
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	540,000 "	354 99		354 99
	Frais de surveillance aux communes et aux hospices.		204,509 07		150,806 41
	lance de bois aux acquéreurs de bois domai- niaux		"		"
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		20 69		20 69
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		5,655 70		5,655 70
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		"		"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		1,848 "		1,848 "
	Restitution de droits		97 96		97 96
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		580 80		532 80
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
	Frais de justice en matière de garde civique		10,675 18		10,675 18
	Remboursement de subsides		2,445 74		2,096 09
	Restitution de droits.		47,470 "	719,220 55	"
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		144,867 52		144,867 52
	— en matière de police.		105,927 "		105,927 "
	— militaire		2,122 07		2,122 07
	— en matière de faillites		190 45		190 45
	Frais d'entretien de mendiants		1,624 88		81 40
Ministère de l'Agricul- ture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. Annuités des propriétaires rive- rains	540,000 "	"		"
	Rachat des annuités		"		"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		191,869 80		22,842 "
	— d'entretien de routes concédées		"		"
	Restitution de droits		571 69		571 69
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Remboursements divers.		369 81		369 81
	Restitution de droits		27 20		27 20
TOTAUX. fr.		558,000 "	751,055 87	751,055 87	455,947 13

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
"	"								
"	474 59								
1,015 70	4,156 19	27,422 76	4,406 56	1,279 11	"	3,127 45	"	9,422 76	
17,547 79	22,811 98								
"	554 99								
44,417 85	105,224 26								
"	"								
"	20 60								
"	3,053 70								
"	"								
"	"								
"	1,848 "								
"	97 96								
"	552 80								
"	10,675 18								
"	2,006 90								
"	"	492,308 47	220,918 08	4,549 61	"	222,368 47	47,691 53	"	
"	144,867 52								
"	105,927 "								
"	2,122 07								
"	100 45								
571 43	652 85								
"	"								
"	"								
235 55	23,075 35								
"	"								
"	571 69								
"	569 81								
"	27 20								
63,784 10	519,751 25	519,751 25	231,324 04	5,828 72	"	225,495 02	47,691 53	9,422 76	
				231,324 04			38,268 77		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières (<i>pour mémoire</i>)	"	"	"
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,300 "	"	22,084 "
TOTAUX fr.	21,300 "	"	22,084 "

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
22,984 "	"	"	22,984 "	"	"	1,684 "	
22,984 "	"	"	22,984 "	"	"	1,684 "	
						1,684 "	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 "	"	167,180 00
Recettes diverses et accidentelles.	700,000 "	"	800,006 33
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,309 "	"	4,877 78
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 "	"	1,360 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1882.	25,000 "	"	30,075 75
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	"	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 "	"	9,799 92
Remboursement par la province de Brabant de sa quote-part de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	32,000 "	"	30,422 80
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,058,400 "	"	1,239,365 69
TOTAUX. fr.	2,062,359 "	"	2,458,087 26

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1887.	En 1888.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
50,510 28	"	"	50,510 28	116,670 62	"	10,510 28	
800,006 55	"	"	800,006 55	"	"	100,006 55	
1,535 54	"	"	1,535 54	5,544 44	19,005 66	"	
1,560 "	"	"	1,560 "	"	"	"	
50,075 75	"	"	50,075 75	"	"	5,075 75	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
9,799 92	"	"	9,799 92	"	400 08	"	
50,422 80	"	"	50,422 80	"	1,577 11	"	
991,550 66	"	"	991,550 66	247,835 05	66,869 54	"	
2,090,059 17	"	"	2,090,059 17	568,048 09	87,912 19	115,592 56	
					27,680 17		

Détail des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	7,488	25	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature . . .	14,079	58	
Restitutions anonymes . . .	52,251	17	
Restitution de bourses d'études . . .	200	"	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi . . .	25,216	09	
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses Caisses de veuves et orphelins . . .	45	76	
Solde du compte des pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement des Pays-Bas pendant l'année 1881 . . .	288	"	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1886 . . .	24,189	26	
Solde de compte du fonds spécial de l'Exposition de la Nouvelle-Orléans . . .	3,595	15	
d'Amsterdam . . .	457	91	
Solde disponible sur le produit du matériel des fêtes de 1880 . . .	24,170	96	
Prélèvement sur l'article « Subsides pour travaux d'utilité publique » du Budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1887, du montant de crédits devenus sans emploi . . .	180,059	25	
Excédent des amendes sur les primes du 4 ^e trimestre 1886, de la ligne postale belge « Lamport et Holt » . .	5,100	"	
			337,139 36
REMBOURSEMENTS.			
Remboursement d'avances concernant des services répis par économie (Administration des prisons) . . .	508	77	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes faites pour compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1886 . . .	15,193	"	
Retenues de 1/2 p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire . . .	14,853	25	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1887 . . .	6,000	"	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1886 . . .	5,684	17	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1887, au delà du maximum fixé par les conventions des 28 octobre 1871, 27 juin 1875 et 14 septembre 1876 . .	2,745	86	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Nilsen, en 1885 . . .	5,594	60	
Remboursement de menues dépenses concernant le Palais de Justice, à Bruxelles . . .	5,385	94	
Remboursement par le sieur Nassel des frais de rapatriement de l'équipage de la chaloupe naufragée « Bertha » . . .	1,075	04	
			55,036 63
PRESCRIPTIONS.			
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOR :			
Dettes à 2 1/2 p. %, échéance de juillet 1881 . . .	941	83	
— à 5 p. % échéance de mai 1881 . . .	721	50	
— à 4 p. % (1 ^{re} série) échéances de mai et novembre 1881 . . .	5,720	72	
— à 4 p. % (2 ^e série), échéance de février 1881 . . .	40	"	
Transfert en recette au profit du Trésor du montant des annulations, du chef de 1/2 centimes non payés sur les états de rentes de la dette à 5 1/2 p. % (3 ^e série) de l'échéance du 1 ^{er} août 1887. (Période du 1 ^{er} mai au 31 juillet 1887) . . .	5	80	
			7,427 85
A REPORTER fr.			309,603 84

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	599,603 84
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 3, 3 1/2, et 4 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances de mai et novembre 1887.)	27,102 "
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :	
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	1,502 50
2° De titres de la Caisse d'annuités dues par l'État.	12,187 05
	13,570 55
Bonification d'intérêts sur des titres 3 1/2 p. % délivrés en 1887, en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	55,174 "
Bonification d'intérêts sur des titres à 3 1/2 p. % délivrés en 1887, en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal du 11 juin 1886	56,152 29
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 3,400,000 francs en 3 1/2 p. % (1 ^{re} série) émis pour couvrir des dépenses extraordinaires de l'exercice 1886	81,875 15
Solde des intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879	120,535 05
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1886	28 61
Part revenant au Trésor dans le produit de la réalisation d'un titre de 100 francs à 4 p. % (1 ^{re} série) émis en vertu de la convention-loi des 15 novembre/19 décembre 1876	44 23
	563,200 84
PRODUITS DIVERS.	
Produit du tir national en 1887.	581 "
— d'expéditions d'archives	426 "
— de la fabrication de pièces d'un centime. — Loi du 14 août 1887, art. 2.	24,000 "
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	92 "
— — de listes de recours en matière électorale	202 75
— — d'extraits matricules délivrés en matière électorale par les corps de l'armée	196 50
— — de fragments de pièces de monnaie cisaillées à tort par les comptables de l'État, pendant l'année 1887	181 10
— — de catalogues du musée de peinture	550 "
— — de catalogues du musée Wiertz	1,467 50
— — de catalogues du Musée royal d'armures et d'antiquités	217 80
— — d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux	8 75
— — de livres pour compte du Musée d'histoire naturelle.	555 "
— — d'exemplaires de la loi et du règlement en vigueur sur les établissements d'aliénés.	4 50
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires.	10 "
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice.	16 05
— — de publications de la Commission royale d'histoire	441 60
— — de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires	952 50
— — programmes des écoles spéciales, à l'Université de Liège.	94 "
— — des matériaux des constructions ayant servi au surveillant des travaux d'amélioration du canal de Gand à Terneuzen	806 50
— — du matériel hors d'usage de l'atelier d'apprentissage, à Roulers	29 56
Produit de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 "
— — du terrain dépendant du lazaret du Doel	110 "
Quatrième annuité due par les sieurs Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État	1,000 "
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État	2,445 87
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de pièces de cuivre pour le Zanzibar	908 01
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de 250,000 flans d'or pour la Suisse.	1,666 66
Curage et entretien d'un dalot établi le long du chemin de fer de Beaumont à Chimay	100 "
	57,111 65
TOTAL. fr.	800,006 33

(116)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,337,506 92	5,248,193 74	2,684,544 47
	Personnel	5,274,059 24	5,406,500 26	1,994,790 55
	Patentes	977,292 03	1,745,668 "	497,210 55
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Bières (depuis le 30 juin 1887)	42,719 76	54,991 70	6,720 15
	Café	507,218 70	21,999 67	1,280 54
	Eaux-de-vie étrangères.	229,700 61	354,664 80	49,975 14
	Bières et vinaigre (au 30 juin 1887).	75,698 84	140,045 65	15,950 25
	Sucres raffinés	58,949 98	159,591 55	4,882 81
	Autres marchandises	9,615,147 95	7,603,815 04	857,114 11
	Vinaigres et acides acétiques (depuis le 30 juin 1887).	49,085 26	47,567 96	4,275 91
	Vins étrangers	567,811 08	910,269 64	208,601 54
	Eaux-de-vie indigènes	6,831,809 39	4,278,820 50	1,719,912 45
	Bières.	1,084,443 24	2,588,237 18	1,223,644 69
<i>Accises</i>	Vinaigres (au 30 juin 1887)	532 28	411 41	270 82
	Sucres étrangers.	541,862 45	49,552 55	1,690 65
	Sucres de betterave indigènes.	641,152 41	544,615 51	560 93
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	56,528 53	195,082 97	"
	Tabac	45 20	16,079 50	573,605 65
	Vinaigres de bière (depuis le 30 juin 1887).	60 84	"	1,884 51
	Vinaigres fabriqués avec d'autres substances que la bière (depuis le 30 juin 1887).	"	542 86	"
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	978 97	8,990 97	"
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
	Loyers de bâtiments.	240 "	4,500 "	2,515 58
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	506 16	50 51	"
	Extraits cadastraux	5,787 10	12,608 10	9,829 80
	Recettes extraordinaires de toute nature.	18,487 81	14,212 79	861 36
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	211,652 "	1,840 "	4,074 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX. fr.		26,908,856 71	29,410,410 42	9,661,970 22

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,185,097 80	4,519,758 83	2,786,813 04	918,509 97	682,249 35	1,564,029 35	23,726,503 47	49,404,586 97
2,586,259 56	1,607,790 66	1,874,854 52	538,121 98	265,140 77	707,521 75	10,054,799 29	
794,811 65	955,557 45	904,691 36	105,275 55	97,555 05	264,655 81	6,516,715 41	
"	195,544 40	105,742 95	"	1,645 56	5,640 11	506,570 80	25,987,479 25
6,635 52	2,351 78	22,126 85	2,001 75	17,684 01	1,990 92	157,242 22	
15,784 82	1,021 20	9,917 21	31,728 10	7 03	1,527 66	588,484 93	
52,676 98	75,715 36	84,110 55	4,294 54	6,075 40	50,447 82	885,058 87	25,987,479 25
24,920 59	10,745 25	44,402 58	4,118 97	18,524 04	19,691 79	558,176 90	
15,667 18	11,635 04	21,315 79	446 15	537 79	966 64	252,010 75	
2,045,296 89	679,581 65	1,971,189 98	403,595 49	215,510 54	366,464 01	25,760,511 44	40,463,936 71
25,451 95	10,592 55	28,150 47	5,514 58	1,458 12	15,759 80	185,594 16	
205,598 05	598,075 70	566,867 48	12,555 64	55,891 66	196,296 18	2,001,944 07	
2,072,542 95	5,722,521 07	2,559,442 80	2,244,292 11	55,025 66	174,672 45	25,418,657 58	389,035 41
1,595,816 55	1,702,211 48	582,723 66	218,350 26	119,590 59	407,505 94	9,522,126 19	
4,701 06	"	"	"	"	"	5,715 57	
79,262 82	2,095 85	171 80	"	"	54 18	674,648 55	389,035 41
551,062 72	819,255 49	564,592 24	105,506 27	"	147,092 75	2,955,488 10	
179,776 71	"	"	"	"	"	429,188 21	
82,529 50	256,956 20	180 55	1,208 26	6,235 04	16,244 52	752,862 "	389,035 41
3,037 73	"	"	"	"	"	4,985 08	
"	"	"	"	"	"	542 86	
"	"	"	"	"	"	9,069 94	389,035 41
"	"	"	"	"	"	"	
1,560 "	9,778 72	860 "	2,120 "	5,380 56	1,596 "	26,348 46	
507 74	526 95	12 21	"	"	55 10	1,218 65	389,035 41
12,475 69	9,989 80	8,798 92	5,285 20	5,058 50	4,529 15	72,560 26	
822 54	5,515 54	2,849 56	558 51	179 68	144 40	45,430 10	
17,030 "	"	"	"	"	"	254,605 "	389,035 41
"	"	1,102 91	"	"	"	1,102 91	
13,554,764 56	15,772,594 09	11,318,770 28	4,401,744 05	1,511,524 64	3,924,622 11	116,245,038 54	116,245,038 54

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (30 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,515,896 08	4,527,526 43	1,655,458 92
	— sous seing privé	70,816 40	245,011 78	58,761 10
	— judiciaires	213,599 16	257,861 51	58,704 75
	— d'huissiers	122,409 22	320,105 67	71,844 03
	Lettres de noblesse	"	1,450 "	"
<i>Greffes.</i> (30 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille	145 "	580 "	"
	Mise au rôle	9,582 "	50,211 40	4,186 "
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	42,623 "	117,074 40	22,152 66
	Droits d'inscription	53,876 95	69,664 58	19,779 51
<i>Successions.</i> (30 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	419,770 05	733,757 21	358,633 85
	Droits de succession	2,128,645 25	5,597,183 40	1,850,567 40
	— de mutation par décès	96,755 06	12,475 81	125,825 42
	— — sur les successions en ligne directe	269,777 13	790,267 67	317,859 26
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	— dus par les époux survivants	55,803 04	84,299 45	25,515 60
	Passeports { à l'intérieur	"	"	"
	Timbres fixes. { à l'étranger	800 "	2,248 "	24 "
	Permis de port d'armes de chasse	40,010 "	85,125 "	58,045 "
	Permis de chasse au lévrier	70 "	55 "	650 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	55,587 40	144,545 85	52,154 25
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	64,053 05	81,285 50	9,159 50
	— { — à l'étranger	4,512 57	5,000 50	40 16
	Timbres adhésifs pour affiches	23,851 94	80,495 73	26,295 45
	Timbres de dimension	222,997 82	600,515 85	182,401 60
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	Visa. { Timbres proportionnels	120,967 45	22,786 57	974 65
	— { Timbres de dimension	1,424 45	7,104 41	2,722 57
	Timbres fixes. — Warrants	6 50	514 "	"
	Extra-ordinaire. { Timbres proportionnels. { Effets de commerce	266,540 15	591,514 15	20,817 90
	— { — { Bons de caisse, billets au porteur, etc.	6,800 "	570,199 95	748 "
	— { — { Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	— { — { Coupures	"	"	"
	— { Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	62,688 50	90,614 85	29,063 15
	— { — { Affiches	13,154 81	31,022 55	1,420 97
	Assurances. — Droit annuel	171,527 04	507,587 40	52 77
A REPORTER. fr.		6,800,504 56	14,901,217 98	4,878,498 45

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,284,899 70	2,656,465 74	2,218,075 71	414,796 90	602,587 64	1,156,487 96	17,771,995 68	20,445,202 48
58,563 92	80,847 38	75,459 03	17,009 51	36,454 06	37,561 80	682,264 84	
76,728 21	181,680 81	112,526 58	14,060 71	38,690 60	48,082 22	1,001,754 53	
98,167 68	145,035 13	122,083 28	18,597 53	25,795 30	62,121 59	986,019 43	
"	"	"	"	"	"	1,450 "	470,076 66
1,015 "	"	"	"	"	"	1,740 "	
7,714 "	12,508 "	13,054 "	1,556 "	2,266 "	4,516 "	85,395 40	
53,462 06	64,696 11	60,250 16	7,756 30	13,348 65	23,359 92	384,683 26	
25,471 80	43,809 51	31,846 50	6,502 49	4,509 60	16,253 45	251,515 99	3,367,255 82
305,094 58	457,145 50	303,525 10	73,345 04	117,000 78	187,405 05	3,115,741 83	
3,070,918 68	1,889,087 84	1,558,140 81	460,605 93	239,072 54	558,461 92	17,164,683 77	17,501,088 89
9,687 57	40,716 04	8,577 83	4,042 47	37,948 41	2,380 71	350,405 12	
641,606 20	401,541 02	387,027 06	83,626 70	70,429 27	190,087 58	3,152,001 89	3,152,001 89
53,070 19	42,142 70	29,728 94	4,598 07	5,258 28	10,582 84	290,799 09	290,799 09
"	"	"	"	2 "	"	2 "	5,877,238 57
"	1,264 "	1,024 "	24 "	48 "	200 "	5,632 "	
40,258 "	94,595 "	63,490 "	22,925 "	34,125 "	55,265 "	471,668 "	
35 "	"	"	"	"	35 "	805 "	
46,009 70	108,716 45	61,756 15	7,250 60	9,274 20	28,698 10	473,790 70	5,877,238 57
12,585 50	21,641 "	57,649 "	267 20	595 25	3,176 50	230,010 30	
602 68	2,438 19	1,549 85	7 77	14 81	135 55	13,052 08	
24,876 78	46,448 27	26,613 73	4,554 84	6,527 59	18,107 27	257,551 60	
250,151 05	444,822 80	307,877 65	81,538 10	109,955 45	100,369 83	2,560,210 17	
1,067 20	7,169 45	5,587 75	289 75	1,168 "	303 65	158,204 45	
2,488 37	4,500 79	4,046 73	602 24	3,242 79	2,580 24	28,602 57	
"	137 50	"	"	"	"	658 "	
110,150 50	111,631 90	135,525 25	9,821 15	7,099 "	27,114 20	1,080,214 20	
8,687 "	8,837 50	10,215 57	915 50	95 50	1,175 "	425,680 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
47,071 15	24,548 75	41,109 20	1,525 70	1,009 50	14,922 75	313,251 53	579,376 55
6,412 88	1,575 56	5,798 16	181 25	114 78	427 39	57,905 95	
5,049 60	1,531 27	5,827 27	"	"	"	579,376 55	
7,317,624 60	6,874,871 61	5,719,143 40	1,235,396 55	1,366,302 "	2,589,679 60	51,683,038 75	51,683,038 75

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		6,800,304 56	14,901,217 98	4,878,498 45
Naturalisations.	{ Droits de naturalisation ordinaire	2,750 »	7,000 »	»
	{ Droits de grande naturalisation	2,000 »	3,500 »	»
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement	8,706 18	12,843 45	13,044 36
	{ Greffe	»	»	»
	{ Hypothèques.	603 16	1,168 84	2,026 63
	{ Successions	47,216 79	47,071 32	23,245 48
	{ Timbre	1,625 48	12,997 73	2,298 »
	{ Assurances	»	10 »	»
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	{ Amendes de condamnation et dommages- 			

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
7,517,624 60	6,874,871 61	5,719,143 40	1,235,396 55	1,366,502 "	2,589,679 60	51,683,038 75	51,683,038 75
1,750 "	2,250 "	4,250 "	2,250 "	2,000 "	1,500 "	23,750 "	35,000 "
500 "	2,250 "	2,500 "	"	"	500 "	11,250 "	
16,450 67	18,126 87	8,076 22	3,701 74	7,549 51	7,310 24	95,789 04	392,593 96
"	"	"	"	"	"	"	
939 40	868 79	850 04	401 03	626 43	213 90	7,698 28	
49,522 31	53,053 01	25,534 28	6,533 23	9,782 11	14,909 57	261,568 12	
1,756 55	3,174 73	923 28	618 05	815 02	5,338 78	27,528 52	
"	"	"	"	"	"	10 "	
108,296 15	124,006 80	83,877 22	10,680 85	22,764 01	40,163 "	778,792 78	786,634 65
1,704 02	920 75	984 38	98 94	143 46	301 60	7,841 87	
7,498,503 70	7,066,422 75	5,843,058 82	1,268,680 41	1,409,983 24	2,658,006 75	52,897,267 36	52,897,267 36

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut.	158,552 22	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"
	— vers Hasselt.	4,835 09	"	"
	— vers Turnhout.	6,026 60	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	20,594 06	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	50,549 43	"
	Centre	"	"	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke.	"	"	"
	Roulers à la Lys.	"	"	2,025 06
	Gand { Droit général	"	"	5,810 25
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	156 60
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	9,661 27
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	649 24	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,564 56	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse.	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut.	"	"	253 86
	Lys.	"	"	16,107 01
	Démer.	"	685 90	"
	Yser	"	"	4,412 06
	Ypres à l'Yser	"	"	2,095 05
	Loo	"	"	265 50
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	"	"	286 01
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	1,559 58	28 "	357 25
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX. fr.		104,342 34	51,063 33	41,418 40

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		36,101 61	30,647 30	"	"	66,748 01	
"	"	"	67,745 27	"	"	67,745 27	
"	"	"	62,003 05	"	"	220,555 25	
"	"	"	296 17	"	"	296 17	
"	"	"	3,054 53	"	"	7,800 52	
"	"	"	"	"	"	6,026 60	
"	"	"	"	"	"	20,594 06	
"	118,754 86	"	"	"	61,196 08	179,950 94	
"	130,819 25	"	"	"	"	181,168 68	
"	969 77	"	"	"	"	969 77	
"	61,410 27	"	"	"	"	61,410 27	
"	57,556 41	"	"	"	"	57,556 41	
5,563 01	"	"	"	"	"	5,563 01	
2,947 38	"	"	"	"	"	2,947 38	
"	"	"	"	"	"	2,025 06	
29,973 93	"	"	"	"	"	35,793 16	
"	"	"	"	"	"	156 60	1,222,267 11
"	"	"	"	"	"	9,661 27	
3,288 22	"	"	"	"	"	3,288 22	
"	"	"	"	"	"	640 24	
"	"	"	"	"	"	2,564 56	
25,254 10	"	"	"	"	"	25,254 10	
"	"	49,001 70	"	"	53,230 53	105,132 23	
"	"	6,191 40	"	"	"	6,191 40	
4,994 33	75,779 04	"	"	"	"	81,007 23	
23,518 50	"	"	"	"	"	39,425 91	
"	"	"	"	"	"	685 90	
"	"	"	"	"	"	4,412 06	
"	"	"	"	"	"	2,095 05	
"	"	"	"	"	"	263 50	
66 09	58 99	11 02	"	"	"	422 11	
1,536 25	783 "	13,965 "	1,410 70	"	6,617 50	26,237 28	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	5,055 "	"	"	"	5,055 "	5,055 "
96,941 61	446,151 59	111,225 75	163,155 "	"	121,044 11	1,227,322 11	1,227,322 11

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	124 »	1,139 20	077 »
	{ Routes	298 75	16,705 42	540 21
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	»	450 »	4,157 50
	Produit { des successions en déshérence	3,876 10	1,532 28	949 53
		{ net des épaves	»	571 95
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	»	903 33	572 05
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	»	76 65	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,748 »	714 88	598 60
		{ — des Finances	200 »	17,519 02
		{ — de la Guerre.	27,511 10	40,494 »
		{ — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	14,152 »	1,105 »
		{ — de la Justice	949 36	3,285 77
		{ — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	2,206 »	23,835 31
	{ — de la Cour des comptes	»	2,983 77	»
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
		{ de créances ordinaires.	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	381 »	»	»
	Transactions en matière domaniale	»	»	»
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	1,774 61	10,142 08	5,469 86
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	»	»	»
	Produit d'objets saisis et confisqués	542 20	2,442 63	665 97
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	»	»	»
	A REPORTER. fr.	54,563 12	142,029 04	38,911 98

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,867 14	497 70	139 78	116 *	*	155 25	5,716 07	
380 07	1,067 43	13,388 04	501 20	1,170 19	1,084 14	35,144 45	
63,040 98	302 60	3,006 67	974 97	*	"	71,932 72	
43,888 38	2,382 34	107,085 68	59 85	*	765 *	180,539 16	
*	*	*	*	*	*	571 95	
276 65	284 40	848 04	"	"	*	2,602 47	
*	*	*	*	*	*	76 65	
"	*	*	"	*	*	4,081 48	
6,659 75	*	"	"	*	6 "	24,165 57	
3,533 31	16,137 10	8,949 *	8,697 40	347 40	10,626 29	125,722 50	
*	*	*	*	34 "	*	15,291 "	559,662 79
1,978 40	666 23	846 07	144 85	4,124 53	1,463 86	14,000 98	
4,025 29	3,272 51	2,298 85	1,103 85	121 50	1,322 29	43,148 10	
*	*	*	*	*	*	2,083 77	
*	4,248 72	*	*	*	*	4,248 72	
*	*	*	*	*	*	*	
*	*	*	*	*	"	381 *	
*	*	*	*	*	*	*	
1,081 71	2,252 77	410 39	467 76	251 61	256 11	22,106 90	
695 *	*	802 50	*	"	"	1,297 50	
208 29	608 30	220 50	40 15	83 30	66 35	4,877 69	
*	4 99	923 62	*	*	5 70	934 31	
128,623 97	31,725 09	138,717 14	12,106 03	6,132 53	15,952 99	559,662 79	559,662 79

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Report. fr.		34,563 12	142,929 04	28,911 98
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	511,378 08	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	75,953 28	3,805 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	7,700 44	34 "
	— du droit de chasse.	"	"	120 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	"	12,739 53	"
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	"
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,788 88	4,504 28	1,419 06
	— de bâtiments	8,800 "	593 50	128 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	160 "	1,844 "	806 "
	— de vidanges.	"	"	"
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	"	"	"
	Argent non réclamé	"	1,947 86	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	2,207 "	36,654 07	5,746 90
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	4,551 "	2,215 "	"
	— d'objets non réclamés	"	12,295 20	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	100 "	1,592 70	120 "
	École militaire. — Pensions des élèves	"	115,615 57	"
	École vétérinaire. {	"	7,881 95	"
			340 "	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,052 "	1,500 "
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	4,360 "	"
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	14,321 98	"
A REPORTER. fr.		75,172 "	756,899 38	40,648 94

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
128,625 97	51,725 00	158,717 14	12,106 03	6,152 53	15,952 99	559,662 79	559,662 79
"	"	143,037 65	"	96,560 05	46,006 28	597,072 04	735,217 92
"	"	3,589 75	"	9,282 80	88 "	92,778 83	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	1,749 "	"	"	"	1,749 "	
"	"	37 "	"	187 42	"	7,958 86	
"	"	3,142 "	52 "	8,500 "	5,600 "	15,214 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	84 97	"	1,410 "	1,347 84	2,842 81	
"	"	6 "	"	4,858 60	" 25	17,584 58	
"	"	"	"	18 "	"	18 "	
1,463 15	5,888 69	2,636 54	153 80	1,604 29	1,523 74	22,984 43	241,550 52
156 50	2,169 55	1,917 30	262 50	424 60	"	14,429 95	
1,510 40	4,814 06	101 50	877 "	1,010 50	651 50	11,865 98	
"	"	"	"	"	"	"	
"	187 45	176 95	"	"	7 42	571 80	
"	"	"	"	"	"	1,947 86	
342 "	7,580 14	107,829 41	"	1,474 51	1,754 40	161,568 45	
154 "	770 "	2,210 "	1,105 "	750 "	77 "	11,812 "	
"	180 "	"	"	"	"	12,475 20	
136 50	1,116 "	692 50	146 "	86 "	15 "	4,094 70	
"	"	"	"	"	"	115,615 57	158,152 55
"	"	"	"	"	"	7,881 95	
"	"	"	"	"	"	340 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,628 "	2,046 "	1,226 "	1,272 "	2,118 "	15,556 "	
"	"	"	"	"	"	4,360 "	
"	"	"	"	"	97 05	97 05	1,604,583 58
"	"	"	"	"	"	14,321 98	
134,128 52	57,059 86	408,063 78	15,928 53	133,331 50	73,551 47	1,694,585 58	1,604,583 58

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		75,172 °	756,899 38	40,048 94
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires.	1,107 50	10,820 °	575 °
	— — et visa des diplômes.	740 °	26,765 °	1,575 °
	— des brevets d'invention	2,390 °	256,570 °	1,440 °
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,042 62	9,861 54	4,818 48
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	"	18 °	"
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	250 25	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	660 °	2,650 °	140 °
	Restitutions volontaires	"	5 °	"
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	3 60	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	47 50	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,126 46	15,406 17	25,200 03
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	2,244 53	2,297 02	560 24
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	"	"
	Produits des conférences données aux élèves droguistes.	"	788 32	"
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	5,871 15	45,541 04	49,605 37
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	18,659 25	4,518 77	1,545 30
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,752 50	122 °	710 32
	{ Fermages de pêche et de chasse	3,086 85	256 25	240 °
	Arrérages de rentes	65 82	155 32	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	741 25	310 °
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	574 01	"
	Domaine de Tervueren. { Fermages	"	7,267 67	"
	{ Menus produits	"	873 °	"
	Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	"	"	"
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	2,883 59	1,454 47	11,465 78
	{ d'emprises { Routes	1 °	43 60	1,906 12
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	4,180 55	2,740 35	17,546 85
	{ herbages, etc. { Routes	5,068 55	13,496 28	17,462 70
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,405 °	1,248 15	4,155 40
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	"	"	10 75
TOTAUX. fr.		159,257 35	1,161,441 02	179,112 59

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
134,128 52	57,059 86	408,063 78	15,928 53	133,331 30	73,331 47	1,694,583 58	1,694,583 58
1,270 "	857 50	2,310 "	515 "	"	"	17,253 "	
4,580 "	542 50	8,460 "	150 "	792 50	3,700 "	47,305 "	
2,710 "	16,950 "	36,180 "	180 "	640 "	2,050 "	319,110 "	
6,284 06	8,154 77	5,742 69	1,710 57	2,710 92	3,730 90	47,045 55	
8 33	"	12 75	" 38	"	"	39 46	
"	"	"	"	"	"	256 25	
295 "	190 "	480 "	10 "	10 "	440 "	4,873 "	
"	"	"	"	"	" 78	5 78	519,897 32
"	"	160 "	"	50 "	130 "	360 "	
"	"	"	"	"	"	3 80	
5 94	"	"	"	9 58	3 56	66 58	
475 78	4,760 11	7,604 53	5,093 24	4,310 29	11,915 02	76,977 45	
"	60 42	364 07	"	4 85	"	5,851 13	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	788 32	
785 90	10,746 27	3,815 75	115 40	135 67	1,305 21	117,888 66	
4,864 03	1,196 88	2,224 53	445 "	"	1,515 40	34,768 98	
267 67	"	81 "	5,806 60	"	"	9,740 09	
1,402 80	105 "	"	"	"	"	5,970 90	
108 85	60 39	32 78	320 94	28 23	42 31	814 62	
20 "	1,275 25	"	5 "	"	30 "	2,381 48	
"	700 63	7,500 "	"	"	"	8,200 63	
"	1,750 "	"	"	"	"	2,324 01	
"	"	"	"	"	"	7,267 67	565,250 92
"	"	"	"	"	"	873 "	
"	312 05	966 83	"	"	106 49	1,385 37	
3,066 51	10,190 49	6,287 33	485 17	"	2,237 18	58,968 52	
37 65	2,913 90	1,286 73	180 36	10 "	224 08	6,612 44	
7,987 "	28,130 03	3,382 17	56,099 70	"	1,386 88	121,253 51	
22,268 99	9,172 97	19,117 87	18,426 60	29,436 54	27,463 69	162,814 19	
5,482 31	5,756 86	8,659 15	3,481 96	2,760 70	5,595 "	43,544 62	
"	431 48	"	"	"	"	442 23	
106,045 32	161,207 36	523,231 58	108,952 25	174,268 58	135,225 97	2,770,731 82	2,770,731 82

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,027 44	50,437 92	10,255 58
— — communaux	45,451 05	110,852 54	42,950 99
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	27,244 22	46,997 56	28,262 80
TOTAUX. fr.	81,702 60	188,288 02	81,440 37

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,865 22	34,745 71	21,670 17	2,594 90	3,407 85	3,714 42	122,777 21	490,498 85
58,515 09	49,452 96	45,712 29	9,665 85	9,096 11	18,008 78	567,721 64	
23,059 56	21,092 74	9,890 84	1,465 78	875 11	4,665 19	163,567 60	163,567 60
68,435 67	105,291 41	75,275 30	15,742 55	13,437 07	26,440 30	654,066 45	654,066 45

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Reliquats de comp- tes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs	"	73 77	101 60	
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	1,045 75	
	— divers	147 72	1,527 84	1,973 44	
	Frais de poursuites et d'instances	43 02	199 22	34 30	
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	8,409 84	3,985 05	1,730 42	
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions.	"	"	"	
	Ministère des Finances. { 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	240 24	1,269 06	277 40	
	{ Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %.	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	229 "	813 30	105 "	
	Restitution de droits	7 46	"	"	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Resti- tution de droits	"	24 20	3 "	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	"	332 80	"	
	Recouvrements d'a- vances faites par les divers Départe- ments.	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique.	1,601 56	4,609 90	309 98
		{ Remboursement de subsides	"	"	"
{ Restitution de droits		"	"	"	
Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		8,424 15	61,076 30	13,441 80	
Ministère de la Justice. { — en matière de police		7,238 94	21,260 21	9,359 16	
{ — militaire		251 73	192 42	50 98	
{ — en matière de faillites		"	190 45	"	
Frais d'entretien de mendiants.		"	407 98	24 05	
Ministère de l'Agricul- ture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains		"	"	"	
{ Rachat des annuités.		"	"	"	
Frais de surveillance de travaux publics concédés. — d'entretien de routes concédées	100 "	7,600 "	2,000 "		
Restitution de droits	"	"	"		
Remboursements	"	369 81	"		
TOTAL. fr.		26,814 26	105,183 39	30,674 97	

(136)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
Foncier	fr.	25,720,303 47	25,571,277 90
Personnel		19,054,700 20	18,850,954 54
Patentes		6,316,713 41	6,572,412 34
Relevances sur les mines.		306,570 80	355,269 41
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	588,484 93	880,894 86
	Eaux-de-vie étrangères.	885,658 87	900,557 41
	Bières (depuis le 30 juin)	157,242 23	"
	Bières et vinaigres au 30 juin	358,170 90	559,874 77
	Vinaigres et acides acétiques (depuis le 30 juin).	185,594 16	"
	Sucres raffinés	252,010 73	599,548 09
	Autres marchandises	23,700,511 44	21,585,015 97
Vins étrangers — de fruits secs. Eaux-de-vie indigènes. Bières. Vinaigres (du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1887) Accises Vinaigres de bière (depuis le 30 juin 1887) Vinaigres fabriqués avec d'autres substances que la bière (depuis le 30 juin) Sucres étrangers. Sucres de betterave indigènes Glucoses et autres sucres non cristallisables. Tabac. Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. Loyers de bâtiments Recettes diverses au profit de l'État. Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs. Extraits cadastraux. Recettes extraordinaires de toute nature Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires. Contributions du territoire neutre de Moresnet		2,901,944 07	2,818,789 71
		"	180 "
		25,418,657 38	23,182,202 61
		9,322,126 10	8,855,150 05
		5,715 57	"
		4,983 08	15,504 70
		342 86	"
		674,648 55	1,199,890 12
		2,953,488 10	2,328,357 78
		429,188 21	593,069 78
		752,862 "	965,611 41
		9,069 94	9,436 82
		"	"
		26,348 46	25,361 18
		1,218 65	964 58
		72,360 26	70,285 21
		43,430 19	58,021 91
		234,605 "	183,559 "
		1,102 91	1,225 41
TOTAUX. fr.		116,245,038 34	113,757,353 43

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
155,225 48	°	L'imposition des maisons et bâtiments nouvellement construits, reconstruits ou agrandis explique les différences signalées ci-contre.
194,844 75	°	Dans le montant de l'impôt pour 1886 figure une somme de fr. 395,911 04 c ⁵ représentant pour les années 1883 à 1886 le montant du droit de patente auquel avait été cotisée une société anonyme. Un arrêt de la Cour de cassation du 17 juillet 1888 ayant décidé que cette société ne doit pas être cotisée comme société anonyme, mais bien comme un simple particulier, il en est résulté que sa patente a été sensiblement réduite à partir de 1887. — Le produit de patente de cette dernière année paraît inférieur de fr. 255,698 93 c ⁵ à celui de l'année précédente, mais si l'on tient compte de la circonstance ci-dessus l'impôt présente plutôt une augmentation de fr. 140,212 11 c ⁵ .
"	255,698 93	Cette diminution provient de ce que les charbonnages ont réalisé moins de bénéfices que pendant l'année précédente.
"	48,098 61	La diminution provient de ce qu'à partir du 1 ^{er} juillet 1887, le produit intégral des droits d'entrée sur le café a été attribué au fonds communal en vertu de l'article 2 de la loi du 30 juin 1887.
"	501,409 93	Différence peu importante sans cause déterminée.
"	14,878 54	
157,242 22	"	
"	181,697 87	Il y a une diminution de 73,000 francs sur les bières, due aux effets de la loi du 20 août 1885 apportant des modifications à la législation sur la fabrication des bières indigènes, et une augmentation de 253,900 francs sur les vinaigres et acides acétiques, provenant de la modification des droits d'entrée sur les vinaigres et de l'établissement de droits d'entrée sur les acides acétiques, par la loi du 11 juin 1887.
185,594 16	"	Les surtaxes établies en vertu de la loi du 17 septembre 1885 et par la loi du 28 juillet 1885 ont eu pour conséquence de faire diminuer dans une forte proportion l'importation des sucres raffinés en pains.
"	147,537 56	L'augmentation provient jusqu'à concurrence de 1,200,000 francs, du rétablissement, par la loi du 18 juin 1887, des droits d'entrée sur les bestiaux des races bovines et ovines, les viandes fraîches et le gibier. D'un autre côté, il y a augmentation sur presque tous les articles du tarif des douanes, notamment 320,000 francs sur les bois de construction, 250,000 francs sur les tissus, 70,000 francs sur les machines et mécaniques, etc.
2,175,495 47	"	Cette situation doit être attribuée à la reprise des affaires.
83,155 26	"	Différence peu importante sans cause déterminée.
"	180 °	La fabrication a complètement cessé.
250,454 77	"	Résultat de la régularisation des rendements.
468,096 16	"	L'augmentation doit être attribuée aux effets de la loi du 20 août 1885.
5,715 57	"	
"	8,521 62	Différence peu importante.
542 86	"	
"	525,241 77	La surtaxe continue à faire diminuer de plus en plus l'importation des sucres étrangers.
625,150 52	"	L'augmentation provient de ce que, par suite de la diminution des importations de sucre étranger, une quantité plus grande de sucre indigène a dû être mise en consommation.
56,118 45	"	Différence peu importante.
"	212,749 41	La différence en moins doit être attribuée à la réduction d'impôt autorisée par la loi du 12 août 1887, R ¹ 2017.
553 12	"	
"	"	
987 28	"	
254 27	"	Différences peu importantes.
2,075 05	"	
5,408 28	"	
51,066 °	"	Cette augmentation doit être attribuée à l'extension du mouvement commercial au port d'Anvers.
"	120 50	
4,384,419 45	1,800,734 54	
2,487,084 01		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES			
		1887.	1886.		
Enregistrement. (80 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,771,905 68	18,063,310 10		
	- sous seing privé	682,264 84	775,231 72		
	- judiciaires	1,001,734 55	968,600 83		
	- d'huissiers	986,019 45	991,521 10		
	Lettres de noblesse	1,450 "	11,600 "		
	Permis de changer de nom de famille	1,740 "	10,440 "		
Greffe. (80 centimes additionnels.)	Mise au rôle	85,595 40	86,855 43		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	381,683 26	392,866 45		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	251,515 99	245,696 92		
	- de transcription d'actes de mutation	5,115,741 35	5,151,023 09		
Successions. (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	17,164,645 77	16,782,078 21		
	- de mutation par décès	356,405 12	235,514 55		
	- de mutation sur les successions en ligne directe	3,152,001 89	2,749,255 59		
	- dus par les époux survivants	200,799 09	528,712 55		
	Passeports { à l'intérieur	2 "	12 "		
		{ à l'étranger	5,632 "	4,296 "	
	Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse	471,668 "	468,860 "		
		{ Permis de chasse au lévrier	805 "	1,015 "	
Timbre. (Sans additionnels.)	Débit { Timbres proportionnels pour effets de commerce	473,790 70	474,169 44		
		{ Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	250,010 50	216,404 05	
			{ - à l'étranger	15,052 08	10,619 51
		Timbres adhésifs pour affiches	257,551 60	244,657 10	
		Timbres de dimension	2,360,210 17	2,358,470 85	
	Visa . . . { Timbres proportionnels	158,204 45	150,545 66		
		{ Timbres de dimension	28,602 57	28,566 98	
		Timbres fixes. — Warrants	658 "	454 25	
	Extraordinaire . . {	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,080,214 20	1,014,075 85	
			{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	425,680 "	451,061 10
			{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
{ Coupures			"	"	
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	513,251 55	201,681 10		
{ Affiches		57,905 95	65,254 72		
	Assurances. — Droit annuel	579,375 35	1,011,084 48		
A REPORTER. fr.		51,685,038 75	51,542,062 71		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1887		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS	
	291,316 42	
	92,966 88	
35,155 70	"	<i>Enregistrement</i> La diminution des droits perçus sur les actes civils est due à une recette extraordinaire de 495,000 francs faite en 1886
"	5 501 97	Les autres différences, relativement peu importantes, sauf pour les actes sous seing privé, échappent à toute appréciation, cependant, il convient de remarquer que le produit de l'impôt établi sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille est très variable
"	10,150 "	
"	8,700 "	
"	1,462 03	<i>Greffe</i>
"	8,185 19	Les différences constatées sont minimes
7,817 07	"	<i>Hypothèques</i>
"	15,281 26	L'augmentation des droits d'inscription est insignifiante La diminution des droits de transcription, d'ailleurs relativement minime, peut être attribuée à la diminution des droits d'enregistrement perçus sur les actes civils publics, celle-ci dérive de la moins value des droits de mutation immobilière
582,105 56	"	<i>Successions.</i>
100,890 57	"	Les augmentations ou les diminutions des droits de succession, de mutation en ligne directe et des droits dus par les époux survivants, ne peuvent être expliquées. Ces produits sont soumis à diverses éventualités telles que le nombre et l'importance des successions ouvertes, il serait impossible de préciser autrement les différences constatées
402,766 30	"	Le droit de mutation par décès est surtout un produit extrêmement variable et accidentel
"	57,915 24	
"	10 "	
1,536 "	"	
2,808 "	"	
"	210 "	
"	378 74	<i>Timbre</i>
15,516 21	"	L'augmentation du produit des passeports est peu importante et ne peut guère se justifier Les recettes des permis de port d'armes de chasse avaient, depuis 1882, augmenté chaque année, elles ont diminué, en 1886, d'une manière sensible, sans cause connue. Quant à l'année 1887, elle présente, sur l'année 1886, une légère augmentation
2,452 57	"	Le dédit, le visa et le timbrage à l'extraordinaire présentent, après compensation
12,014 50	"	1° Pour les timbres proportionnels d'effets de commerce, une augmentation de fr 109 369 22 c ¹ sur une recette de fr 1,845,902 51 c ¹
1,759 32	"	2° Pour les timbres de dimension, une augmentation de fr 23,245 36 c ¹ sur une recette de fr 2,678,818 95 c ¹
27,650 79	"	3° Pour le timbre d'affiches, une augmentation de fr 5,885 75 c ¹ sur une recette de fr 309,871 82 c ¹
255 59	"	Ces différences, quant aux nos 2 et 3, sont relativement peu importantes et il serait difficile de les expliquer En ce qui concerne les timbres proportionnels, il est à remarquer que l'année 1886 accusait une diminution de fr 61,143 49 c ¹ comparativement à l'année 1885, qui avait atteint 1,907,045 70 c ¹ . Le produit de 1887, qui est de fr 1,935,271 73, rentre dans les conditions normales, dues probablement à un commencement de reprise des affaires
205 75	"	Bons de caisse, billets au porteur, etc. Le produit de l'année 1886 (fr 451,06 10 c ¹) est exceptionnel; on a considéré celui de l'année 1885 (fr 370,908 85) comme présentant une situation à peu près normale
66,138 35	"	Le produit de l'année 1887 (425,680), quoique élevé, présente cependant une différence de fr. 25,381 10 c ¹ en moins, sur le produit de l'année 1886
"	25,381 10	Polices d'assurances — La diminution de près de moitié que l'on constate en 1887 provient uniquement de la loi du 11 juin 1887, qui a abrogé, à partir du 1 ^{er} juillet 1887, la loi du 26 août 1883
"	"	
"	"	
21,270 45	"	
"	7,328 77	
"	431,709 13	
1,077,468 77	936,492 73	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
REPORT. fr.		51,085,038 75	51,542,002 71
Naturalisations. .	Droit de naturalisation ordinaire.	23,750 "	10,000 "
	Droit de grande naturalisation	11,250 "	17,250 "
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	95,789 04	104,769 75
	Grefte.	"	"
	Hypothèques	7,098 28	10,559 34
	Successions	261,568 12	160,006 15
	Timbre	27,528 52	38,102 91
	Assurances	10 "	5 "
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	778,792 78
		en partie	7,841 87
			729,402 46
TOTALS. fr.		52,897,267 36	52,756,899 00

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,077,468 77	930,402 73	
7,750 *	*	<i>Naturalisations.</i> La différence en plus, entre le produit de 1887 et celui de 1886, n'est, après compensation, que de 1,750 francs, sans cause appréciable. Il y a eu moins de produit pour la grande naturalisation et un produit plus fort pour la naturalisation ordinaire. Il peut se concevoir qu'aujourd'hui, les demandes de grande naturalisation soient moins nombreuses que dans les premières années qui ont suivi la loi du 7 août 1881.
*	6,000 *	
*	8,980 71	
*	*	<i>Amendes d'impôts.</i> Ce produit est essentiellement variable, car le chiffre de ces amendes dépend du nombre et de l'importance des fraudes qui se commettent.
*	8,861 00	
*	4,458 05	
*	10,664 59	
5 *	*	<i>Amendes de condamnation.</i> Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés. Il est impossible de déterminer la cause de l'augmentation qui, réellement, s'élève à fr. 80,580 85 c ^s . On fait remarquer que l'année 1886 accusait, sur l'année 1885, une diminution de fr. 86,602 36 c ^s .
49,530 32	*	
1,250 53	*	
1,135,804 62	975,456 92	
160,367 70		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	66,748 91	76,258 75
	Maestricht à Bois-le-Duc	67,745 27	65,429 96
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	220,555 25	269,505 60
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	206 17	445 25
	vers Hasselt	7,890 52	9,848 70
	vers Turnhout	6,026 69	7,009 82
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	20,594 06	21,684 57
	Sambre	179,950 94	248,211 76
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	181,168 68	270,540 79
	Centre	969 77	"
	Mons à Condé	61,410 27	90,784 81
	Pommerœul à Antoing	57,556 41	82,585 38
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,565 01	7,968 50
	Schipdonck à Balgerhoeke	2,947 58	1,350 14
	Roulers à la Lys	2,025 06	2,080 78
	Gand à Ostende. { Droit général	55,795 16	54,090 95
	Droit à la porte de Damme	156 60	615 "
	Plassendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	9,661 27	12,255 22
	Moervaert	5,288 22	2,780 06
	Grande Nèthe	649 24	757 04
	Petite Nèthe (canalisée)	2,564 56	2,645 50
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	"	579 70
	Gand à Ternuzen	25,254 10	22,014 47
	Meuse	105,152 25	84,452 81
	Ourthe	6,191 40	8,704 31
	Escaut	81,007 25	60,804 86
	Lys	59,425 91	51,825 60
	Démer	685 90	920 57
	Yser	4,412 06	4,488 18
	Ypres à l'Yser	2,095 05	"
	Loo	265 50	"
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	422 11	225 67
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,257 28	26,975 26
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	5,055 "	4,150 "
TOTAUX. fr.		1,227,522 11	1,449,791 90

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	9,509 84	
4,315 51	"	
"	48,070 55	
"	147 08	
"	1,958 18	
"	1,073 13	
"	1,090 51	
"	08,264 82	
"	80,172 11	
969 77	"	
"	20,374 54	
"	25,026 97	
"	2,405 40	
1,617 24	"	
"	54 82	La diminution est due à l'application de l'arrêté royal du 1 ^{er} juin 1886 portant, en général, réduction des péages. Les recettes de l'exercice 1886 ont été effectuées, jusqu'au 1 ^{er} août, sous l'empire de l'ancien tarif. En outre, par arrêté royal du 25 août 1887, mis en vigueur le 1 ^{er} septembre, les droits sur la Sambre ont subi une nouvelle modification : de 0.0040 ; ils ont été abaissés à 0.0015.
1,702 23	"	
"	458 40	
"	2,593 95	
508 16	"	
"	87 80	
"	278 94	
"	579 70	
5,239 63	"	
18,699 42	"	
"	2,602 91	
20,112 37	"	
7,602 31	"	
"	234 67	
"	76 12	
2,095 05	"	
263 50	"	
198 44	"	
"	735 98	
"	"	Produits variables.
905 "	"	
62,226 45	284,696 51	
222,409 88		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
Chemin de fer	Voyageurs	58,500,845 58	57,411,403 60
	Bagages	965,102 31	944,020 61
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	77,802,471 53	71,073,538 80
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	2,787,228 08	2,472,050 83
		120,148,735 50	112,501,019 00
Recouvré sur années antérieures		"	966,174 50
TOTAUX fr.		120,148,735 50	113,467,194 40

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,170,450 98	"	Reprise accentuée du commerce et de l'industrie.
21,165 70	"	
6,128,012 67	"	
515,197 25	"	
7,644,715 60	"	
7,644,715 60	"	
"	966,174 50	
6,678,541 10		

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
92,560 88	"	L'accroissement des recettes de 1887 sur 1886 doit être attribué : 1° A l'augmentation normale constatée dans le service interne; 2° A l'augmentation du nombre des correspondances internationales provoquée par les nouveaux tarifs appliqués à dater du 1 ^{er} juillet 1886, et qui n'avaient pas produit tous leurs effets pendant les six premiers mois de leur application; 3° A l'extension donnée aux communications téléphoniques inter-urbaines; 4° A l'ouverture, à partir du 24 février 1887, du service de la téléphonie Bruxelles-Paris.
236,374 39	"	L'augmentation porte sur la vente des timbres-poste.
"	2,798 25	Sans explication.
11,100 38	"	Accroissement normal.
38,140 95	"	
285,624 72	2,798 25	
282,826 47		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	603,549 01	572,113 15
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	61,686 81	51,272 22
TOTAUX. fr.	665,235 82	623,387 37

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
31,433 80	"	Il y a eu un notable accroissement du mouvement des voyageurs à la suite de l'établissement, à partir du 1^{er} avril 1887, d'un troisième départ journalier entre Ostende et Douvres et vice-versa. L'augmentation constatée ci-contre se rapporte aux transports au moyen de billets aller et retour des deux classes, à prix normal et à prix réduit, et au débit de suppléments de 2^e à 1^{re} classe. Toutefois, cette augmentation de la recette a été proportionnellement plus de trois fois moindre que celle du mouvement, parce que, d'une part, les prix de transport en service anglo-continental en transit par la Belgique (billets simples et billets aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe) ont été abaissés, et que, d'autre part, il s'est produit un mouvement très considérable de voyageurs à prix réduits de 30 p. %. Cette différence résulte de la progression accentuée que continuent à suivre d'année en année les communications entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.
10,414 50	"	
41,848 45	"	
41,848 45		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov. d'emprises. { Rivières et canaux	5,716 07	11,344 72
	{ Routes	35,144 45	22,750 58
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	71,932 72	20,906 33
	Produits { de successions en déshérence.	180,359 16	197,445 78
	{ nets des épaves	571 95	715 59
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,602 47	1,545 02
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	76 05	114 00
	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,061 48	3,269 51
	— — des Finances	24,105 37	19,121 57
	— — de la Guerre	125,722 50	138,347 37
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	15,291 »	1,809 50
	{ — — de la Justice	14,000 98	15,686 66
	{ — — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	45,148 10	60,708 95
	— de la Cour des comptes	2,985 77	2,024 88
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	4,248 72	»
	{ de créances ordinaires	»	20,000 »
	Rachat et transfert de rentes.	581 »	85 17
	Transactions en matière domaniale.	»	»
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	22,106 90	23,722 55
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	1,297 50	1,002 87
	Produits d'objets saisis et confisqués	4,877 60	7,569 74
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	934 31	1,609 31
A REPORTER fr.		550,002 79	549,581 »

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	5,628 05	Produits accidentels variables.
12,505 87	•	
51,026 59	•	
•	17,106 62	Différence peu importante.
•	145 64	
1,117 45	•	
•	58 25	
791 97	•	
5,043 80	•	
•	12,024 87	
13,481 50	•	
•	1,685 08	Produits accidentels. Les causes de ces différences sont inconnues.
•	17,500 85	
958 80	•	
4,248 72	•	
•	20,000 •	
205 83	•	
•	•	
•	1,515 03	
294 63	•	
•	2,492 05	
•	675 •	
89,653 05	79,571 26	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
REPORT. fr.		559,002 70	549,581 *
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	597,072 04	561,320 98
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	92,778 85	97,189 13
	— d'objets saisis et confisqués	"	"
	— de glandée, pannage, foins et herbages	1,749 *	1,530 *
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	7,958 86	7,071 72
	— du droit de chasse.	15,214 *	15,314 *
	— — de pêche (baux et licences)	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	2,842 81	3,696 28
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	17,584 58	18,542 75
	Indemnités pour carbonisation, etc.	18 *	"
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	22,084 45	26,219 55
	— de bâtiments.	14,429 95	15,292 91
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	11,865 05	15,127 56
	— de vidanges.	"	"
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi du 21 avril 1810	371 80	523 61
	Argent non réclamé	1,947 86	1,019 23
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	161,568 45	69,853 21
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	11,812 *	10,811 50
	— d'objets non réclamés.	12,475 20	15,507 30
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,094 70	6,685 70
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	115,615 57	74,951 17
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	7,881 95	6,102 10
	{ Produit des ventes d'objets divers.	540 *	470 42
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,536 *	15,544 *
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	4,560 *	3,680 *
	Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	97 05	95 *
	Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	14,521 08	15,601 *
A REPORTER. fr.		1,604,583 58	1,529,337 12

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
89,653 05	79,571 26	
35,751 06	"	
"	4,410 30	} Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement ainsi que les besoins du marché.
"	"	
219 "	"	
"	12 86	} Sans importance.
"	100 "	
"	"	
"	855 47	} Produits éventuels.
"	958 37	
18 "	"	
"	3,255 12	
"	862 06	
"	1,261 61	
"	"	
48 19	"	} Idem.
28 03	"	
91,715 22	"	
1,000 50	"	
"	3,052 10	
"	2,591 "	
40,664 40	"	
1,770 85	"	
"	159 42	
"	"	
"	"	} Idem.
"	8 "	
680 "	"	
4 05	"	
720 98	"	
262,282 93	97,036 47	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1887.	1888.	
	REPORT. fr.	1,694,585 58	1,520,537 12	
Produits divers et accidentels.	Produits des examens universitaires.	17,255 »	10,265 »	
	— — et visa des diplômes	47,505 »	44,564 50	
	— des brevets d'invention.	519,110 »	297,150 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	47,045 55	44,142 42	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	39 40	25 14	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	256 25	443 75	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	4,875 »	4,550 »	
	Restitutions volontaires	5 78	3 »	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	560 »	400 »	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	3 80	4 75	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	66 58	50 00	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	76,977 45	69,001 91	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	5,851 13	2,852 64	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	20,905 18	
	Produits des conférences données aux élèves-droguistes	788 32	1,951 80	
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	117,888 66	101,149 84	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	54,768 98	56,298 35
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9,740 09	14,892 54
		Fermages de pêche et de chasse.	5,970 90	5,985 50
	Arrérages de rentes.	814 62	814 18	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,381 48	2,087 98	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	8,200 65	7,500 »	
	— — de créances ordinaires	2,324 01	2,400 »	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages.	7,267 67	8,056 02
		Menus produits	875 »	1,826 »
	Redevances (art. 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	1,585 37	1,572 41	
	Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	58,968 52	52,997 14
		Routes	6,612 44	3,525 »
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	121,253 51	140,085 12
		Routes	162,814 19	142,829 37
	Droits de pêche (rivières et canaux).	43,544 62	43,540 82	
	Revenus des biens de cure (fermages et rentes)	442 23	1,705 75	
	TOTAUX. fr.		2,779,731 82	2,579,568 82

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
262,282 93	97,030 47	
990 "	"	
2,740 41	"	
21,080 "	"	
2,005 13	"	
14 32	"	
"	207 50	
525 "	"	
2 78	"	Produits éventuels.
"	40	
"	95	
20 68	"	
7,575 54	"	
2,978 49	"	
"	20,003 18	
"	1,163 48	
10,758 82	"	
"	1,520 57	
"	5,152 25	
"	12 40	
" 44	"	
295 50	"	
700 65	"	
"	75 90	
"	788 35	Idem.
"	953 "	
"	187 04	
5,971 58	"	
5,087 44	"	
"	18,831 61	
19,984 82	"	
205 80	"	
"	1,553 52	
348,598 11	148,255 11	
200,363 "		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	53,417 05	54,234 57
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	27,220 50	20,088 "
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	27,545 50	33,207 "
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	4,056 "	4,172 "
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	200 "	200 "
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	84 "	84 "
TOTAUX. fr.		93,223 05	101,885 57

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS	EN MOINS.	
•	817 32	Sans explications.
•	2,767 50	
•	5,861 50	
784 •	•	
•	•	
•	•	
784 •	9,440 32	
8,602 32		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Produits divers des prisons	282,935 87	131,032 *

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
151,305 87		Autrefois les prisons centrales comportaient un service économique et un service industriel. A cause de cette division, certaines dépenses s'imputaient d'abord sur les allocations du service producteur et ensuite sur celles du service consommateur. Une circulaire du 30 décembre 1886, rec pp 668 542, est venue changer cet état de choses, et les opérations de la comptabilité ont été considérablement réduites en supprimant ces doubles et inutiles imputations. Comme conséquence, le Budget de l'exercice 1887 a été présenté et voté avec les modifications suivantes. Suppression de la section II du chapitre X du Budget des dépenses du Département de la Justice, soit 225,400 francs. Transfert partiel de ce crédit aux articles 54, 55 et 58. Suppression au Budget des Voies et Moyens « chapitre des remboursements » de la somme de 225,400 francs qui y figurait à titre de « Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. » Par contre, la somme de 100,000 francs qui était prévue au chapitre III du même Budget Capitaux et revenus Produits des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets), a été augmentée de 120,000 francs, chiffre auquel on estimait la valeur des produits à céder directement par le service économique des prisons. Cette dernière évaluation a été dépassée de plus de 31,000 francs, en grande partie, par suite de l'application du nouveau règlement sur le travail des détenus, en date du 5 avril 1887, qui a eu pour effet d'augmenter dans une proportion assez notable la part des bénéfices revenant à l'État.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,258,491 52	3,235,884 47
Produits des actes des commissariats maritimes	112,202 45	104,350 50
Produits des droits de chancellerie	9,591 10	8,895 40
Produits des droits de pilotage	2,204,687 57	2,066,094 74
Produits des droits de fanal	925,650 58	850,695 15
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	89,144 75	85,560 30
Produits des écoles agricoles	262,284 15	271,871 58
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	902,200 »	304,000 »
Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,182,027 86	1,022,808 05
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{10}$, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	460,018 70	388,808 08
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,267,990 94	6,582,141 05
TOTAUX. fr.	13,672,089 40	14,940,914 90

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,607 05	•	Différence minime provenant de l'augmentation dans le chiffre des cautionnements déposés.
7,851 95	•	L'augmentation des droits de police maritime provient d'un grand accroissement en 1887 du mouvement de la navigation sur Anvers et Gand.
497 70	•	
158,592 85	•	L'explication qui précède se rapporte également aux différences en plus constatées pour les droits de pilotage et de fanal.
72,937 25	•	
3,775 45	•	Cette différence en plus provient : 1° De l'augmentation sur le produit des tirés à part fr. 4,309 84 2° Des diminutions suivantes : A. Sur le produit des annonces fr. 329 80 B. Sur le produit de la vente du journal au numéro. 264 65

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Frais de perception des centimes provinciaux	122,777 21	122,560 87
— — communaux	367,721 64	359,010 70
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	165,567 60	158,758 58
TOTAUX. fr.	654,066 45	620,338 95

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
207 34	"	Ces différences résultent de l'augmentation du principal des contributions foncière et personnelle.
8,710 94	"	
24,809 22	"	Cette augmentation provient en partie des remises proportionnelles de la contribution foncière accordées à des cultivateurs dont les récoltes ont été dévastées par suite d'événements calamiteux, et de l'admission dans les états des cotes irrécouvrables de cotisations dues par des contribuables peu aisés.
33,727 50	"	
33,727 50		

REMBOURSEMENTS.—ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	•	366 50
	Actes de chargement de divers chefs	474 59	2,925 90
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	4,156 19	45,094 55
	— divers	22,811 98	15,021 56
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	27 20	755 94
	Frais de poursuites et d'instances	554 99	69 48
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux établissements publics.	195,224 26	156,828 91
	— appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux	•	•
	Remboursement et dégrèvement de contributions	20 69	218 32
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,655 70	5,757 21
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	51 75
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,848 •	2,051 50
	Restitution de droits	97 96	50 61
	Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	•	•
	{ Remboursements divers	532 80	582 •
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'études	•	•
	{ Frais de justice en matière de garde civique	10,675 18	11,018 70
	{ Remboursement de subsides	2,096 99	541 59
	{ Restitution de droits	•	•
	Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	144,867 52	115,854 84
	{ — — de police.	105,927 •	105,681 85
	{ — militaire	2,122 07	1,856 94
	{ Frais d'entretien de mendiants	652 85	2,110 01
	{ Frais de justice en matière de faillites	100 45	•
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•
	{ Rachat des annuités.	•	•
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	25,075 35	24,975 35
	— d'entretien de routes concédées	•	•
	Restitution de droits	571 69	•
Remboursements divers		369 81	•
TOTAUX. fr		519,731 23	470,235 09

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS	EN MOINS.	
"	566 50	Produits variables.
"	2,451 31	
"	40,958 16	
6,890 62	"	
"	728 74	
285 51	"	La différence provient de ce qu'une partie des frais, dus pour 1888, n'ont pu être imputés que sur l'exercice 1887.
58,505 35	"	
"	"	
"	197 03	
"	103 31	
"	"	
"	31 75	
"	185 50	
47 83	"	
"	"	
150 80	"	Produits accidentels. Différences peu importantes.
"	"	
"	543 52	
1,755 40	"	
"	"	
29,052 68	"	
245 15	"	
285 13	"	
"	1,457 18	
190 45	"	
"	"	
"	"	
"	1,900 "	
"	"	
571 69	"	
369 81	"	
98,210 94	48,721 80	
49,498 14		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1886.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. (<i>Pour mémoire</i>)	•	221,011 92
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 •	21,308 •
TOTAUX. fr.	22,984 •	242,319 92

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	221,011 02	Voir les explications données dans l'annexe au tableau litt. H.
1,076 .	.	Montant de l'abonnement alloué par la province de Brabant pour réparations, achat et entretien du mobilier de la prison de Saint-Gilles.
1,076 .	221,011 02	
210,335 02		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1887.	1888.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,510 28	57,177 04
Recettes diverses et accidentelles	800,000 53	1,010,627 40
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées	1,355 54	1,355 81
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce	1,560 .	1,560 .
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	50,075 75	27,730 04
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,799 02	9,799 02
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000 .	175,000 .
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention-loi des 1 ^{er} /20 juin 1877.	.	125,226 70
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.).	991,530 06	892,914 63
Remboursement par la province de Brabant de sa quote-part de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	50,422 80	67,556 72
TOTAUX. fr.	2,000,059 17	2,975,715 58

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1887.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	6,667 56	Les différences que l'on constate chaque année dans les remboursements de cette nature, dépendent du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
.	810,621 16	Les recouvrements de 1887 sont en rapport avec les évaluations budgétaires. Les causes du chiffre élevé des recettes de l'exercice 1886 ont été indiquées dans le compte général de l'Administration des Finances pour l'année 1887.
.	.	
.	.	
2,538 81	.	Produit éventuel.
.	.	
.	.	
.	125,226 70	Conformément à l'article 33 de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877, la dernière annuité due au Trésor arrivait à échéance en 1886. A partir du 1 ^{er} janvier 1887, l'annuité totale, calculée sur le pied de 4,000 francs par kilomètre, est à la charge de l'État.
98,616 03	.	Cette augmentation de recette provient de l'accroissement du nombre des pensions et du recouvrement d'arriérés sur les exercices antérieurs.
.	37,113 83	La recette de l'exercice 1887 est normale; celle de 1886 représente les sommes qui étaient dues pour les années 1883, 1884 et 1885.
100,954 84	986,629 05	
885,674 21		

(172)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

—

DÉPENSES.

—

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		EXERCICE 1887. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. 0/0	5,408,990 78	•	5,408,990 78	5,408,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	125,586 24
	4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Emprunt à 4 p. 0/0 de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	18,508,035 64	2,288,504 45	20,596,540 09	20,596,540 00
	6	Emprunt à 4 p. 0/0 (2 ^e série de 1880)	4,041,570 •	550,707 50	4,378,567 50	4,378,567 50
	7	Dette à 5 1/2 p. 0/0 (1 ^{re} série)	4,807,424 12	•	4,807,424 12	4,807,424 12
	8	— (2 ^e série)	15,985,120 04	915,455 48	16,808,556 42	16,808,556 42
	9	— (3 ^e série)	1,178,791 25	•	1,178,791 25	1,178,791 25
	10	Dette à 3 p. 0/0	15,595,770 •	1,030,718 •	16,055,488 •	16,055,488 •
		TOTAUX fr.	65,415,702 75	4,578,455 45	69,994,158 10	
						A REPORTER. . . . fr. 70,219,308 56

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,740,495 50	2,740,495 50	5,498,990 78	.	.	.	.	.
80,598 14	80,598 14	.	80,598 14	.	.	.	.	.
122,432 88	.	122,432 88	122,432 88	.	.	953 56	.	.
21,000 40	.	21,000 40	21,000 40	.	.	163 55	.	.
18,257,937 64	18,257,937 64	.	18,257,937 64	.	.	2,338,802 45	.	.
4,578,149 50	4,578,149 50	.	4,578,149 50	.	.	218 .	.	.
4,793,190 95	2,396,598 75	2,396,592 18	4,793,190 95	.	.	14,255 19	.	.
16,593,140 02	16,593,140 02	.	16,593,140 02	.	.	505,416 40	.	.
1,178,600 50	1,178,600 50	.	1,178,600 50	.	.	190 75	.	.
16,635,488 .	16,635,488 .	.	16,635,488 .	.	.	.	.	.
67,559,528 88	62,270,007 94	5,289,520 94	67,559,528 88	.	.	2,650,777 68	.	.

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	70,219,306 56	67,559,528 88	62,270,007 04	5,289,520 04
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	11	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire) a)	984,700 "	458,333 51	208,533 51	250,000 "
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	12	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	300,000 "	150,000 "	150,000 "
	13	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,330 "	672,330 "	672,330 "	"
	14	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
	15	Dix-septième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	16	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. (Pour mémoire) b)	15,300 "	15,300 "	"	15,300 "
	17	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . fr. 5,391,169 "	8,471,837 "	8,471,837 "	8,471,837 "	"
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention) fr. 3,080,668 "				
	18	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	19	Intérêt à 4 p. ^c / ₁₀₀ sur le prix de rachat du chemin de fer de Viron.	2,500 "	1,204 87	1,204 87	"
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	20	Rente annuelle à 3 p. ^c / ₁₀₀ , à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	"
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. (Crédit non limitatif).	400,000 "	401,907 00	245,000 "	240,907 00
		A REPORTER. fr.	83,310,261 30	80,124,729 70	74,175,000 86	5,931,728 03

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
67,559,528 88	"	"	2,039,777 68	"	"	
458,533 31	"	"	526,366 69	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 11 de 1,000,000 francs, a été diminué d'une somme de 15,300 francs, transférée à l'article 16, par l'article 2 de la loi du 3 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
300,000 "	"	"	"	"	"	
672,330 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
15,300 "	"	"	"	"	"	b) La somme de 15,300 francs, formant l'allocation de l'article 16, a été transférée de l'article 11, par l'article 2 de la loi précitée.
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
1,000,000 "	"	"	"	"	"	
1,204 87	"	"	1,205 15	"	"	
42,287 74	"	"	"	"	"	
491,907 99	"	"	"	10,000 "	11,907 99	
80,124,729 79	"	"	3,187,439 50	10,000 "	11,907 99	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	83,310,261 30	80,124,720 79	74,173,000 86	5,951,728 93
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite)		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	22	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précédent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, 7,500 »	134,500 »	63,666 50	8,008 08	53,645 19
II.		Rémunérations.				
	23	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif). .	3,200,000 »	2,051,210 »	233,020 »	2,717,590 »
	24	Pensions diverses.	9,818,800 »	9,599,885 86	5,250,546 81	4,353,763 54
	25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . .	1,350,000 »	1,453,919 65	1,060,111 08	505,878 54
	26	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	400,000 »	400,000 »	584,198 41	11,405 75
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	27	A. Intérêts à 5 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . 1,270,000 » B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »	1,275,000 »	1,347,740 77	406,072 42	927,886 40
	28	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000 »	8,487 58	»	8,487 58
	29	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	1,178,000 »	1,520,512 70	275,940 34	1,048,118 90
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	100,873,561 30	97,280,952 02	81,771,490 »	15,468,504 02

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
80,124,729 70	"	"	3,187,430 50	10,000 "	11,007 09	
63,051 27	15 25	"	70,853 50	"	"	
2,951,210 "	"	"	248,790 "	"	"	
0,584,310 35	15,575 51	"	218,914 14	"	"	
1,455,980 62	1,950 01	"	94,080 37	"	"	
395,604 16	4,395 84	"	"	"	"	
1,333,938 82	13,781 95	"	"	"	74,740 77	
8,487 58	"	"	512 42	"	"	
1,524,059 35	8,253 46	"	"	"	151,312 70	
97,240,000 02	40,952 "	"	3,820,560 05	10,000 "	257,061 55	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article premier de la loi du 18 février 1887, *Moniteur* du 24, n° 55, à la somme de fr. 100,873,561 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1887. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	5,500,000 »	5,500,000 »	»
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
II.	3	Sénat	105,000 »	100,508 42	88,000 »	12,508 42
III.	4	Chambre des Représentants a)	900,121 56	845,135 71	710,254 07	152,900 74
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750 »	70,750 »	70,750 »	»
	6	Traitements du personnel des bureaux	136,725 »	136,721 07	125,626 13	11,095 84
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	19,999 69	17,189 40	2,810 20
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	1,165 »	1,090 »	75 »
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.	4,753,796 56	4,672,080 79	4,512,890 59	159,190 20

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,500,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
100,508 42	»	»	4,691 58	»	»	
843,135 71	»	»	50,985 85	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 791,265 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 108,856 56 c ^s , par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1887, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365.
70,750 »	»	»	»	»	»	
150,721 97	»	»	3 03	»	»	
10,069 60	»	»	» 31	»	»	
1,185 »	»	»	35 »	»	»	
4,672,080 70	»	»	61,715 77	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article unique de la loi du 20 décembre 1886, *Moniteur* du 24, n° 558, à la somme de fr. 4,624,940 »

A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire ouvert par l'article 1^{er} de la loi du 30 décembre 1887 pour être rattaché à l'article 4 108,856 56

TOTAL fr. 4,733,796 56

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1887. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	302,000	301,976 50	301,208 17	768 33
	3	Matériel	48,000	47,980 15	31,712 79	16,212 36
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	5,000	4,843 02	5,854 87	988 15
	5	Frais de route et de séjour	6,500	4,706 00	4,325 20	471 70
II. Ordre judiciaire.						
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	270,700	269,731 10	268,409 44	1,341 66
	7	— (<i>Matériel</i>)	5,300	5,285 13	4,033	652 13
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	1,057,450	1,051,854 32	984,716 82	67,157 50
	9	— (<i>Matériel</i>)	24,000	25,500 56	22,017	1,573 56
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,002,450	2,072,006 62	1,877,606 62	194,400
	11	Justices de paix et tribunaux de police a)	952,625	952,625	756,775 56	195,851 44
III. Justice militaire.						
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>)	20,650	19,740 96	19,541 63	408 33
	13	— (<i>Matériel</i>)	1,500	1,407	1,000	407
	14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400	47,900	47,900	"
	15	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière; ameublement des locaux des conseils de guerre	5,720	4,224 16	3,789	435 16
IV. Frais de justice.						
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>crédit non limitatif</i>)	1,200,000	1,832,908 95	189,388 77	1,643,510 18
A REPORTER. fr.			6,151,205	6,751,789 57	4,007,676 87	2,124,057 50

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
391,976 50	"	"	23 50	"	"	
47,925 15	35 "	"	19 85	"	"	
4,845 02	"	"	156 98	"	"	
4,796 90	"	"	1,703 10	"	"	
269,751 10	"	"	948 90	"	"	
5,285 15	"	"	14 87	"	"	
1,051,854 32	"	"	5,525 68	"	"	
25,390 56	"	"	600 44	"	"	
2,072,006 62	"	"	20,445 38	"	"	
952,625 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 11 de 931,500 francs, a été augmenté d'une somme de 1,125 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1887, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365.
10,740 96	"	"	900 04	"	"	
1,407 "	"	"	95 "	"	"	
47,900 "	"	"	500 "	"	"	
4,224 16	"	"	1,495 84	"	"	
1,852,008 05	"	"	"	"	652,008 05	
0,731,734 37	55 "	"	52,504 58	"	632,008 95	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	6,151,205 *	6,751,789 37	4,607,676 87	2,124,057 50
IV (suite)		Frais de justice (suite)				
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . .	7,008 *	5,749 92	5,749 92	*
	18	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300 *	12,300 *	11,959 74	340 26
V.		Palais de Justice				
	19	Construction, réparations et entretien de locaux — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	55,000 *	54,975 77	877 65	54,098 12
VI		Publications officielles				
	20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 *	24,591 65	24,191 65	400 *
	21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	569,100 *	504,904 40	245,081 04	61,822 55
	22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 *	2,745 50	2,745 50	*
	23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs, frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 *	15,379 71	5,556 10	10,023 61
	24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	7,000 *	6,591 26	3,760 01	2,801 25
VII		Pensions et secours				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 *	10,613 04	6,356 30	4,256 74
	26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite de leur position malheureuse	9,000 *	8,125 *	8,125 *	*
		A REPORTER fr.	6,650,003 *	7,177,965 69	4,920,020 66	2,257,890 05

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
0,731,734 37	55 "	"	52,504 58	"	632,008 05	
5,749 02	"	"	1,258 08	"	"	
12,500 "	"	"	"	"	"	
54,075 77	"	"	24 25	"	"	
24,591 63	"	"	408 37	"	"	
304,904 49	"	"	64,195 51	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 400,000 francs, a été diminué d'une somme de 30,000 francs, transférée aux articles 30, 41, 44, 51, 55, 57, 58 et 61, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
2,745 50	"	"	254 50	"	"	
15,579 71	"	"	9,720 20	"	"	
6,591 28	"	"	408 74	"	"	
10,613 04	"	"	4,586 96	"	"	
8,125 "	"	"	875 "	"	"	
7,177,910 69	55 "	"	114,036 26	"	632,008 05	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des réauctiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,050,003	7,177,905 69	4,020,020 00	2,257,890 03
VII (suite).		Pensions et secours (suite).				
	27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000	1,880	1,880	"
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	"
VIII.		Cultes.				
	20	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	279,200	250,500	22,700
	30	Clergé inférieur du culte catholique a)	4,263,200	4,263,008 34	5,045,909	1,216,457 07
	51	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	250,000	250,000	20,100	210,918 25
	32	Culte protestant et anglican (Personnel)	75,200	74,738 52	60,720 00	14,017 62
	33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,094 55	6,272 91	1,821 42
	34	Culte israélite (Personnel).	15,292	15,292	15,292	"
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	36	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	8,000	"	"
	57	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	9,745 98	7,275 78	2,286 87
	38	Secours pour les ministres des cultes	50,000	50,000	25,450	4,550
IX.		Établissements de bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
	39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat.	240,000	230,001 95	122,633 48	117,501 05
		A REPORTER. fr.	11,857,161	12,562,916 79	8,487,074 73	3,850,942 91

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,177,910 69	55 »	»	114,036 26	»	652,908 05	
1,880 »	»	»	120 »	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
279,200 »	»	»	2,200 »	»	»	
4,262,366 67	641 67	»	101 66	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 30 de 4,261,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,200 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, Moniteur du 13, n° 134.
240,018 25	0,981 75	»	»	»	»	
74,758 52	»	»	527 48	»	»	
8,094 55	»	»	1,905 67	»	»	
15,292 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
»	8,000 »	»	2,000 »	»	»	
9,56	185 55	»	0,254 02	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
250,054 53	37 40	»	8 07	»	»	
12,344,017 61	18,809 15	»	127,245 16	»	652,908 05	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	11,857,101	12,562,916 79	8,487,074 75	5,856,942 01
IX (suite).		Établissements de bienfaisance (suite).				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).				
	40	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible. (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	555,000	555,000	215,158 06	150,861 04
	41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles a)	10,800	10,601 10	2,060 60	7,858 60
	42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500	7,470 20	372	7,098 20
	43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000	14,000	14,000	•
		SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
	44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier b)	97,200	97,127 04	75,402 97	23,655 07
	45	Frais d'habillement des surveillants	1,000	750 55	720 75	• 80
	46	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés	5,000	2,662 54	1,084 50	1,578 04
	47	Fournitures de bureau et de classe	2,500	2,496 81	1,818 46	618 55
	48	Traitements des fonctionnaires et employés	65,750	65,443 15	64,593 13	850 •
	49	Indemnités et tantièmes	2,500	1,968 16	500	1,668 16
	50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers	50,000	29,907 62	16,860 18	15,137 44
	51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles c)	18,450	18,166 60	11,458 02	6,708 58
	52	Entretien du domaine, engrais divers, achats de graines et semences	28,000	24,128 71	23,455 51	693 20
	53	Animaux et nourriture des animaux	28,000	27,181 90	26,124 07	1,045 83
		A REPORTER. fr.	12,520,661	13,010,801 15	8,030,142 88	4,961,746 22

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,344,017 04	18,800 15	"	127,243 16	"	632,008 05	
555,000 "	"	"	"	"	"	
10,510 20	81 00	"	198 00	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 44 de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 800 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, Moniteur du 13, n° 134.
7,470 20	"	"	20 80	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
07,118 04	0 "	"	72 06	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 44 de 93,000 francs, a été augmenté d'une somme de 4,300 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi précitée.
730 55	"	"	260 45	"	"	
2,062 54	"	"	337 46	"	"	
2,496 81	"	"	3 10	"	"	
65,443 15	"	"	306 87	"	"	
1,968 16	"	"	351 84	"	"	
20,907 62	"	"	2 38	"	"	
18,166 60	"	"	283 40	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 51 de 16,450 francs, a été augmenté d'une somme de 2,000 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
24,128 71	"	"	3,871 20	"	"	
27,160 00	12 "	"	818 10	"	"	
13,000,880 10	10,002 05	"	133,768 80	"	632,008 05	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,520,661	13,010,891 15	8,939,142 88	4,061,746 22
X.		Prisons.				
	54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation	1,000,000	1,080,454 59	859,592 24	241,001 20
	55	Salaires des détenus. a)	52,500	52,500	59,503 81	13,196 19
	56	Confection et frais d'habillement des surveillants.	28,000	20,596 54	17,195 26	3,201 08
	57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. b)	7,200	7,184 97	3,522 25	5,862 72
	58	Traitements des fonctionnaires et employés c)	1,043,275	1,042,565 54	1,006,919 71	35,453 83
	59	Indemnités de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,550	18,718 75	18,051 25	687 50
	60	Frais d'impression et de bureau	12,000	7,041 12	6,362 01	678 21
	61	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments d)	274,500	271,465 47	191,947 40	79,415 07
	62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000	7,020 54	598 70	7,221 84
XI.		Frais de police.				
	65	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	.
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	64	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000	12,711	12,711	.
	65	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais dernière maladie et de funérailles aux familles des fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000	8692 55	6,996 95	1,695 60
		A REPORTER. fr.	15,142,480	15,600,050 82	11,141,724 56	4,448,158 06

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
13,000,880 10	10,002 05	•	133,768 80	•	632,008 95	
1,080,593 44	60 95	•	9,745 61	•	•	
52,500 •	•	•	•	•	•	a) Le credit primitif de l'article 55 de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,500 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
20,306 54	•	•	7,603 06	•	•	
7,184 07	•	•	15 05	•	•	b) Le credit primitif de l'article 57 de 6,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi précitée.
1,042,555 54	10 •	•	911 40	•	•	
18,718 75	•	•	1,631 25	•	•	c) Le credit primitif de l'article 58 de 1,039,775 francs, a été augmenté d'une somme de 3,800 francs, transférée de l'article 21, par l'article 2 de la loi susmentionnée
7,041 12	•	•	4,958 88	•	•	
271,361 07	104 40	•	3,034 55	•	•	d) Le credit primitif de l'article 61 de 245,000 francs, a été augmenté 1° d'une somme de 15,000 francs, par l'article 1er de la loi du 30 décembre 1887, <i>Moniteur</i> du 31, n° 358; 2° d'une somme de 14,500 francs, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
7,020 54	•	•	2,579 46	•	•	
60,000 •	•	•	•	•	•	
12,711 •	•	•	2,289 •	•	•	
8,602 55	•	•	507 45	•	•	
15,580,862 42	10,177 40	•	166,445 13	•	632,008 95	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,142,480	15,009,059 82	11,141,724 56	4,448,158 06
XIII		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1883 et antérieurs, et aux exercices clos de 1884, 1885 et 1886 a).				
	66	Frais de justice	7,000	6,554 81	"	6,150 86
	67	Frais d'entretien et de transport d'indigents	25,000	24,099 48	"	24,099 48
	68	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments des prisons	7,100	6,785 66	"	6,785 66
	69	Dépenses diverses de toute nature.	900	607 76	"	553 41
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,182,480	15,047,985 55	11,141,724 56	4,486,005 47

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,589,862 42	19,177 40	"	166,445 13	"	632,998 95	a) Les crédits formant les articles 66 à 69 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 15, n° 134.
6,130 86	423 95	"	445 10	"	"	
24,990 48	"	"	" 52	"	"	
6,783 66	"	"	316 34	"	"	
553 41	54 35	"	292 24	"	"	
15,028,329 83	19,655 70	"	167,499 42	"	632,998 95	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article unique de la loi du 22 février 1887, *Moniteur* du 25, n° 56, à la somme de fr. 15,126,361 *

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 56,125 *

TOTAL fr. 15,182,486 *

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1884 a).				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1887 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comp- tabilité de l'Etat</i>				
IV.		Frais de voyage.				
	27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'ad- ministration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	14,400	•	•	•
		EXERCICE 1887. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre fr.	21,000	•	21,000	•
	2	— du personnel des bureaux	523,660	•	516,572 24	7,065 •
	3	Matériel	47,000	•	46,072 10	54,846 52
	4	Fonds secrets	13,000	•	13,000	9,000 •
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000	•	10,000	10,000 •
II.		Légations.				
		<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
	6	Allemagne	58,000	•	58,000	•
	7	Autriche-Hongrie	58,000	•	58,000	•
	8	Brésil	30,000	•	30,000	•
	9	Chine	38,000	•	58,000	54,853 26
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	•	25,000	•
	11	Espagne	30,000	•	30,000	•
		A REPORTER. fr.	653,660	•	627,252 02	20,245 12

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			14,400			a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes, le 7 février 1888.
21,000	"	"	"	"	"	
325,657 24	"	"	22 70	"	"	
46,859 00	112 20	"	27 00	"	"	
15,000	"	"	"	"	"	
10,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	
653,497 14	112 20	"	50 00	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1887.	en 1888. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	653,660 »	653,609 34	627,252 02	26,245 12
II (suite).		Légations (suite).				
		Traitements des agents diplomatiques (suite).				
	12	États-Unis.	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	13	France.	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	14	Grande-Bretagne.	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	15	Italie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	16	Japon	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	17	Mexique	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	18	Pays-Bas	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	19	Portugal	25,000 »	25,000 »	22,916 63	2,083 37
	20	Roumanie.	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	21	Russie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	22	Saint-Siège	26,000 »	26,000 »	26,000 »	»
	23	Serbie	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	24	Suisse.	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
	25	Turquie	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500 »	162,500 »	155,766 25	6,733 77
III.		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. a)	507,500 »	507,294 91	488,126 58	19,035 »
IV.		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses b)	188,000 »	174,298 06	115,462 14	58,835 92
		A REPORTER fr.	2,010,660 »	1,998,702 31	1,885,523 60	112,033 18

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
653,497 14	112 20	"	50 68	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
26,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
162,500 "	"	"	"	"	"	
507,161 58	135 33	"	205 09	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 27 de 517,500 francs, a été diminué d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 28 du Budget de l'exercice 1888, par l'article 3 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
174,208 06	"	"	13,701 94	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 28 de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 18,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1886, par l'article 3 de la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> du 13, n° 225.
1,090,456 78	245 53	"	13,957 69	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,010,060	1,990,702 51	1,885,523 00	112,933 18
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000	14,000	14,000	•
	30	— — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	16,000	16,000	16,000	•
	51	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	69,460	69,185	59,267 50	9,917 50
	52	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et acci- dentels	100,000	70,384 75	52,550 27	39,532 54
	53	Frais de chancellerie	25,000	25,000	25,000	•
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	54	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000	37,564 59	25,803 71	12,567 68
VII.		Commerce, émigration.				
	55	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,800	55,115 70	16,955 80	27,108 99
	56	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	25,000	15,052 01	10,251 41	4,758 17
	57	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100	18,080 55	15,166 19	4,914 14
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	58	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à rai- son de leur position malheureuse	5,000	2,811	500	2,311
	59	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	1,000	•	1,000
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,385,020	2,323,006 59	2,002,976 48	215,023

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 10 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
1,998,456 78		245 55	•	13,957 00	•	•	
14,000 •		•	•	•	•	•	
16,000 •		•	•	•	•	•	
69,185 •		•	•	275 •	•	•	
72,062 61		4,522 14	•	23,415 25	•	•	
23,000 •		•	•	•	•	•	
36,371 30		1,195 •	•	4,435 01	•	•	
44,062 79		9,052 91	•	9,684 30	•	•	
14,969 58		83 33	•	9,947 09	•	•	
18,080 33		•	•	19 67	•	•	
2,811 •		•	•	180 •	•	•	
1,000 •		•	•	•	•	•	
2,507,990 48		15,096 01	•	61,923 61	•	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité).	14,400 »	»	»	»
		TOTAL du Budget de l'exercice 1887	2,385,020 »	2,323,006 30	2,092,976 48	215,023 »
		TOTAUX. fr.	2,399,420 »	2,323,006 30	2,092,976 48	215,023 »

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
.	.	.	14,400 .	.	.	
2,307,000 48	15,006 01	.	61,025 61	.	.	
2,307,000 48	15,006 01	.	76,525 61	.	.	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article unique de la loi du 17 février 1887, *Moniteur* du 27, n° 58, à la somme de fr.

2,377,020 .

A Y AJOUTER : 1° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1884 au Budget de l'exercice 1887, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846.

14,400 .

2° Une somme de 18,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1886, par l'article 3 de la loi du 6 août 1887, *Moniteur* du 13, n° 225.

18,000 .

TOTAL. . . fr.

2,409,420 .

A DÉDUIRE : Une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 28 du Budget de 1888, par l'article 3 de la loi du 5 mai 1888, *Moniteur* du 13, n° 154

10,000 .

RESTE. . . fr.

2,599,420 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1887, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
III.		Affaires provinciales et électorales.				
	18	Traitements des employés, gens de service et gens de peine.	41 00	41 66	41 66	•
		EXERCICE 1887. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	438,500 •	438,299 00	426,958 15	11,340 06
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère b)	62,000 •	61,992 77	44,213 18	17,779 59
	4	Bibliothèque du Département, achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5,000 •	4,926 82	2,172 95	2,587 22
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés c)	12,578 •	11,016 50	10,370 68	645 82
	6	Frais de route et de séjour; missions. d)	2,415 20	2,099 20	1,459 90	639 30
	7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	34,000 •	33,995 40	22,738 74	11,256 66
	8	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000 •	13,999 92	13,999 92	•
	9	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique. e)	6,584 80	6,580 60	5,470 40	910 20
		A REPORTER. fr.	595,678 •	593,710 30	548,383 90	45,189 75

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
41 66	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 6 décembre 1887.
21,000 "	"	"	"	"	"	
458,209 09	"	"	" 91	"	"	
61,902 77	"	"	7 25	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 3, de 85,000 francs, a été augmenté d'une somme de 7,000 francs, transférée des articles 5, 6 et 86, par l'article 2 de la loi du 3 mai 1888, Moniteur du 15, n° 131.
4,760 17	166 05	"	75 18	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 5, de 13,578 francs, a été diminué d'une somme de 1,000 francs, transférée à l'article 3, par l'article 2 de la loi précitée.
11,016 50	"	"	1,561 50	"	"	
2,099 20	"	"	316 "	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 6, de 6,800 francs, a été diminué d'une somme de fr. 4,584 80 cts, transférée : 1° 4,000 francs à l'article 5; 2° fr. 584 80 cts à l'article 9, par l'article 2 de la loi susdite.
55,995 40	"	"	4 60	"	"	
15,990 92	"	"	" 08	"	"	
6,580 60	"	"	4 20	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 9 de 6,800 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 584 80 cts, transférée de l'article 8, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
595,545 65	166 05	"	1,967 70	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	595,678 *	593,710 30	548,383 90	45,159 75
II.		Pensions et secours.				
	10	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1887 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,640 *	52,429 59	33,051 08	19,129 92
	11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1887.	241,059 *	204,337 08	127,251 84	76,910 04
	12	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1887	1,100 *	774 90	774 90	"
	13	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	36,000 *	35,250 94	35,250 94	"
	14	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867.	7,512 *	7,360 25	"	7,360 25
	15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1887, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 *	60,415 *	55,750 *	6,665 *
III.		Statistique générale.				
	16	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; traitement du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 *	6,190 *	4,500 *	1,690 *
	17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions	24,800 *	24,800 *	12,750 50	12,040 50
		A REPORTER. fr.	1,028,004 *	985,476 95	815,683 15	168,964 46

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
305,543 65	166 65	"	1,967 70	"	"	
52,161 90	267 49	"	210 61	"	"	
204,141 88	595 20	"	36,521 92	"	"	
774 90	"	"	525 01	"	"	
35,259 94	"	"	740 06	"	"	
7,360 25	"	"	151 75	"	"	
60,415 "	"	"	"	"	"	
6,190 "	"	"	2,610 "	"	"	
24,800 "	"	"	"	"	"	
984,647 61	829 34	"	42,527 05	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,028,004 "	985,476 95	815,683 15	168,964 46
IV.		Affaires provinciales et électorales.				
	18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800 "	456,652 03	425,855 25	10,708 80
	19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers. 108,460 "				
		— de Brabant 158,270 "				
		— de la Flandre occidentale . 145,285 "				
		— de la Flandre orientale . . 155,900 "				
		— de Hainaut. 130,220 "				
		— de Liège 121,320 "	1,041,320 "	1,053,102 74	1,021,684 58	11,418 16
		— de Limbourg 84,060 "				
		— de Luxembourg 75,600 "				
		— de Namur 100,500 "				
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder en partie les augmentations réglementaires. 5,911 "				
	20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 27,000 "				
		— de Brabant. 27,000 "				
		— de la Flandre occidentale. 27,000 "				
		— de la Flandre orientale. . 27,000 "				
		— de Hainaut. 27,000 "	a) 241,025 54	240,053 20	158,157 05	101,896 24
		— de Liège. 51,500 "				
		— de Limbourg 20,700 "				
		— de Luxembourg 20,700 "				
		— de Namur 24,000 "				
	21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :				
		Traitements des commissaires. . . 214,000 "				
		Frais de bureau 44,400 "				
		Traitements des employés. . . . 187,750 "	461,150 "	459,827 39	432,542 14	27,081 50
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1887. 15,000 "				
		A REPORTER. fr.	5,210,505 54	5,165,092 40	2,833,900 15	520,150 16

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
981,047 61	829 34	•	42,527 05	•	•	
450,032 05	•	•	2,107 97	•	•	
1,033,102 74	•	•	8,223 26	•	•	
240,053 29	•	•	972 25	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 20 de 251,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 9,125 34 c., transférée de l'article 24, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
459,023 04	203 75	•	1,522 61	•	•	
3,164,059 51	1,033 09	•	55,213 14	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,210,305 54	3,155,092 40	2,833,900 15	320,159 16
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. a)	45,201 77	45,186 90	25,372 54	10,600 09
	23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales b)	16,900 "	16,154 85	8,950 24	7,204 50
	24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885. . . . c)	58,772 09	54,780 78	54,457 78	200 "
	25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif). . . .	6,000 "	9,720 "	9,720 "	"
V.		Milice.				
	26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens	108,000 "	105,900 60	65,854 90	40,099 30
	27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre, publication et expédition du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Traductions. Dépenses diverses.	28,000 "	18,828 46	15,660 38	3,163 88
VI.		Garde civique.				
	28	Inspection générale; traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs; indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique	27,000 "	26,056 01	26,452 09	503 02
		A REPORTER fr.	3,480,180 "	3,412,099 07	3,020,348 08	301,081 84

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,154,059 51	1,055 09	"	55,215 14	"	"	
45,005 55	125 40	"	14 78	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 22, de 45,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 201 77 c., transférée de l'article 24, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13 n° 134.
10,154 85	"	"	745 17	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 23, de 15,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,900 francs, transférée de l'article 24 par l'article 2 de la loi susdite.
54,717 78	72 "	"	5,982 91	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 21, de 50,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 11,227 51 c., transférée aux articles 20, 22 et 23, par l'article 2 de la loi précitée.
9,720 "	"	"	"	"	5,720 "	
105,954 20	56 40	"	2,000 40	"	"	
18,824 26	4 20	"	9,171 54	"	"	
26,956 01	"	"	63 09	"	"	
5,411,429 92	1,269 15	"	71,200 95	"	5,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,480,180 »	3,412,699 07	3,020,348 08	301,081 84
VI (suite).		Garde civique (suite).				
	29	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers.	15,000 »	14,881 95	11,323 84	3,358 11
	30	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
VII.		Fêtes nationales.				
	31	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination.	34,000 »	32,327 62	30,988 12	1,339 50
	32	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	87,000 »	86,671 82	44,861 99	35,735 03
	33	Personnel permanent du tir	3,200 »	3,199 92	3,199 92	»
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	34	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	19,932 05	19,647 95	34 10
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	35	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	200,000 »	198,326 82	158,587 50	39,673 49
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. . . . fr.	3,844,380 »	3,771,039 25	3,291,957 40	471,422 07

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,411,420 92	1,269 15	"	71,200 93	"	3,720 "	
14,881 05	"	"	118 05	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
52,327 62	"	"	1,672 38	"	"	
80,507 02	6,074 80	"	328 18	"	"	
3,109 92	"	"	2,000 08	"	"	
10,682 05	250 "	"	67 95	"	"	
198,200 00	65 83	"	1,673 18	"	"	
3,763,370 47	7,650 78	"	77,060 73	"	3,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,844,350 "	5,771,030 25	5,201,957 40	471,422 07
IX (suite).		Légion d'honneur et Croix de fer (suite).				
	56	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	100,000 "	98,495 "	77,916 "	20,252 55
X.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	57	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 "	2,000,000 "	838,418 81	1,150,406 57
	58	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	68,000 "	65,895 24	55,512 01	30,175 "
	59	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 "	7,023 70	4,952 60	2,091 10
	40	Frais de bureau et matériel de l'inspection.	4,000 "	4,000 "	500 "	3,500 "
XI.		Service de santé.				
	41	Inspection du service de santé et d'hygiène, inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 "	190,851 25	111,708 78	87,287 47
	42	Académie royale de médecine.	33,500 "	33,500 "	27,070 95	6,429 07
		A REPORTER. fr.	6,250,880 "	6,170,802 44	4,587,816 55	1,780,563 41

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RACÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
3,763,379 47		7,659 78	"	77,060 75	"	3,720 "	
98,168 53		326 67	"	1,505 "	"	"	
1,997,825 18		2,174 82	"	"	"	"	
65,487 01		406 23	"	2,106 76	"	"	
7,023 70		"	"	2,976 30	"	"	
4,000 "		"	"	"	"	"	
198,996 25		855 "	"	148 75	"	"	
53,500 "		"	"	"	"	"	
6,168,379 94		11,422 50	"	83,797 56	"	3,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,259,880 "	6,170,802 44	4,387,816 53	1,780,565 41
XII.		Enseignement supérieur.				
	43	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 "	999 96	999 96	"
	44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers	2,000 "	1,603 25	188 "	1,399 25
	45	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État. a)	1,158,089 03	1,155,917 20	1,052,679 15	123,238 14
	46	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique b)	276,850 97	276,718 25	154,796 24	141,897 96
	47	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 "	68,611 50	52,785 "	11,828 50
	48	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury; matériel; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation c)	64,000 "	63,999 61	53,011 69	10,987 92
	49	Indemnités aux professeurs des universités de l'État, anciens membres des jurys combinés	9,500 "	7,457 88	"	7,457 88
	50	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission	6,200 "	5,268 07	3,201 40	2,066 67
	51	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. d)	7,600 "	7,522 88	2,394 58	4,900 50
	52	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 "	13,950 "	10,200 "	5,750 "
	53	Frais de rédaction et de publication du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.	7,000 "	6,992 40	5,100 "	1,892 40
XIII.		Enseignement moyen.				
	54	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
	55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 "	3,809 09	1,592 50	2,217 60
		A REPORTER. fr.	7,888,100 "	7,794,413 52	5,687,662 05	2,091,260 52

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTES DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
6,168,579 94	11,422 50	"	83,797 56	"	3,720 "	
999 96	"	"	0 04	"	"	
1,587 25	16 "	"	596 75	"	"	
1,155,917 29	"	"	2,171 74	"	"	a) Le credit primitif de l'article 15, de 1,174,020 francs, a été diminué d'une somme de fr 15,930 97 c ^t , transférée aux articles 46, 48 et 51, par l'article 2 de loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134
276,694 20	24 05	"	112 72	"	"	b) Le credit primitif de l'article 46, de 268,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr 8,330 97 c ^t , transférée de l'article 45, par l'article 2 de la loi précitée
64,611 50	4 000 "	"	7,388 50	"	"	
63,999 61	"	"	0 39	"	"	c) Le credit primitif de l'article 48, de 58,000 francs, a été augmenté d'une somme de 6,060 francs, transférée de l'article 45, par l'article 2 de la loi susdite
7,437 88	"	"	2,062 12	"	"	
5,268 07	"	"	931 93	"	"	
7,294 88	28 "	"	277 12	"	"	d) Le credit primitif de l'article 51, de 6,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1 600 francs, transférée de l'article 45, par l'article 2 de la loi mentionnée
13,930 "	"	"	70 "	"	"	
6,992 40	"	"	7 60	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
3,809 99	"	"	190 01	"	"	
7,778,922 97	15,490 55	"	97,406 48	"	3,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,888,100 »	7,794,415 52	5,687,662 65	2,091,260 52
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	56	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités	21,200 »	22,700 »	22,700 »	»
	57	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. .	10,800 »	9,441 10	7,998 50	2,142 60
	58	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,515 »	160,070 90	155,035 49	16,035 41
	59	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	54,850 »	48,511 00	54,572 08	13,939 01
	60	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	49,229 56	29,784 20	19,445 16
	61	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . a)	1,708 50	1,705 50	1,500 »	205 50
	62	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,095,756 »	3,095,569 »	2,865,056 02	250,532 98
	65	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	3,900 »	3,900 »	»
		A REPORTER. fr.	11,510,107 50	11,194,340 47	8,805,288 04	2,375,560 98

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE),

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
7,778,922 97	15,400 55	"	97,406 48	"	3,720 "	
22,700 "	"	"	1,500 "	"	"	
9,441 10	"	"	1,538 90	"	"	
169,070 00	"	"	1,442 10	"	"	
48,511 09	"	"	6,518 91	"	"	
49,229 56	"	"	10,070 64	"	"	
1,705 50	"	"	3 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 61, de 1,600 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 208 50 c ^{ts} , transférée de l'article 67, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 154.
5,095,569 "	"	"	187 "	"	"	
5,000 "	"	"	100 "	"	"	
11,178,849 02	15,400 55	"	119,487 03	"	3,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1887.	en 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,510,107 50	11,104,340 47	8,805,288 04	2,375,560 08
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	64	Écoles moyennes — Bourses	35,000 *	32,975 *	6,525 *	26,250 *
	65	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,571 *	154,571 *	150,845 50	5,525 50
	66	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 *	21,250 *	15,965 *	7,265 *
	67	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indem- nités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impres- sions; fournitures et frais divers a)	29,491 50	29,127 95	20,656 41	7,635 65
	68	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités	5,120 *	5,120 *	5,120 *	*
	69	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000 *	55,656 55	49,931 95	5,724 34
	70	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseigne- ment moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 *	6,186 55	5,839 *	547 55
	71	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses . .	1,500 *	1,491 84	854 15	657 71
XIV.		Enseignement primaire.				
	72	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérifi- cateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs can- tonaux. Traitements de disponibilité	411,450 *	404,086 90	388,116 08	15,970 82
	73	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérifi- cateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^{er} aux inspecteurs principaux; 2 ^e aux inspecteurs can- tonaux; 3 ^e aux inspectrices déléguées b)	155,800 *	139,592 27	100,531 52	58,860 75
	74	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des mem- bres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'Etat et d'écoles normales agréées. Indemnités aux per- sonnes chargées de ces cours; frais divers c)	759,197 *	744,702 52	728,514 52	10,160 50
		A REPORTER. fr.	12,964,057 *	12,786,680 85	10,275,988 05	2,405,956 80

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
11,178,849 02	15,490 55	"	110,487 05	"	3,720 "	
32,775 "	200 "	"	25 "	"	"	
154,371 "	"	"	"	"	"	
21,250 "	"	"	5,770 "	"	"	
28,510 06	817 87	"	365 57	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 67, de 29,700 francs, a été diminué d'une somme de fr. 208 50 c., transférée à l'article 61, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
3,120 "	"	"	"	"	"	
55,656 20	0 06	"	7,545 05	"	"	
6,186 5	"	"	3,815 45	"	"	
1,491 84	"	"	8 16	"	"	
404,086 90	"	"	7,563 10	"	"	
159,392 27	"	"	14,407 73	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 73, de 164,800 francs, a été diminué d'une somme de 11,000 francs, transférée à l'article 84, par l'article 2 de la loi précitée.
744,475 02	227 50	"	14,494 48	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 74, de 784,197 francs, a été diminué d'une somme de 25,000 francs, transférée à l'article 79, par l'article 2 de la loi susdite.
12,769,044 85	16,755 08	"	171,076 17	"	3,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	12,954,057	12,786,680 85	10,275,988 03	2,405,956 80
XIV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	75	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	22,000	15,869 10	0,150 00
	76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; indemnité du secrétaire, du secrétaire adjoint	0,500	5,460	4,509 20	1,150 74
	77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: impressions et dépenses diverses	500	101	156	53
	78	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,129 65	2,696 75	2,452 90
	79	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat a)	141,527	140,162 50	105,560 67	34,601 85
	80	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'Etat et des écoles normales agréées	200,000	196,775	196,545	60
	81	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	100,000	90,425	1,804	78,547
	82	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	99,999 92	1,077 50	88,577 60
	83	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,267,500	8,225,074 70	6,898,062 42	1,231,511 27
	84	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires. Frais des concours entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. b)	51,000	50,988 00	22,265 41	28,605 68
	85	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000	10,651 15	8,426 96	52,218 10
		A REPORTER fr.	21,899,864	21,065,557 84	17,550,730 12	5,999,645 91

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,760,944 85	10,735 98	"	171,076 17	"	5,720 "	
22,000 "	"	"	"	"	"	
5,460 "	"	"	1,040 "	"	"	
101 "	"	"	500 "	"	"	
5,129 65	"	"	870 55	"	"	
140,162 50	"	"	1,104 50	"	"	
106,045 "	170 "	"	5,225 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 79, de 116,327 francs, a été augmenté d'une somme de 25,000 francs, transférée de l'article 74, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
80,551 "	10,074 "	"	9,575 "	"	"	
80,455 10	10,544 82	"	0 08	"	"	
8,120,575 69	95,501 01	"	42,425 50	"	"	
50,807 09	121 "	"	11 91	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 84, de 40,000 francs, a été augmenté d'une somme de 11,000 francs, transférée de l'article 73 par l'article 2 de la loi susdite.
40,615 15	6 "	"	10,548 85	"	"	
21,550,385 03	133,152 81	"	240,046 10	"	5,720 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	21,899,864 »	21,665,557 85	17,550,750 12	5,939,645 91
		Dépenses Imprévues.				
	86	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	4,000 »	2,488 55	1,479 25	1,000 10
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	21,903,864 »	21,668,026 17	17,552,218 55	4,000,655 01
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1886 (Art. 50 de la loi de compta- bilité).	41 66	41 66	41 66	»
		TOTAL du Budget de l'exercice 1887	21,903,864 »	21,668,026 17	17,552,218 55	4,000,655 01
		TOTAUX. fr.	21,903,905 66	21,668,067 85	17,552,260 01	4,000,655 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À SUBVENIR		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,530,585 03	133,152 81	"	240,046 16	"	3,720 "	
2,488 55	"	"	1,511 67	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 86, de 6,000 francs, a été diminué d'une somme de 2,000 francs, transférée à l'article 3, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
21,532,873 50	133,152 81	"	241,557 83	"	3,720 "	
41 66	"	"	"	"	"	
21,532,873 50	133,152 81	"	241,557 83	"	3,720 "	
21,532,915 02	133,152 81	"	241,557 83	"	3,720 "	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} mai 1887, *Moniteur* des 9 et 10, n° 129-150, à la somme de . . fr. 21,903,864 .

À Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1886 au Budget de l'exercice 1887, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 41 66

TOTAL fr. 21,903,905 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1887, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
VII.		Beaux-arts a).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des mo- numents; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux admi- nistrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	1,600 *	1,600 *	*	1,600 *
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils b).				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	471 75	157 25	*	157 25
		SECTION 2 — BATIMENTS CIVILS.				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres (charges extraordinaires).	24,000 *	*	*	*
		SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERES.				
	72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'explo- itation des canaux et rivières,	18,000 *	18,000 *	*	18,000 *
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1885. fr.	45,130 75	20,816 25	*	20,816 25

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
1,699 »		»	»	»	»	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes, le 23 décembre 1887.
157 25		»	»	»	314 50	»	b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 22 novembre 1887
»		»	»	»	24,000 »	»	
18,960 »		»	»	»	»	»	
20,816 25		»	»	»	24,314 50	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
VII.		TRANSFERTS. — EXERCICE 1880.				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1887.</i>				
		Beaux-arts a).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	9,200 »	9,160 68	•	9,011 75
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils b).				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSEES.				
	69	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	10,574 37	10,094 57	15,500 76	584 61
	70	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	253 65	183 65	•	183 63
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire).	2,828 20	•	•	•
		A REPORTER.	28,850 20	25,447 00	15,500 76	9,770 99

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
0,011 75	157 85	*	30 40	*	*	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes, le 24 février 1888.
16,004 57	*	*	480 *	*	*	b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 22 novembre 1887.
185 65	*	*	50 *	*	*	
*	*	*	*	2,828 20	*	
25,280 75	157 85	*	560 40	2,838 20	*	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	28,856 29	25,447 60	15,509 60	9,779 99
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1886 (suite).				
		—				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1887 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS (suite).				
VIII (suite)	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres, achats d'appareils extinc- teurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incen- dies (charge extraordinaire)	27,692 25	10,294 51	8,220 51	2,074 20
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	73	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'explo- itation des canaux et rivières.	46,161 87	52,949 86	25,415 79	0,556 07
	76	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé	17,400 »	»	»	»
	95	Plantations nouvelles	111 44	111 44	»	111 44
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FARNAUX.				
	97	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et farnaux. . .	17,628 66	17,528 66	16,959 72	568 04
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1886 fr.	157,920 51	86,152 07	64,103 58	21,870 64
		EXERCICE 1887 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
		<i>Personnel</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. a)	655,741 01	655,741 01	640,516 86	15,224 15
		A REPORTER. fr.	676,741 01	676,741 01	661,516 86	15,224 15

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LOIS		PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		LIQUIDE ET LES DÉPENSES		crédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transferts à l'exer- cice suivant en vertu de la loi du 16 juillet 1887 sur la com- ptabilité	LES CH. DITS.	
25,289 75		157 85	•	560 40	2,828 29	•	
10,294 51		•		1,010 74	16,587 •	•	
32,040 86		•	•	2,203 64	10,018 57	•	
•		•	•	•	17,499 •	•	
111 44		•	•	•	•	•	
17,528 66		•	•	500 •	•	•	
85,074 22		157 85	•	4,164 78	47,652 66	•	
21 000 •		•	•	•	•	•	
655,741 01		•	•	•	•	•	
676,741 01		•	•	•	•	•	

a) Le credit primitif de l'article 2, de 655,394 francs, a été augmenté d'une somme de fr 2,547 01 et, transféré de l'article 94, par un arrêté royal du 28 décembre 1887, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	676,741 01	676,741 01	661,516 86	15,224 15
I (suite).		Administration centrale (suite).				
		<i>Matériel.</i>				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . .	91,060 *	82,164 38	47,612 89	53,431 40
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . a)	52,619 15	52,618 64	28,963 14	5,655 50
II.		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département	25,000 *	24,803 27	22,503 27	2,500 *
		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement b)	12,400 *	11,978 44	8,410 05	5,568 59
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,500 *	7,287 *	6,612 *	675 *
III.		Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus. c) (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	140,000 *	138,029 69	77,028 14	61,592 58
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 *	141,458 56	71,484 80	68,757 16
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces	121,100 *	121,100 *	55,587 *	85,715 *
		A REPORTER fr.	1,248,320 16	1,257,060 99	959,518 13	275,117 07

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférées l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
676,741 01	"	"		"	"	
81,044 58	1,120	"	8,895 62	"	"	
52,618 64	"	"	0 51	"	"	a) Le credit primitif de l'article 4, de 29,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2,719 15 c., transférée de l'article 81, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1883, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134
24,803 27	"	"	196 73	"	"	
11,978 44	"	"	421 56	"	"	b) Le credit primitif de l'article 6, de 10 800 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, transférée de l'article 80 par l'article 2 de la loi précitée
7,287 "	"	"	13 "	"	"	
158,620 53	500 17	"	1,070 31	"	"	c) Le credit primitif de l'article 8, de 180,000 francs, a été diminué d'une somme de 40,000 francs, transférée à l'article 12, par l'arrêté royal du 28 septembre 1887 pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 8.
142,241 06	1,196 60	"	561 44	"	"	
121,100 "	"	"	"	"	"	
1,254,435 22	2,025 77	"	11,150 17	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,248,220 16	1,237,060 99	939,518 15	275,117 07
III (suite).		Agriculture (suite).				
	11	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . .	11,600 .	10,500 .	10,250 .	250 .
	12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Exposition agricole de Nivelles (y compris 52,000 francs en charge extraordinaire et temporaire) a)	291,100 .	291,099 06	284,599 05	6,445 81
	13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	120,000 .	118,632 95	112,666 55	5,966 60
	14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . .	72,200 .	71,781 52	68,154 25	5,627 27
	15	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraordinaire et temporaire)	15,500 .	15,255 30	15,041 56	191 74
	16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire)	6,000 .	5,045 88	4,425 25	622 65
	17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 .	102,522 94	100,444 94	2,078 .
	18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire (y compris 6,000 francs en charge extraordinaire)	57,800 .	57,799 95	45,239 51	12,560 44
	19	Jardin botanique de l'Etat. Traitement du personnel. . .	54,500 .	54,500 .	53,800 .	500 .
	20	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture.	54,700 .	54,699 77	50,805 07	5,894 70
		A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'Etat; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 46,850 .				
	21	B. Frais des champs d'expériences 65,040 .	180,550 .	180,156 21	145,159 59	40,755 22
		C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Subsides. 75,000 .				
		D. Enseignement normal agricole 1,500 .				
	22	Eaux et Forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc; traitements de disponibilité; dépenses diverses. b)	451,927 24	451,884 19	556,959 55	112,029 68
		A REPORTER. fr.	2,652,022 44	2,656,716 74	2,166,861 45	404,037 18

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS	
1,254,455 22	2,625 77	"	11,159 17	"	"	
10,500 "	"	"	1,100 "	"	"	
291,045 40	55 60	"	" 94	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 12, de 251,100 francs, a été augmenté d'une somme de 40,000 francs, transférée de l'article 8, par l'arrêté royal du 28 septembre 1887, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
118,632 03	"	"	1,367 07	"	"	
71,781 52	"	"	418 48	"	"	
15,253 50	"	"	66 70	"	"	
5,045 88	"	"	954 12	"	"	
102,522 04	"	"	2 06	"	"	
57,709 05	"	"	" 05	"	"	
54,500 "	"	"	"	"	"	
54,699 77	"	"	" 23	"	"	
185,912 61	245 60	"	193 79	"	"	
448,989 03	2,805 16	"	43 00	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 22, de 452,255 francs, a été diminué d'une somme de fr. 327 72 c., transférée à l'article 23, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, Moniteur du 13, n° 154.
2,650,898 61	5,818 13	"	15,305 70	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					en 1887.	en 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,032,022 44	2,050,710 74	2,100,801 43	464,057 18
III (suite).		Agriculture (suite).				
	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat, etc.	89,500 »	84,917 63	60,483 17	24,434 46
	24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau a)	24,327 72	24,247 87	18,684 36	5,563 51
IV.		Industrie.				
	25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'industrie .	9,500 »	7,917 86	7,440 76	477 10
	26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves b)	54,180 31	47,508 »	47,555 »	15 »
	27	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspections, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses; commission du travail; frais de route et dépenses diverses	561,500 »	420,591 84	530,324 91	80,891 95
	28	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels; septième concours triennal des sociétés de secours mutuels (y compris 10,000 francs en charge extraordinaire et temporaire). c)	30,869 69	30,862 44	24,705 05	6,157 41
	29	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	21,000 »	20,683 33	19,883 33	800 »
	30	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	3,500 »	»	»	»
	31	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du recueil des marques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 »	2,200 40	»	2,200 40
	32	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle	3,000 »	2,328 85	2,528 85	»
V.		Poids et mesures.				
	53	Traitements des vérificateurs; frais d'interim et d'inspection.	82,350 »	78,117 47	72,729 67	5,517 80
		A REPORTER. fr.	3,535,450 10	3,550,152 43	2,760,080 51	589,892 70

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,650,898 61	5,818 13	"	15,505 70	"	"	
84,917 63	"	"	2,872 57	1,710 "	"	
24,247 87	"	"	70 85	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 24, de 24,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 327 72 c., transférée de l'article 22, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
7,917 86	"	"	1,582 14	"	"	
47,568 "	"	"	6,612 31	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 26, de 53,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 819 69 c., transférée à l'article 23, par l'article 2 de la loi susdite.
420,216 84	375 "	"	140,908 16	"	"	
50,862 44	"	"	7 25	"	"	
20,683 55	"	"	516 67	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 28, de 30,030 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 819 69 c., transférée de l'article 26, par l'article 2 de la loi précitée.
"	"	"	5,500 "	"	"	
2,200 40	"	"	1,499 60	"	"	
2,528 85	"	"	671 15	"	"	
78,117 47	"	"	4,232 53	"	"	
5,540,959 50	6,193 13	"	177,587 73	1,710 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,555,450 10	5,550,152 45	2,760,060 51	589,892 79
		Poids et mesures (suite).				
	34	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 »	53,000 »	51,450 »	1,550 »
	35	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bu- reau international des poids et mesures	12,000 »	5,772 55	3,688 10	2,084 25
		VI. Lettres et sciences.				
	56	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéolo- giques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoolo- gique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaisés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 29 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ou- vrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dra- matique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publi- cation des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; (y compris 51,700 francs en charge extraordinaire et temporaire).	156,100 »	156,099 04	118,223 51	57,856 55
	57	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordi- naires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; exa- men et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'his- toire de la Belgique; publication d'une biographie natio- nale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e ; section stratigraphi- que	188,075 »	156,358 58	114,488 58	41,650 »
	58	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgi- que dans les frais de publication d'un dictionnaire étymo- logique de la langue néerlandaise	21,000 »	20,999 28	14,000 »	5,890 28
	59	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	8,275 27	4,827 70	2,514 37
		A REPORTER. fr.	5,957,475 16	5,756,654 75	5,040,744 20	681,198 22

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,349,950 50	6,103 15	"	177,587 75	1,710 "	"	
33,000 "	"	"	3,000 "	"	"	
5,772 35	"	"	6,227 05	"	"	
156,060 04	30 "	"	0 06	"	"	
156,118 58	240 "	"	31,714 02	"	"	
19,890 28	1,109 "	"	0 72	"	"	
7,142 07	1,131 20	"	570 73	"	"	
3,727,942 42	8,712 35	"	210,108 41	1,710 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	3,937,473 16	3,756,034 75	3,040,744 20	681,198 22
		Lettres et sciences (suite).				
	40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. .	33,750 *	33,740 36	33,449 36	300 *
	41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instru- ments; impressions	34,400 *	34,389 26	20,299 63	14,089 63
	42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue gé- néral.	92,400 *	92,399 99	91,424 99	975 *
	43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 *	75,700 *	73,467 12	2,332 88
	44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	73,700 *	63,405 *	62,515 *	950 *
	45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et tem- poraire)	69,350 *	54,515 06	40,866 91	13,648 15
	46	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 *	56,071 18	54,958 18	2,013 *
	47	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 *	8,199 04	3,252 55	2,047 59
	48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,750 *	56,758 *	56,508 *	250 *
	49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tom- bés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; sub- sides pour le classement et pour la publication des inven- taires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc.; inspection des ar- chives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	12,200 *	12,197 08	5,074 70	7,074 18
		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsidés aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œu- vres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encoura- gements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsidés; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un inté- rêt artistique ou archéologique; subsidés à des fabriques				
		A REPORTER. . . . fr.	4,403,923 16	4,240,999 02	3,512,560 64	723,678 43

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,727,942 42		8,712 53	"	219,108 41	1,710 "	"	
55,749 50		"	"	" 01	"	"	
34,389 26		"	"	10 74	"	"	
92,509 99		"	"	" 01	"	"	
75,700 "		"	"	"	"	"	
63,463 "		"	"	10,235 "	"	"	
54,515 06		"	"	14,834 04	"	"	
56,071 18		"	"	28 82	"	"	
8,199 94		"	"	" 06	"	"	
56,758 "		"	"	2,992 "	"	"	
12,148 88		48 20	"	2 92	"	"	
4,258,239 00		8,760 53	"	247,213 54	1,710 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des économes de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,495,925 16	4,246,999 62	5,512,560 64	725,678 45
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
		d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsidés et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands con- cours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gra- vure, ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux- arts; frais de réception, de déballage et de réemball- lage, etc. d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'au- tres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et pho- tographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.).	551,750 »	529,981 72	72,567 65	120,824 57
	51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées lo- caux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	50,655 97	10,000 »	29,655 97
	52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. — Traitement du gar- dien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien. . .	8,850 »	8,850 »	8,365 21	150 50
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	55	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'An- vers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'An- vers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsidés, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	420,080 »	427,958 80	582,380 50	45,475 50
		A REPORTER. . . . fr.	5,525,012 16	5,055,420 20	5,985,685 »	950,772 17

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
1,258,259 09		8,760 55	"	247,215 54	1,710 "	"	
202,102 22		127,789 50	"	21,768 28	"	"	
59,655 07		"	"	544 05	"	"	
8,504 80		345 20	"	"	"	"	
427,863 09		75 80	"	1,150 11	"	"	
4,916,455 17		156,971 05	"	270,475 06	1,710 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réduisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des réformateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,325,612 16	5,055,426 20	5,985,685 »	950,772 17
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	57,800 »	57,796 68	57,796 68	»
	55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	95,060 »	95,060 »	18,814 96	72,156 44
	56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	21,250 »	21,150 »	21,150 »	»
	57	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collec- tion sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	59,400 »	55,865 12	19,796 50	15,500 02
		Monuments publics.				
	58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	53,550 »	1,250 »	4,500 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	59	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique	86,000 »	55,950 18	9,572 58	17,744 80
	60	Commission royale des monuments. — Personnel. . . .	12,950 »	12,099 86	12,099 86	»
	61	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; biblio- thèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bu- reau, achat d'instruments; compte-rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de pu- blication	17,200 »	17,158 45	9,923 15	7,255 50
	62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 »	1,428 60	224 80	1,195 40
	63	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000 »	4,612 77	3,127 60	1,485 08
		A REPORTER fr.	5,718,272 16	5,585,895 86	4,119,239 02	1,050,456 81

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,910,455 17	156,971 05	"	270,475 96	1,710 "	"	
57,706 68	"	"	3 52	"	"	
90,071 40	2,088 60	"	"	"	"	
21,150 "	"	"	100 "	"	"	
35,366 12	407 "	"	56 88	3,500 "	"	
5,550 "	47,800 "	"	21,050 "	"	"	
27,117 18	28,853 "	"	50,040 82	"	"	
12,099 86	"	"	850 14	"	"	
17,158 45	"	"	41 55	"	"	
1,418 20	10 40	"	1,571 40	"	"	
4,612 77	"	"	2,587 25	"	"	
5,160,605 83	210,200 05	"	327,106 30	5,210 "	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,718,272 10	5,385,895 86	4,119,239 02	1,050,436 81
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	164,820 *	164,820 *	•
	65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	77,208 *	77,208 *	77,208 *	•
	66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	54,526 *	54,526 *	54,526 *	•
	67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.)	175,000 *	168,465 01	151,082 11	11,917 55
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 67 à l'article 53 du Budget.)				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides. . .	3,670,000 *	3,622,207 51	1,846,215 16	1,764,145 22
	69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	51,000 *	29,677 95	10,359 72	10,318 21
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, entretien du palais de justice de Bruxelles, etc.	750,000 *	710,959 29	512,874 55	196,350 21
		A REPORTER. . . . fr.	10,018,820 16	10,215,750 60	6,945,322 54	5,055,217 80

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
5,169,605 85		216,200 05	"	527,166 50	5,210 "	"	
164,820 "		"	"	"	"	"	
77,208 "		"	"	"	"	"	
54,520 "		"	"	"	"	"	
165,029 46		5,455 55	"	4,534 00	"	"	
5,610,558 58		11,840 15	"	5,558 40	42,454 "	"	
20,677 95		"	"	1,522 07	"	"	
700,224 74		1,751 55	"	7,142 81	11,897 90	"	
9,078,540 54		255,219 20	"	345,524 66	59,541 90	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	10,618,826 16	10,215,739 60	6,945,322 54	5,055,217 80
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENS CIVILS (suite).				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils.	199,000 *	127,857 67	56,066 07	90,890 70
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POULDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES				
	72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,001,950 *	1,870,418 97	850,511 68	1,059,259 41
	73	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	222,550 *	180,196 11	50,178 64	150,017 47
		<i>Plantations.</i>				
	74	Plantations nouvelles	15,000 *	1,163 67	200 *	963 67
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	75	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	42,500 *	41,628 96	28,507 77	13,506 19
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	76	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	776,550 *	759,835 83	169,192 42	590,645 41
	77	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	82,000 *	60,495 56	"	59,874 24
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	78	Études de projets; frais de lever de plans; achats d'instrumens, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 *	70,022 52	47,008 42	22,954 10
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	79	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 *	1,007,652 82	955,986 66	70,256 16
	80	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen a)	1,107,080 06	1,092,715 90	954,019 57	130,002 86
		A REPORTER. . . . fr.	10,148,256 22	15,451,725 61	9,997,754 47	5,187,446 01

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,978,540 34	235,219 26	•	545,524 66	59,541 90	•	
127,857 67	•	•	269 60	70,872 73	•	
1,869,771 09	647 88	•	65,096 60	66,454 43	•	
186,190 11	•	•	26,275 55	10,078 56	•	
1,165 67	•	•	15,856 35	•	•	
41,615 96	15 •	•	871 04	•	•	
759,855 83	•	•	•	16,694 17	•	
59,874 24	621 52	•	17,759 44	5,745 •	•	
70,022 52	•	•	2,227 48	2,750 •	•	
1,006,242 82	1,300 •	•	167 18	•	•	
1,084,082 23	8,651 67	•	14,566 16	•	•	
15,185,200 48	246,525 13	•	486,303 82	230,116 70	•	a) Le crédit primitif de l'article 80, de 1,120,588 francs, a été diminué d'une somme de fr. 13,504 94 c ^{ts} , transférée aux articles 6, 86 et 95, par l'article 2 de la loi du 3 mai 1888, Monsieur du 13, n° 134.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	10,148,256 22	15,451,725 61	9,997,754 47	5,187,446 01	
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).					
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).					
	81	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil a)	22,280 85	15,791 50	7,530 90	7,088 40	
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.					
	82	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	96,050 *	95,141 97	88,772 55	6,069 62	
IX.	83	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses.	8,000 *	7,999 61	4,745 70	5,255 91	
		Mines.					
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.					
	84	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	52,090 *	51,600 12	28,225 12	5,575 *	
	85	Matériel	640 *	659 75	459 75	180 *	
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.					
	86	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines b)	551,428 80	551,248 51	299,420 61	51,827 90	
	87	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 *	8,445 50	5,709 50	2,736 *	
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.					
	88	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 *	44,995 40	285 40	44,710 *	
		A REPORTER. fr.	10,603,655 87	15,967,587 77	10,452,903 80	5,287,586 84	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
15,185,200 48	240,525 13	"	480,593 82	230,116 79	"	
15,519 30	272 "	"	0,489 55	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 81, de 25,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 2,719 13 c., transférée à l'article 4, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
94,841 97	300 "	"	908 05	"	"	
7,999 61	"	"	" 39	"	"	
31,600 12	"	"	399 88	"	"	
639 75	"	"	" 25	"	"	
331,248 51	"	"	180 20	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 86, de 325,650 francs, a été augmenté d'une somme fr. 5,778 80 c., transférée de l'article 80, par l'article 2 de la loi précitée.
8,445 50	"	"	1,554 50	"	"	
44,905 40	"	"	4 60	"	"	
15,720,400 64	247,097 13	"	493,931 31	230,116 79	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,693,655 87	15,967,587 77	10,452,903 80	5,287,586 84
IX (suite).		Mines (suite).				
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	80	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	7,000 »	6,978 80	4,217 »	2,761 80
X.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	90	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	472 70	225 »	247 70
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	91	Frais de route et de séjour.	500 »	91 50	67 50	24 »
	92	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	7,900 »	5,754 28	2,145 72
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	93	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 »	227 50	192 50	35 »
XI.		Traitements de disponibilité.				
	94	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés a) (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2 Personnel).	22,508 99	22,508 99	20,651 30	1,657 09
XII.		Dépenses imprévues.				
	95	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse b)	25,926 14	25,911 06	9,642 45	14,268 08
	96	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	1,100 »	825 »	275 »
		A REPORTER. fr.	16,758,171 »	16,030,678 32	10,474,478 81	5,309,001 83

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,720,400 64	247,097 15	"	405,931 51	250,116 79	"	
6,978 80	"	"	21 20	"	"	
472 70	"	"	27 80	"	"	
91 50	"	"	208 50	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
227 50	"	"	1,272 50	"	"	
22,508 99	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 94, de 24,686 francs, a été diminué d'une somme de fr. 2,517 01 c ^s , transférée à l'article 2 par un arrêté royal en date du 28 décembre 1887, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 94.
23,910 51	" 55	"	15 08	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 95, de 18,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 5,026 14 c ^s , transférée de l'article 80, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
1,100 "	"	"	"	"	"	
15,785,480 64	247,097 68	"	497,475 80	250,116 79	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,758,171	16,030,578 52	10,474,478 81	5,300,001 83
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices périmés de 1883 et antérieurs, et aux exercices clos de 1884, 1885 et 1886 a).				
	97	Indemnités pour bestiaux abattus (exercices clos). . . .	100	100	•	100
	98	Police sanitaire des animaux domestiques (exercices clos) .	506 30	506 30	•	506 30
	99	Entretien de routes et parcs publics; amélioration de routes, etc. (exercices 1882 périmé et 1885, clos) . . .	194 30	194 30	•	194 30
	100	Escaut Redressement entre Gand et Swynaerde (exercices périmés et clos)	1,966 58	1,966 58	•	1,966 58
	101	Ports, côtes, phares et fanaux (exercices clos)	79 80	79 80	•	79 80
	102	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, etc. (exercices clos).	4,092 82	1,869 41	•	1,869 41
	103	Personnel des ponts et chaussées (exercice clos)	27	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . fr.	16,765,227 80	16,035,384 71	10,474,478 81	5,313,808 22
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de compta- bilité).	45,130 75	20,816 25	•	20,816 25
		— 1886. —	137,929 51	86,132 07	64,103 58	21,870 64
		Total des transferts des exercices précédents	183,060 26	106,948 32	64,103 58	42,686 89
		Total du Budget pour l'exercice 1887.	16,765,227 80	16,035,384 71	10,474,478 81	5,313,808 22
		TOTAUX. fr.	16,948,288 06	16,142,333 03	10,538,582 39	5,356,495 11

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,783,480 64	247,097 68	"	497,475 89	230,116 79	"	a) Les crédits faisant l'objet des articles 97 à 103 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
100 "	"	"	"	"	"	
596 30	"	"	"	"	"	
194 30	"	"	"	"	"	
1,966 58	"	"	"	"	"	
79 80	"	"	"	"	"	
1,869 41	"	"	"	2,223 41	"	
"	"	"	27 "	"	"	
15,788,287 03	247,097 68	"	497,502 89	232,340 20	"	
20,816 25	"	"	"	24,314 50	"	
85,974 22	157 85	"	4,164 78	47,632 66	"	
106,790 47	157 85	"	4,164 78	71,947 10	"	
15,788,287 03	247,097 68	"	497,502 89	232,340 20	"	
15,895,077 50	247,255 53	"	501,667 67	304,287 36	"	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1887 a été fixé, par l'article unique de la loi du 6 avril 1887, *Moniteur* du 10, n° 100, à la somme de. fr. 16,758,171 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires (art. 97 à 103 du Budget) 7,056 80

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1885 et 1886, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 183,060 26

TOTAL. fr. 16,948,288 06

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profil des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		—				
		EXERCICE 1884 a).				
		<i>Report de l'exercice 1884 à l'exercice 1887, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . .	1,103 33	»	»	»
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux.	701 40	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1884 fr.	1,804 75	»	»	»
		EXERCICE 1885 a).				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1887.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	4,630 »	»	»	»
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	1,504 80	697 40	»	697 40
	26	Camionnage	55,141 50	»	»	»
IV.		Marine.				
	40	Traction et matériel.	6,580 00	6,580 00	»	6,580 00
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885 fr.	47,704 00	7,287 »	»	7,287 »

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 25 novembre 1887.
"	"	"	"	1,103 53	"	
"	"	"	"	701 40	"	
"	"	"	"	1,804 73	"	
"	"	"	"	4,639 "	"	
697 40	"	"	697 40	"	"	
"	"	"	35,141 50	"	"	
6,589 60	"	"	"	"	"	
7,287 "	"	"	35,838 90	4,639 "	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS. — EXERCICE 1886 a).				
		—				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1887.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	10	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	51,134 72	35,703 90	1,690 »	34,015 90
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	85,650 57	74,105 62	10,502 71	63,602 91
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	4,415 02	4,387 »	4,387 »	»
IV.		Marine.				
	50	Traction et matériel	6,654 96	6,654 96	»	6,654 96
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1886 fr.	147,855 27	120,853 48	16,579 71	104,273 77
I.		EXERCICE 1887 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés b)	177,774 98	177,692 81	174,650 58	3,042 23
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	6,500 »	6,228 04	4,484 30	1,744 34
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,000 »	41,809 12	41,181 12	718 »
		A REPORTER. . . . fr.	247,174 98	246,820 57	241,316 »	5,504 57

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
55,705 90	•	•	15,428 82	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 13 décembre 1887.
74,105 62	•	•	8,345 55	3,199 60	•	
4,587 •	•	•	28 02	•	•	
6,654 06	•	•	•	•	•	
120,853 48	•	•	25,802 19	3,199 60	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 2, de 175,250 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2,524 94 et par l'article 1 ^{er} de la loi du 6 mai 1888, Moniteur du 13, n° 134.
177,692 81	•	•	82 17	•	•	
6,228 64	•	•	271 56	•	•	
41,899 12	•	•	• 83	•	•	
246,820 57	•	•	354 41	•	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ressortissants de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1887.	en 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	247,174 98	246,820 57	241,516 »	5,504 57
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	41,539 07	26,242 29	15,516 74
	6	Honoraires des avocats du Département.	55,000 »	50,942 56	26,042 57	5,999 99
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	477,587 07	477,587 07	201,450 86	276,147 21
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	123,460 »	123,460 »	24,470 81	98,989 19
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . c)	580,000 »	555,725 48	460,458 »	75,265 48
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 »	40,000 »	40,000 »	»
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 »	40,000 »	55,683 »	4,517 »
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales d)	10,000 »	9,909 05	9,214 67	784 58
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAIL.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,567,789 21	1,567,789 21	645,079 87	922,709 34
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. f)	9,560,614 »	9,550,258 07	1,587,620 65	7,742,618 54
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. .	1,900,000 »	1,900,000 »	1,750,560 97	169,639 03
	16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux g)	2,445,520 »	2,429,869 48	1,173,507 25	1,251,727 12
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés h)	1,641,256 27	1,641,256 27	678,207 64	965,028 65
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois i)	10,511,840 »	10,511,840 »	1,841,681 58	8,670,158 42
	19	Primes d'économie et de régularité	555,400 »	551,558 61	5,204 14	548,264 47
		A REPORTER. fr.	29,598,421 53	29,478,024 50	8,725,519 28	20,748,469 01

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
240,820 57	"	"	334 41	"	"	
41,539 07	"	"	25,440 97	"	"	
50,942 56	"	"	4,057 44	"	"	
477,587 07	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7, de 458,515 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 19,072 07 et, transférée de l'article 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 50.
125,160 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 8, de 120,460 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 23, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
535,725 48	"	"	44,270 52	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 9, de 60,000 francs, a été diminué d'une somme de 80,000 francs, transférée à l'article 21, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
40,000 "	"	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 12, de 11,000 francs, a été diminué d'une somme de 1,000 francs, transférée à l'article 29, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
40,000 "	"	"	"	"	"	
9,999 05	"	"	" 95	"	"	
1,567,789 21	"	"	"	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 13, de 1,457,610 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 110,149 21 et, transférée de l'article 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 50.
9,530,238 07	"	"	30,575 05	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 14, de 9,590,014 francs, a été diminué d'une somme de 250,000 francs, transférée à l'article 20, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
1,900,000 "	"	"	"	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 16, de 2,583,320 francs, a été diminué d'une somme de 140,000 francs, transférée à l'article 21, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
2,425,254 57	4,055 11	"	9,553 53	4,096 09	"	
1,641,256 27	"	"	"	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 17, de 1,615,570 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 25,806 27 et transférée de l'article 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 50.
10,511,840 "	"	"	"	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 18, de 10,382,140 francs, a été diminué d'une somme de 70,500 francs, transférée aux articles 22, 28 et 29, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
551,558 61	"	"	5,841 50	"	"	
20,475,989 19	4,055 11	"	115,700 24	4,096 09	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exécutifs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	29,598,421 55	29,478,024 50	8,725,510 28	20,748,409 01
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL (suite).				
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois a)	5,600,000 »	5,572,997 11	2,058,034 14	014,962 97
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . b)	12,829,000 »	12,638,560 18	4,581,705 52	8,056,854 86
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	8,914,799 11	8,915,919 19	5,696,940 90	5 216,770 06
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	5,948,741 »	5,948,741 »	1,411,108 99	4,537,632 01
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	590,000 »	589,415 95	47,576 45	541,754 57
	25	Frais d'exploitation.	1,850,000 »	1,857,521 55	1,565,504 06	475,793 41
	26	Camionnage d)	1,751,000 »	1,751,000 »	1,482,625 52	268,574 48
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000 »	595,959 66	267,150 02	125,809 04
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . . e)	55,500 »	55,212 10	21,410 58	15,801 58
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLE.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	1,755,865 54	1,755,865 54	726,458 59	1,029,426 75
	50	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	85,720 »	85,720 »	18,454 89	67,265 11
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés g)	111,850 12	110,704 85	57,815 99	72,078 86
	52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	105,710 »	97,892 80	25,503 25	72,589 55
	53	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 »	144,905 92	115,578 58	31,525 54
		A REPORTER. . . . fr.	67,797,815 10	67,150,907 00	25,477,552 36	41,071,590 20

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
20,473,980 10	4,655 11	"	115,700 24	4,096 09	"	
5,572,007 11	"	"	27,002 80	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 20, de 3,370,000 francs, a été augmenté d'une somme de 250,000 francs transférée de l'article 15, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888
12,658,560 18	"	"	165,590 98	20,848 84	"	b) Le crédit primitif de l'article 21, de 11,549,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,280,000 francs, savoir : 1° 1,092,000 francs, alloués par l'article 11 ^{er} de la loi du 5 mai 1888, 2° 188,000 francs, transférés des articles 9 et 16, par l'article 2 de la même loi
8,915,717 86	201 55	"	870 92	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 22, de 5,044,582 francs, a été : 1° augmenté d'une somme de 65,000 francs, transférée de l'article 18, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, 2° diminué d'une somme de fr 122,582 89 c., transférée aux articles 7, 13, 17 et 29, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30
5,948,711 "	"	"	"	"	"	
589,511 02	104 05	"	584 05	"	"	
1,557,297 47	24 06	"	10,514 57	2,504 10	"	
1,751,000 "	"	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 26, de 1,720,000 francs, a été augmenté d'une somme de 51,000 francs, transférée de l'article 16, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, Honneur du 15, n° 154
502,950 60	5,000 "	"	254,000 54	"	"	
55,212 16	"	"	87 84	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 28, de 55,000 francs, a été augmenté d'une somme de 500 francs, transférée de l'article 18, par l'article 2 de la loi susdite
1,755,805 54	"	"	"	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 29, de 1,706,570 francs, a été augmenté : 1° d'une somme de 12,000 francs, transférée des articles 8, 12, 16 et 17, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888, 2° d'une somme de fr 51,195 51 c., transférée de l'article 22, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30
85,720 "	"	"	"	"	"	
110,794 85	"	"	1,041 27	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 31, de 115,434 francs, a été diminué d'une somme de fr 5,597 88 c., transférée aux articles 34 et 41, par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 44
97,892 80	"	"	7,817 20	"	"	
144,905 92	"	"	26,518 08	"	"	
67,148,042 56	7,965 45	"	607,507 18	53,509 05	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	67,707,813 10	67,150,907 99	25,477,552 50	41,671,500 20
III (suite).		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	5,504,097 95	5,504,097 95	848,295 18	2,654,002 06
	55	— — des facteurs et autres agents subalternes	5,055,058 "	5,052,660 67	1,940,178 55	1,992,575 54
	56	Transport des dépêches.	517,540 "	504,276 99	151,052 77	555,224 22
	57	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, em- ployées, en vertu de conventions ou d'arrangements par- ticuliers, au transport des mailles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif). .	598,000 "	696,218 59	510,916 57	585,501 82
	58	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 "	7,658 65	5,197 06	2,441 57
	59	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	708,820 "	702,609 29	571,815 20	516,554 58
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bu- reau international de Berne.	5,250 "	2,095 79	"	2,095 79
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	2,287,461 95	2,287,401 95	710,169 95	1,567,852 02
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,091,180 "	1,091,071 86	500,790 "	700,275 86
	45	Entretien	278,270 "	275,262 91	216,814 21	57,501 26
	44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 "	1,616 75	"	1,616 75
		(Les crédits portés aux articles 51, 54 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
IV.		Marine.				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	960,580 "	949,920 15	900,588 01	40,551 52
	46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	189,180 "	184,157 72	100,955 50	85,204 42
	47	Remises (Crédit non limitatif).	1,540,000 "	1,671,812 12	976,628 99	605,185 15
	48	Subsides c)	278,061 15	207,748 92	148,185 82	59,565 10
	49	Traction et matériel. d)	1,295,799 85	1,148,007 80	815,252 47	550,985 99
		A REPORTER. fr.	84,925,799 08	84,524,445 84	55,201,054 80	51,004,865 65

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exer- cice suvant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
07,148,942 56	7,065 45	"	607,597 18	55,09 03	"	
3,505,285 94	1,712 69	"	"	"	"	a) Le credit primitif de l'article 31, de 3,502,276 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2,721 95 c., transférée de l'article 31, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 44
5,955,551 67	109 "	"	577 53	"	"	
504,276 99	"	"	15,015 01	"	"	
600,218 50	"	"	"	"	98,218 39	
7,658 65	"	"	2,561 57	"	"	
688,149 78	14,459 51	"	6,210 71	"	"	
2,095 79	"	"	1,154 21	"	"	
2,287,021 05	440 "	"	"	"	"	b) Le credit primitif de l'article 41, de 2,286,586 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 875 95 c., transférée de l'article 31, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 44
1,091,071 86	"	"	108 14	"	"	
274,115 47	1,147 44	"	5,007 00	"	"	
1,616 75	"	"	583 25	"	"	
949,920 13	"	"	10,665 87	"	"	
184,157 72	"	"	5,042 28	"	"	
1,671,812 12	"	"	"	"	151,812 12	
207,748 02	"	"	512 25	"	"	c) Le credit primitif de l'article 48, de 195,165 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 14,906 15 c., transférée de l'article 49, par l'article 2 de la loi du 5 mai 1888
1,140,216 46	1,791 54	"	107,718 88	58,075 17	"	
84,290,820 45	27,025 41	"	758,001 55	71,583 10	230,050 51	d) Le credit primitif de l'article 49, de 1,308,706 francs, a été diminué d'une somme de fr. 14,906 15 c., transférée à l'article 48, par l'article 2 de la susdite loi.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des dépenses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. . . . fr.	84,035,709 08	84,324,445 84	55,291,954 80	51,004,805 05	
V.		Comité mixte de législation.					
	50	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000 "	2,922 37	600 "	2,522 37	
VI.	51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire.)	07,000 "	62,716 91	28,499 08	34,226 25	
VII.	52	Pensions : premier terme	22,200 "	12,845 66	9,350 85	3,499 85	
VIII.	53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,525 "	20,275 "	22,505 "	0,520 "	
IX.	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750 "	13,084 79	2,375 88	10,708 41	
X.	55	Taxes afférentes aux transports en service de 1807 au 15 mars 1885 sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand, y compris les intérêts judiciaires a)	600,000 "	157,962 15	"	157,962 15	
XI.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1885 et antérieurs, et aux exercices clos de 1886 et antérieurs b).					
	56	Matériel, etc. — Remboursement d'avances. (Exercice clos.)	4,775 17	4,775 17	"	4,775 17	
	57	Camionnage. — Rectification de taxes. (Exercice périmé.) .	22 95	22 95	"	22 95	
	58	Pertes et avaries. (Exercices périmés et clos)	50,000 "	49,999 59	"	49,999 59	
	59	Traitements et indemnités. (Exercices clos)	148 35	148 35	"	148 35	
	60	Remboursement de mandats touchés contre faux acquit. (Exercice clos)	496 05	496 05	"	496 05	
	61	Remboursement à l'Administration des chemins de fer de la valeur du combustible feu ni pendant l'année 1886 aux bureaux des postes indépendants situés dans les dépen- dances des stations (Exercices clos.)	4,020 70	4,020 70	"	4,020 70	
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	85,722,558 78	84,602,714 11	55,355,264 10	51,279,568 01	

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
84,296,820 43	27,623 41	•	758,001 55	71,583 10	230,050 51	
2,922 57	•	•	2,077 03	•	•	
62,716 91	•	•	4,285 09	•	•	
12,859 66	4 •	•	9,356 54	•	•	
29,025 •	250 •	•	50 •	•	•	
13,082 29	2 50	•	2,603 21	•	•	
157,902 15	•	•	•	442,037 85	•	a) Le crédit formant le chapitre X a été alloué par la loi du 6 août 1887, <i>Moniteur</i> n° 225.
4,775 17	•	•	•	•	•	b) Les crédits formant le chapitre XI ont été alloués par l'article 1er de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
22 95	•	•	•	•	•	
49,999 59	•	•	• 41	•	•	
148 55	•	•	•	•	•	
496 65	•	•	•	•	•	
4,020 70	•	•	•	•	•	
84,654,852 20	27,881 91	•	776,434 23	513,420 95	230,030 51	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,804 75	"	"	"
		— 1885. —	47,704 00	7,287 "	"	7,287 "
		— 1886. —	147,855 27	120,853 48	10,570 71	104,275 77
		TOTAL des transferts des exercices précédents	197,424 00	128,140 48	10,570 71	111,560 77
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1887	85,722,558 78	84,602,714 11	55,555,204 10	51,279,568 01
		TOTAUX. fr.	85,910,063 08	84,700,854 59	55,571,845 00	51,591,128 78

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1887, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	965	•	•	•
		EXERCICE 1886.				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1887.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	28,051 34	27,541 01	17,654 72	0,006 20
	13	— — de la cavalerie	3,500 •	3,277 05	3,176 70	101 25
	14	— — de l'artillerie	535 05	545 00	111 57	254 42
	15	— — du génie	876 •	876 •	876 •	•
	16	— — du bataillon d'administration	438 •	458 •	458 •	•
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie.	5,772 •	5,772 •	•	5,772 •
VIII.		Pain, viandes, fourrages et autres prestations.				
	24	Casernement des hommes.	50,461 50	50,461 50	•	50,461 50
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	6,659 84	6,526 04	2,575 32	4,153 52
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1886 fr.	96,800 73	95,250 00	24,610 31	70,628 78

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1887 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	199,096 59	198,861 59	1,135 »
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	15,052 53	7,500 »	8,452 53
	4	Matériel b)	85,000 »	85,000 »	60,415 86	22,584 14
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire. . (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires)	100,000 »	190,000 »	163,407 14	26,592 86
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général	878,000 »	848,576 68	»	848,576 68
	7	— — des provinces et des places	270,400 »	267,770 50	1,225 43	266,545 07
	8	— du service de l'intendance	257,700 »	247,701 56	»	247,701 56
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé	508,400 »	508,094 82	»	508,094 82
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux.	709,800 »	709,035 56	72,791 85	656,241 71
	11	Service pharmaceutique. c)	217,000 »	216,092 26	107,093 55	18,098 91
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. d)	15,464,500 »	15,454,618 09	1,750,310 85	15,703,509 92
	13	— — de la cavalerie e)	5,880,500 »	5,880,450 58	574,201 56	5,506,150 22
	14	— — de l'artillerie.	5,357,700 »	5,357,510 99	490,752 66	4,866,758 55
	15	— — du génie	1,345,900 »	1,345,845 52	64,541 28	1,279,476 50
	16	— — du bataillon d'administration. f) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	680,000 »	680,874 09	65,024 74	625,940 95
		A REPORTER. . . . fr.	20,888,400	20,854,210 07	5,466,810 11	20,560,576 80

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	ESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	a) Par les articles 3 et 4 de la loi du 30 décembre 1887, <i>Moniteur</i> du 31, n° 315, les crédits primitifs des articles 22 et 23 ont été diminués respectivement de 680,000 francs et de 650,500 francs, portés en augmentation : 1° à concurrence d'une somme de 1,235,500 francs, aux articles 4, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 21, 24, 25, 26, 27, 30, 32 et 33; 2° à concurrence de 75,000 francs, au Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1887.
199,996 59	»	»	3 41	»	»	
15,952 53	»	»	47 47	»	»	
85,000 »	»	»	»	»	»	
190,000 »	»	»	»	»	»	
848,570 08	»	»	20,225 52	»	»	b) Crédit primitif fr. 65,000 » Augmentation. 18,000 »
267,770 50	»	»	2,620 50	»	»	
247,701 36	»	»	0,098 64	»	»	c) Crédit primitif fr. 200,000 » Augmentation. 17,000 »
508,004 82	»	»	305 18	»	»	
700,055 56	»	»	706 44	»	»	
216,992 26	»	»	7 74	»	»	d) Crédit primitif fr. 14,893,200 » Augmentation. 871,300 » e) Crédit primitif fr. 3,800,000 » Augmentation. 80,000 »
15,453,820 77	708 22	»	19 76	9,861 25	»	
5,880,450 58	»	»	49 42	»	»	
5,357,510 09	»	»	189 01	»	»	
1,545,817 58	27 04	»	54 48	»	»	
680,874 69	»	»	25 31	»	»	f) Crédit primitif fr. 673,400 » Augmentation. 16,500 »
29,855,392 91	820 16	»	44,319 08	9,861 25	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	20,888,400	20,834,219 07	3,400,816 11	20,300,570 80
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre. . . a)	251,030	249,742 02	20,737 60	220,005 32
	18	Dépenses d'administration b)	47,210	47,208	25,120 66	22,078 34
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	60,375	60,375	1,200	65,173
	20	Matériel de l'artillerie	1,302,450	1,302,440 83	770,051 47	532,389 36
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie. c)	1,518,500	1,517,053 84	1,173,600 11	340,657 23
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande d)	6,293,500	6,230,916 57	1,400,372 56	4,778,010 57
	23	Fourrages en nature. e)	3,558,900	3,476,878 16	571,892 28	5,104,985 88
	24	Casernement des hommes f)	796,000	795,948 12	482,973 02	512,074 50
	25	Renouvellement de la buffeterie et du harnachement. . g)	213,000	212,983 05	80,750 70	151,617 70
	26	Frais de route et de séjour h)	130,500	130,759 02	12,408 10	118,531 82
	27	Transports généraux i)	116,000	115,884 91	60,752 58	55,132 33
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000	156,058 10	113,465 11	42,572 09
	29	Remonte	832,700	821,250	755,450	65,800
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires. j)	147,960	147,960	5,275 80	142,644 40
	31	Frais de représentation.	20,000	11,046 11	2,185	9,701 11
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours k)	171,500	160,034 40	28,993 58	139,785 27
		A REPORTER. . . . fr.	45,550,025	45,287,519 08	8,774,034 37	30,457,498 62

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
29,855,502 91	820 10	•	44,519 08	9,861 25	•	
249,742 02	•	•	1,287 08	•	•	a) Crédit primitif fr. 232,100 » Augmentation. 18,950 »
47,208 •	•	•	2 •	•	•	b) Crédit primitif fr. 44,900 » Augmentation. 2,310 »
60,375 •	•	•	•	•	•	
1,302,440 85	•	•	9 17	•	•	
1,516,257 54	1,090 50	•	546 16	•	•	c) Crédit primitif fr. 1,470,000 » Augmentation. 46,500 »
6,178,585 15	52,555 24	•	62,585 05	•	•	d) Crédit primitif fr. 6,973,500 » Diminution 680,000 »
5,476,878 10	•	•	82,021 84	•	•	e) Crédit primitif fr. 4,309,400 » Diminution 650,500 »
795,048 12	•	•	51 88	•	•	f) Crédit primitif fr. 767,000 » Augmentation. 29,000 »
212,568 40	615 44	•	16 07	•	•	g) Crédit primitif fr. 105,600 » Augmentation. 108,000 »
150,759 02	•	•	5,709 08	•	•	h) Crédit primitif fr. 150,000 » Augmentation. 6,500 »
115,884 91	•	•	115 09	•	•	i) Crédit primitif fr. 100,000 » Augmentation. 16,000 »
156,038 10	•	•	13,961 00	•	•	
821,250 •	•	•	11,450 •	•	•	
147,920 20	59 80	•	•	•	•	j) Crédit primitif fr. 145,000 » Augmentation. 2,960 »
11,946 11	•	•	8,055 89	•	•	
108,778 85	255 55	•	1,008 18	557 42	•	k) Crédit primitif fr. 155,000 » Augmentation. 16,500 »
45,231,552 99	55,900 00	•	232,086 05	10,418 07	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
XI.		Report. . . . fr.	45,550,025	45,287,519 08	8,774,054 57	50,457,498 03
		Dépenses Imprévues.				
	53	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . a)	19,075	18,957 86	11,700 40	7,257 40
		Total des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	45,549,100	45,506,477 54	8,785,754 77	50,464,756 08
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	065	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1886. —	96,800 75	95,259 00	24,610 51	70,628 78
		Total des transferts des exercices précédents	97,765 75	95,259 00	24,610 51	70,628 78
		Total du Budget pour l'exercice 1887	45,549,100	45,506,477 54	8,785,754 77	50,464,756 08
		TOTAUX. fr.	45,646,865 75	45,401,716 05	8,810,365 08	50,535,584 86

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
45,251,532 99	55,966 69	"	252,086 03	10,418 67	"	
18,957 80	"	"	117 14	"	"	a) Crédit primitif fr. 15,073 > Augmentation. 4,000 >
45,250,510 85	55,966 69	"	252,203 70	10,418 67	"	
"	"	"	"	965 "	"	
05,259 09	"	"	1,501 64	"	"	
05,259 09	"	"	1,501 64	965 "	"	
45,250,510 85	55,966 69	"	252,203 70	10,418 67	"	
45,345,749 94	55,966 69	"	255,703 43	11,583 67	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 21 décembre 1886, *Moniteur* du 24, n° 538, à la somme de fr. 45,024,100 >

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1885 et 1886 au Budget de l'exercice 1887, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État 97,703 73

TOTAL fr. 45,721,863 73

A DÉDUIRE : La partie d'allocation transférée des articles 22 et 25 au Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1887, par le § II de la loi du 50 décembre 1887, *Moniteur* du 51, n° 565 75,000 "

RESTE fr. 45,646,863 73

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a). — EXERCICE 1886. <i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1887, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i> 206 » 280 55 • 280 55				
		EXERCICE 1887 (COMPTE DÉFINITIF). DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET. Gendarmerie. Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses. b) 4,031,550 » 4,050,154 15 5,225,821 57 820,552 50				
		TOTAL fr. 4,031,846 » 4,050,443 48 5,225,821 57 820,021 01				

Unique.

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 36 de la loi du 16 septembre 1871.	LES CRÉDITS.	
260 35	.	.	0 05	.	.	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes, le 8 novembre 1887.
4,050,154 15	.	.	50 87	1,505 .	.	b) Le crédit primitif pour le Corps de la Gendarmerie, de 3,978,550 francs, a été augmenté d'une somme de 75,000 francs, transférée des articles 22 et 23 du Budget de la Guerre pour l'exercice 1887, par l'article 4 de la loi du 30 décembre 1887, <i>Moniteur</i> du 31, n° 368.
4,050,445 48	.	.	57 52	1,505 .	.	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 21 décembre 1886, *Moniteur* du 24, n° 538, à la somme de fr. 3,978,550 .

A Y AJOUTER : 1° Un crédit supplémentaire 75,000 .

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1886 au Budget de l'exercice 1887, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 296 .

TOTAL fr. 4,051,846 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.	
EXERCICE 1887 (COMPTE DÉFINITIF).							
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.							
I.		Administration centrale.					
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•	
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	899,550	899,555 61	870,058 61	25,277 •	
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc a)	93,902 42	91,965 08	48,646 58	43,289 10	
	4	Frais de tournées	6,400	5,227 55	5,946 60	1,280 95	
	5	Matériel b)	155,600	151,971 24	104,257 47	44,225 77	
	6	Magasin général des papiers	166,140	165,950 44	157,010 74	8,959 70	
	7	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	4,200	4,200	•	
	8	Service de la Monnaie	12,100	9,250 95	4,844 92	4,586 01	
	8 ^{bis}	Frais de fabrication de pièces d'un centime c)	52,000	24,411 59	20,643 19	5,796 40	
	9	Documents statistiques	18,000	17,900 55	10,060 05	1,924 50	
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.					
	10	Traitements des agents du Trésor	166,500	165,675	161,811 56	3,865 64	
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	46,400	46,108 55	45,585 55	525 •	
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.					
	12	Surveillance générale — Traitements d)	427,550	426,858 64	214,957 59	211,881 25	
	13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	708,600	695,505 84	540,853 70	554,672 05	
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . e)	2,068,500	2,059,704 14	1,016,191 50	1,045,602 84
	15		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). .	2,265,000	2,512,876 42	45,884 10	2,266,092 52
A REPORTER. . . . fr.			7,088,042 42	7,098,111 56	5,081,917 45	4,012,654 55	

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
21,000 "	"	"	"	"	"	
800,555 01	"	"	14 50	"	"	
01,953 08	29 40	"	1,057 54	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 73,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 20,902 42 et par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 154.
5,227 55	"	"	1,172 45	"	"	
148,461 24	5,510 "	"	1,028 70	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 5, de 46,100 francs, a été augmenté d'une somme de 7,500 francs, transférée de l'article 51, par l'article 2 de la loi susdite.
165,950 44	"	"	180 50	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
0,250 95	"	"	2,869 07	"	"	
24,441 50	"	"	7,558 41	"	"	c) Le crédit formant l'article 8 ⁶⁰ a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 août 1887, <i>Moniteur</i> du 21, n° 333.
17,990 55	"	"	9 45	"	"	
105,075 "	"	"	625 "	"	"	
40,108 53	"	"	261 07	"	"	
426,838 64	"	"	511 36	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 12, de 478,350 francs, a été diminué d'une somme de 51,000 francs, transférée à l'article 16, par un arrêté ministériel du 12 octobre 1887, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 16.
695,505 84	"	"	13,094 10	"	"	
2,050,794 14	"	"	8,505 80	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 14, de 2,119,300 francs, a été diminué d'une somme de 51,000 francs, transférée à l'article 16, par le même arrêté.
2,512,876 42	"	"	"	"	47,876 42	
7,094,571 90	3,539 40	"	38,407 48	"	47,876 42	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,088,642 42	7,008,111 56	5,081,917 45	4,012,654 55
III (suite)		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	16	Service des douanes et de la recherche maritime a) (Les excédents disponibles sur les articles 12, 14, 18 et 19 pour- ront être reportés à l'article 16).	4,955,425 "	4,952,651 50	2,542,254 91	2,610,500 68
	17	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 "	9,299 88	4,640 04	4,640 94
	18	Suppléments de traitement.	251,225 "	209,459 50	58,411 50	151,048 "
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	56,000 "	52,560 56	16,645 68	15,925 68
	20	Frais de bureau et de tournées	94,580 "	84,902 "	45,922 "	58,980 "
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	528,200 "	528,199 51	119,656 20	408,069 11
	22	Police douanière.	5,000 "	5,575 70	678 70	2,895 "
	23	Matériel	201,425 "	201,425 "	44,219 24	157,203 20
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	498,500 "	496,841 28	247,016 10	249,825 18
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	7,500 "	6,186 42	2,549 96	3,856 40
	26	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 "	45,199 56	57,999 68	7,199 68
	27	Traitements du personnel du domaine	108,175 "	105,591 07	49,504 64	55,886 43
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,528,685 "	1,520,850 99	1 90	1,520,835 09
	29	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 "	75,605 01	28,963 71	46,641 50
	30	Matériel	15,800 "	15,785 45	9,860 56	5,925 09
	31	Dépenses du domaine b)	28,454 49	21,211 07	14,940 22	6,270 85
	32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000 "	"	"	"
	33	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 "	2,898 98	2,080 97	818 01
		A REPORTER. fr.	15,501,511 91	15,210,127 55	6,107,061 14	5,009,080 29

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,094,571 96	3,539 40	"	38,407 48	"	47,870 42	
4,952,631 50	"	"	795 41	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 16, de 4,831,428 francs, a été augmenté d'une somme de 102,000 francs, transférée des articles 12 et 44, par un arrêté ministériel du 12 octobre 1887, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 16.
9,299 88	"	"	" 12	"	"	
209,459 50	"	"	44,765 50	"	"	
52,509 50	"	"	23,450 64	"	"	
84,002 "	"	"	9,678 "	"	"	
527,725 51	474 "	"	" 69	"	"	
3,573 70	"	"	1,426 50	"	"	
201,422 50	2 50	"	"	"	"	
496,841 28	"	"	1,658 72	"	"	
6,186 42	"	"	1,113 58	"	"	
45,199 36	"	"	1,100 64	"	"	
105,591 07	"	"	2,783 03	"	"	
1,320,836 99	"	"	7,848 01	"	"	
75,605 01	"	"	"	"	605 01	
15,785 45	"	"	14 55	"	"	
21,211 07	"	"	7,243 42	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 31, de 33,200 francs, a été : 1° augmenté d'une somme de fr. 2,754 49 c° par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134; 2° diminué d'une somme de 7,500 francs, transférée à l'article 3, par l'article 2 de la même loi.
"	"	"	1,000 "	"	"	
2,898 98	"	"	"	"	1,308 98	
15,206,111 43	4,015 90	"	141,264 90	"	49,880 41	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,301,511 91	15,210,127 53	0,107,051 14	0,000,000 20
V.		Pensions et secours.				
	34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 .	23,440 48	19,567 77	3,872 71
	35	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	13,700 .	12,975 .	12,825 .	150 .
VI.		Dépenses imprévues.				
	36	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	12,372 33	7,786 83	3,071 15	4,715 68
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances fr.	15,354,784 24	15,254,320 64	6,142,515 06	0,107,798 68

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER, OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,206,111 45	4,015 00	•	141,264 00	•	49,880 41	a) Le crédit primitif de l'article 36, de 4,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 7,472 53 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 mai 1888.
23,440 48	•	•	3,750 52	•	•	
12,975 •	•	•	725 •	•	•	
7,786 83	•	•	4,585 50	•	•	
15,250,515 74	4,015 00	•	150,335 01	•	49,880 41	

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1887 a été fixé par l'article unique de la loi

du 11 février 1887, *Moniteur* du 24, n° 47, à la somme de fr. 15,201,635 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 65,129 24

TOTAL fr. 15,354,784 24

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1887.	En 1888, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1887. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000	194,931 86	763 35	194,168 51
	2	— — — — — personnelle	515,000	410,681 71	661 77	410,019 04
	3	— — — — — sur le droit de patente	130,000	99,198 96	619 35	98,579 61
	4	— — — — — sur les redevances des mines	5,000	2,775 98	»	2,775 98
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mention- nés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	6,980 04	•	6,980 04
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tion de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	241,250 86	79,085 71	162,165 15
	7	Enregistrement et domaines. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	520,000	650,116 93	255,072 96	420,814 60
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	7,964 37	7,964 37	•
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000	1,522 67	699 78	822 89
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000	309,411 95	309,411 95	•
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	51,888 75	32,891 34	18,997 39
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.			1,687,000	1,985,724 06	667,170 58	1,315,324 11

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
194,931 86	"	"	08 14	"	"	
410,681 71	"	"	"	"	95,681 71	
90,198 06	"	"	30,801 04	"	"	
2,775 98	"	"	2,224 02	"	"	
6,080 04	"	"	2,019 96	"	"	
241,250 86	"	"	8,749 14	"	"	
655,887 56	5,229 57	"	"	"	139,116 93	
7,964 57	"	"	"	"	6,964 57	
1,522 67	"	"	477 33	"	"	
509,411 95	"	"	"	"	89,411 95	
51,888 73	"	"	"	"	11,888 73	
1,982,494 69	5,229 57	"	44,339 63	"	545,063 69	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1887, a été fixé par l'article unique
de la loi du 20 décembre 1886, *Moniteur* du 24, n° 358, à la somme de. fr. 1,687,000 »

EXERCICE 1887. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primilif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1887.	En 1888, Jusqu'au 31 octobre.
Dette publique.	100,873,561 30	97,280,952 02	81,771,406 »	15,468,504 92
Dotations	4,733,796 56	4,672,080 79	4,512,890 59	159,190 20
Ministère de la Justice	15,182,486 »	15,647,085 55	11,141,724 36	4,486,605 47
— des Affaires Étrangères	2,399,420 »	2,323,096 39	2,092,076 48	215,023 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	21,903,903 66	21,666,067 85	17,552,260 01	4,000,655 01
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,948,288 06	16,142,333 03	10,558,582 59	5,556,495 11
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	85,919,003 68	84,790,854 59	53,371,843 90	51,391,128 78
— de la Guerre	45,646,865 73	45,401,716 63	8,810,365 08	36,555,384 80
Corps de la Gendarmerie.	4,051,846 »	4,050,443 48	3,223,821 57	826,621 91
Ministère des Finances.	15,354,784 24	15,254,529 64	6,142,515 06	9,107,798 68
Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	1,985,724 06	667,170 58	1,315,524 11
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	314,701,917 23	309,215,584 80	179,805,646 02	128,862,732 05

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1887.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CAÏETS.	
97,240,000 02	40,952 .	•	5,820,569 95	10,000 .	237,061 55	
4,672,080 79	•	•	61,715 77	•	•	
15,028,320 85	19,655 70	•	107,490 42	•	652,998 05	
2,507,909 48	15,006 91	•	76,325 61	•	•	
21,552,915 02	135,152 81	•	241,557 85	•	3,720 •	
15,895,077 50	247,255 53	•	501,667 67	504,287 56	•	
84,762,972 68	27,881 91	•	850,075 52	525,064 28	250,050 51	
45,545,749 94	55,960 69	•	255,765 45	11,585 67	•	
4,050,445 48	•	•	37 52	1,565 •	•	
15,250,515 74	4,015 90	•	150,555 01	•	40,880 41	
1,982,494 60	3,220 37	•	44,550 65	•	343,065 69	
308,608,578 07	547,206 82	•	6,133,887 14	850,100 51	1,407,055 11	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1887, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1887.	
	1887.	1886.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques	97,280,952 92	102,971,067 83	"	5,690,114 91
Dotations	4,672,080 79	4,587,353 19	84,727 60	"
Ministère de la Justice	15,647,085 53	15,746,617 66	"	98,632 13
— des Affaires Étrangères	2,325,096 39	2,352,806 31	"	29,709 92
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	21,066,067 83	20,958,476 00	707,597 74	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	16,142,333 03	16,148,430 26	"	6,097 23
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	84,790,854 59	83,303,448 "	1,487,406 39	"
— de la Guerre	45,401,716 63	46,318,161 81	"	1,116,445 18
Corps de la Gendarmerie	4,050,443 48	3,708,032 50	342,410 98	"
Ministère des Finances	15,254,320 64	15,157,981 48	96,348 16	"
Non-Valeurs et Remboursements	1,985,724 06	2,304,752 98	"	319,028 92
TOTAUX	309,215,584 89	313,757,122 11	2,718,491 07	7,260,028 29
EN MOINS A L'EXERCICE 1887. . fr.			4,541,537 22	

TABLEAU LITT. X.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1886 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS de BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851	60,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	115,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,578 "	"	321,250 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	83,142,319 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,650 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,053 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,505,516 92
1862	103,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1863	100,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,763 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,138,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,016 91	135,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,010,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 30	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,039 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	13,913,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1876	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 80	137,194,654 49
1877	159,604,900 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 02
1878	141,910,700 "	2,250,000 "	50,067 62	726,651 15	144,903,488 77
1879	147,655,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 55
1881	149,029,100 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,020 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,250,251 58	59,923,729 80	216,220,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,738 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	3,909,538 54	110,148,510 07	320,045,149 31
1894	229,645,000 "	"	7,097,553 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1895	245,052,600 "	"	6,578,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,637 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1897	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1898	269,333,860 "	"	7,770,547 19	101,271,595 50	378,384,800 49
1899	264,455,260 "	"	8,105,404 16	22,041,400 "	294,560,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881	286,568,650 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	432,994,467 14
1883	299,571,760 "	"	8,247,565 39	144,826,113 85	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885	319,801,190 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,451,292 53
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
	9,158,194,777 59	145,104,585 55	249,582,464 48	1,547,994,062 61	11,100,875,000 25
	9,305,299,103 14				

CLOS DE 1850 A 1886 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT	EXCÉDENT	
	des évaluations.	des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,065,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 50	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 90	
123,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,090 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,004,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	3,740,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,317 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
150,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
140,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 1/2	"	10,977,250 60 1/2	
158,519,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 1/2	"	4,621,745 26 1/2	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
161,557,914 52 1/2	"	6,501,849 51 1/2	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 1/2	"	5,066,549 74 1/2	
178,086,951 17	"	3,626,370 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,464,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,376,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 37	"	6,221,689 21	
594,215,931 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,419,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
11,550,007,548 17	62,404,455 83	500,556,511 77	
258,131,837 04			

74

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,354 28	"	88,069,354 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,701,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,615 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	550,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,730,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,735,588 88	527,456 21	120,195,052 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,756 23
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	b) 5,464,878 10	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,750 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,599,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,390 64	155,797,668 85
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,390 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,088 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1886.	158,579,256 91	9,502,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,504,855 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 32
1889.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,399,217 99
1890.	176,812,837 01	24,935,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,086 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,905,052 80	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,506,426 68	220,193,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 50	1,332,024 84	2,506,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,349,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 50	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,800 20	2,125,924 06	269,145,875 14
1879.	274,344,517 80	2,707,065 62	1,416,135 21	2,125,924 06	280,505,442 69	1,622,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,280 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,397 07	1,177,915 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	519,405,295 "	199,650 10	1,208,264 16	1,044,414 50	331,915,625 56	700,254 15	331,215,560 45
1886.	510,509,150 77	1,597,004 25	1,757,065 80	700,254 15	330,144,593 02	402,988 55	319,651,404 47
	9,278,590,115 01	421,571,245 37	41,874,402 14	62,951,621 17	9,804,787,471 69	65,444,609 72	9,741,342,861 97

CLOS DE 1830 A 1886 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
.	27,981,168 79	27,981,168 79	.	.	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^{ts} pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
.	115,806,850 65	112,415,963 51	3,392,867 14		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
.	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	94,149,855 53	91,904,974 94	2,244,860 59		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
b) 1,490,000 "	98,874,000 45	90,515,600 96	2,560,399 47		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,574,165 74	80,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^{ts} , même objet que ci-dessus.
10,000,000 "	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
10,000,000 "	105,226,103 69	103,531,751 64	1,894,572 05		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 34		i) Non compris fr. 22,636 34 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		j) Non compris fr. 4 37 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26		k) Non compris fr. 0 81 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
.	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 251,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
25,278,995 17	132,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 73		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		o) Non compris fr. 5 80 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 83	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67		p) Non compris fr. 360 86 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,563,889 05		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,374 99	1,412,999 99		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c ^{ts} portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12		s) Non compris fr. 15,255 10 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	5,677,004 28		t) Non compris fr. 8,635 13 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,511 80		u) Non compris fr. 47,586 87 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29		w) Non compris fr. 2,412 43 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	151,510,907 41	2,925,554 54		x) Non compris fr. 4,840 74 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 24	143,172,277 02	1,443,505 22		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,951,707 80	146,926,211 95	2,025,585 85		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 01	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 31		a') Non compris fr. 41,677,936 59 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ^{ts} par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 06	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		c') Non compris fr. 18,470 02 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		d') Non compris fr. 13,811 24 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 34	150,025,577 52	5,698,768 02		e') Non compris fr. 27,674 87 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 15		f') Non compris fr. 17,073 75 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 55	177,982,280 60	2,596,279 95		g') Non compris fr. 158,455 19 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,291 68		h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		i') Non compris fr. 350 20 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,598,790 07		
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37		
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 50		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,131,035 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
45,924,116 81	241,568,865 34	238,191,223 11	3,577,642 25		
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	3,759,825 55		
134,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,547,050 52		
60,599,200 54	506,102,571 25	501,642,754 68	4,519,636 55		
45,164,484 38	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42		
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,505,427 68		
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,862,492 07		
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	3,251,169 58		
70,052,545 17	549,005,157 40	545,650,016 07	3,355,141 35		
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46		
99,490,430 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,529,868 44		
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98		
85,065,072 49	412,704,150 "	406,422,707 95	6,571,442 05		
59,520,942 75	509,689,157 06	501,699,505 71	7,989,852 25		
37,555,587 58	558,580,957 01	551,251,458 55	7,299,518 48		
35,790,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56		
1,706,251,437 16	11,557,594,200 12	11,510,008,555 41	220,085,045 71		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recettes.	
1830 4 ^{me} trimestre).	25,869,417 13	27,548,564 56	632,804 23	632,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	"	
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,603 21	46,203,554 60	113,225,815 05	112,415,963 51	733,602 91	
1832.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,363 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"	
1833.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,603 48	"	88,053,515 92	91,904,974 94	"	
1834.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1835.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54	
1836.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,163 71	102,652,652 39	99,528,487 96	1,659,544 67	
1837.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	103,551,751 64	"	
1838.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	23,778,053 70	123,509,914 81	120,198,578 44	3,260,701 07	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1841.	101,503,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1842.	104,538,407 10	106,094,914 71	22,408,439 45	23,278,095 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1843.	103,035,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,835,950 55	"	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,581,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,366 85	129,855,951 97	134,589,549 89	"	
1846.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 05	5,221,700 09	114,064,045 37	122,752,999 29	"	
1847.	115,544,500 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,063 84	127,572,574 99	"	
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	110,529,519 17	110,171,171 47	16,547,668 69	2,559,753 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,315 73	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 81	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1853.	128,857,925 39	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1854.	152,551,582 04	155,515,970 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,368,195 50	156,561,880 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	3,252,114 49	8,878,878 91	146,239,211 01	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,923 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 96	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,039 51	161,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1863.	165,241,641 14	151,696,577 15	5,685,679 55	53,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,940,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,050,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,036,951 17	188,795,736 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	37,724,704 85	187,047,478 55	203,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,767 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 56	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,405 51	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,635,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	
1871.	207,705,992 90	194,267,166 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 36	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,469,447 82	60,599,200 54	315,913,640 21	501,642,754 68	2,410,658 58	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	32,754,048 96	55,164,484 38	278,711,586 65	542,222,495 21	"	
1876.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,603 24	526,620,745 66	294,355,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	"	
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,543 17	500,801,815 57	545,659,016 07	"	
1880.	291,921,128 65	292,009,653 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"	
1881.	296,777,625 06	502,837,075 51	81,226,166 79	99,490,430 45	578,005,789 85	402,528,405 96	"	
1882.	501,112,053 91	516,325,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,940,551 03	"	
1883.	503,105,767 55	521,557,055 46	151,875,158 15	55,065,072 40	454,976,925 48	466,422,707 95	"	
1884.	503,955,125 51	522,172,502 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"	
1885.	515,170,502 59	515,915,839 55	19,915,121 57	37,535,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"	
1886.	515,011,953 22	515,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11	
	0,424,054,624 07	9,509,226,205 70	1,014,072,924 10	1,917,682,059 71	11,530,007,548 17	11,510,908,535 41	192,006,768 86	
							25,708,	

DE 1850 A 1886 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense	
1,478,947 43	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,001,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,239 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,072,812 86	59,052 92	"	"	15,635,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 53	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,553,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,938 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,037,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,507,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,438 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,104,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,013,858 75	"	18,452,745 53	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,553 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 00	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,734,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
166,298,440 49	552,426,751 22	556,035,866 85	542,126,715 85	520,027,521 07	
528 57	5,609,135 61		22,099,192 76		

(196)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	323,515,687 50
et pour les ressources extraordinaires, à.	17,648,466 56
ENSEMBLE.	fr. 341,164,153 86
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice montent à fr.	309,215,584 89
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	56,922,266 79
ENSEMBLE.	fr. 366,137,851 68
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.	4,973,697 82
Mais comme l'exercice 1886 a laissé un excédent de recettes de fr. 22,099,192 76 c ² qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	22,099,192 76
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1887, présente un excédent de recettes de fr.	17,125,494 94

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1887.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1887, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	5,628,425 60
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	17,125,494 94
DIFFÉRENCE. fr.	22,753,920 54

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1^{re} Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	2,169,045 85	"
	Enregistrement et domaines	"	508,596 41
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	16,845 98	"
	Chemins de fer, etc.	"	1,014,065 99
	Enregistrement et domaines	"	2,618 59
<i>Capitaux et revenus</i>	Prisons	177,554 75	"
	Trésorerie générale, etc.	"	42,379 85
	Contributions directes, etc.	5,250 41	"
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines	"	176,995 29
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	564,409 05
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	04
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	"	28,581 54
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	549,750 55
	Prix de vente de biens de cures	50	"
	Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{re} août 1881.)	"	109,520 15
	Remboursement d'avances de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884)	"	58,102 50
	Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux. (Loi du 27 juin 1887)	"	122,866 87
	Excédent de recettes de l'exercice 1886	22,000,102 76	"
		24,467,608 03	2,577,905 01
RESTE en augmentation de recettes. fr.			21,889,703 02

2^{re} Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
<i>Dette publique</i>		257,961 55	"
<i>Ministère de la Justice.</i>		672,098 95	"
— des Affaires Étrangères		"	10,000 "
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		5,720 "	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		7,056 80	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		1,584,019 29	"
— de la Guerre.		"	"
<i>Corps de la Gendarmerie</i>		"	"
<i>Ministère des Finances</i>		81,009 65	"
<i>Non-Valeurs et Remboursements</i>		545,065 69	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 5,400,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 6,155,887 14 c ^{ts} ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	2,753,887 14
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1884 à 1887, et dont le transfert à l'exercice 1888 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	850,100 31
		2,729,820 93	3,595,087 45
RESTE en diminution de dépenses fr.			864,157 52

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1887. 22,753,920 54

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1888, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1888, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1888 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 519,365,759 »
<i>Dépenses</i> , à	514,345,358 03
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE. . . fr.	5,022,400 97

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Intérêts à 3.75 p. c., du 1 ^{er} août 1887 au 31 juillet 1888, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant . fr.	141,600 »
2° Acompte sur la somme de 3,776,000 francs, formant le prix de vente du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881) . . .	3,031,400 »
3° Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	20,000 »
4° Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 »
5° Prix de vente de terrains détachés de l'école vétérinaire	10,000 »
6° Produit d'autres aliénations d'immeubles	} 200,000 »
7° Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	
A REPORTER. . . . fr.	3,703,000 »

REPORT. fr.	3,703,000 »
8° Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	6,300 »
9° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
10° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	200,000 »
11° Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	400,000 »
12° Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1888.)	113 »
13° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 26 août 1885.	1,022,746 »
14° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.)	6,919,416 50
15° Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	2,560,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>14,982,161 50</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 314,343,358 03 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à	407,964 »
2° Du transfert de l'article 27 du Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1887 à l'article 28 du Budget du même Département pour l'exercice 1888	10,000 »
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1884, 1885, 1886 et 1887, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	850,100 31
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>315,611,422 34</u>

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1888 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1886. — Art. 4 de la loi du 26 mai 1886 fr.	13,831,733 01	
b) De l'exercice 1887. — Art. 4 de la loi du 27 juin 1887	43,207,038 14	
		57,038,773 15

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 22 mars 1888 fr.	600,000	»	
b) — 2 mai 1888.	700,000	«	
c) — 21 —	600,000	»	
d) — 23 —	10,000	»	
e) — 28 —	54,201,261 61		
			56,111,261 61
ENSEMBLE. fr.	113,150,034 76		

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1889 effectué en conformité de l'article 3 de la loi du 28 mai 1888, ci fr.	66,409,386 03	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 4, § 2, de la loi du 26 mai 1886, ci.	5,451,227 92	
		71,840,613 95
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1888, s'élèvent à fr.	41,309,420 81	

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	319,563,759	»	
— extraordinaires	14,982,161 50		
			334,547,920 50

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	315,611,422 34		
Services spéciaux	41,309,420 81		
			356,920,843 15

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSE de . . fr. 22,572,922 65

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1888, jusqu'au 1^{er} janvier 1889, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1888 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 334,347,920 50

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr. 347,157,958 51

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1888 sont de 335,437,051 97

Au 1^{er} janvier 1889, il restait à recouvrer . . . fr. 11,720,906 54

Les droits constatés 347,157,958 51

sont donc supérieurs aux évaluations de fr. 12,810,058 01

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 356,920,843 15

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1889, montent à fr. 265,452,367 04
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à 88,968,476 11

ENSEMBLE. . . . fr. 354,420,843 15

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1888 n'ont été que de 216,640,924 29

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1889 fr. 137,779,918 86

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1888. 354,420,843 15

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 2,500,000 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

La situation du Budget de l'exercice 1888 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	347,157,958 51
Dépenses — —		354,420,843 15
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . .	fr.	7,262,884 64

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1888.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	30 déc. 1887. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	97,445,497 03	"	97,828,461 03
	23 mai 1888. (Mon. n° 154.)	Augmentation de l'article 21 du Budget, à l'effet de pourvoir aux dépenses résultant de la revision des pensions militaires.	"	582,964 "	
<i>Dotations.</i>	23 déc. 1887. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	4,538,740 "	"	4,538,740 "
<i>Ministère de la Justice.</i>	26 mars 1888. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	15,854,833 "	"	15,854,833 "
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	22 mars 1888. (Mon. n° 88.)	Budget primitif.	2,302,820 "	"	2,402,820 "
	5 mai 1888. (Mon. n° 154.)	Transfert de l'art. 27 du Budget de 1887 à l'art. 28 du Budget de 1888.	"	10,000 "	
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	5 mai 1888. (Mon. n° 157.)	Budget primitif.	22,402,259 "	"	22,402,259 "
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	28 mars 1888. (Mon. n° 91.)	Budget primitif.	10,980,381 "	"	10,980,381 "
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	2 avril 1888. (Mon. n° 97.)	Budget primitif.	87,266,778 "	"	87,266,778 "
<i>Ministère de la Guerre.</i>	20 mars 1888. (Mon. n° 85.)	Budget primitif.	46,047,570 "	"	46,047 170
<i>Gendarmerie.</i>	20 mars 1888. (Mon. n° 83.)	Budget primitif.	4,150,800 "	"	4,150,800 "
<i>Ministère des Finances.</i>	30 déc. 1887. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	15,578,180 "	"	15,603,180 "
	5 mai 1888. (Mon. n° 154.)	Augmentation de l'article 37 du Budget, pour couvrir les frais de participation à la conférence internationale tenue à Londres pour la question des sucres.	"	25,000 "	
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	30 déc. 1887. (Mon. n° 365.)	Budget primitif.	1,636,500 "	"	1,636,500 "
TOTALS.			314,543,358 03	417,964 "	314,761,322 03

(306)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888,

AU 1^{er} JANVIER 1889.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	116,527,100 .
	{ Enregistrement et domaines.	50,322,000 .
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	1,055,000 .
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	132,758,150 .
	{ Trésorerie générale, etc.	500,000 .
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	2,580,000 .
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	125,000 .
	{ Prisons	275,000 .
	{ Trésorerie générale, etc.	12,084,500 .
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes.	600,000 .
	{ Enregistrement et domaines.	528,000 .
	{ Prisons	21,300 .
	{ Trésorerie générale, etc.	2,209,709 .
		319,565,759 .
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Intérêts à 5,75 p. c., du 1 ^{er} août 1887 jusqu'au 31 juillet 1888, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant.		141,600 .
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		3,051,400 .
Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.		20 000 .
Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		300,000 .
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).		10,000 .
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire.		200,000 .
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		6,500 .
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		
A REPORTER. fr.		3,709,300 .

L'EXERCICE 1888.

recettes, au 1^{er} janvier 1889.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1888.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
117,106,177 71	114,155,806 28	2,950,281 45	•	579,077 71	117,106,177 71	a) Une somme de 100,000 francs a été recouvrée en 1888, par le receveur des quais de l'Escaut à Anvers. Elle figure en recette sous la rubrique : Dégâts. — « Rivières et canaux. »
53,804,661 62	53,285,449 21	519,212 41	•	5,482,661 62	53,804,661 62	
1,250,484 08	1,235,069 38	815 30	•	181,484 08	1,250,484 68	
141,689,442 74	157,128,026 27	4,560,516 47	•	8,951,292 74	141,689,442 74	
a) •	•	•	300,000 •	•	•	
2,811,910 05	2,694,581 60	117,528 39	•	231,910 05	2,811,910 05	
87,148 •	87,148 •	•	37,832 •	•	87,148 •	
102,151 85	80,662 64	21,489 21	172,848 15	•	102,151 85	
12,486,473 08	10,544,413 30	1,942,057 78	•	401,975 08	12,486,473 08	
652,627 50	625,173 38	27,454 12	•	52,627 50	652,627 50	
662,787 53	407,516 40	255,271 13	•	134,787 53	662,787 53	
22,984 •	22,984 •	•	•	1,684 •	22,984 •	
2,005,531 12	1,563,417 53	442,113 59	204,177 88	•	2,005,531 12	
332,668,379 88	321,831,640 05	10,836,739 83	714,878 03	14,017,408 91	332,668,379 88	
141,600 •	141,600 •	•	•	•	141,600 •	
•	•	•	3,031,400 •	•	•	
49,914 47	49,914 47	•	•	29,914 47	49,914 47	
419,929 20	386,350 67	33,578 53	•	469,688 55	419,929 20	
349,759 35	•	349,759 35	•	•	349,759 35	
32,174 11	32,174 11	•	•	22,174 11	32,174 11	
151,800 54	148,941 29	2,859 25	44,408 31	•	151,800 54	
3,791 15	3,791 15	•	•	•	3,791 15	
6,442 20	6,442 20	•	•	142 20	6,442 20	
1,155,411 02	769,213 89	386,197 13	3,075,808 31	521,010 33	1,155,411 02	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	3,709,500 »
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Remboursements d'avances faites en exécution des lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881	»
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État.	200,000 »
Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux.	400,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	»
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	»
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	»
Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. o/o, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1888.)	115 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 26 août 1885	1,022,746 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.)	6,919,416 50
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	2,560,000 »
TOTAUX fr.	14,982,161 50
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . fr.	319,365,759 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	334,347,920 50

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1888.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
1,155,411 02	700,213 89	586,197 13	3,075,808 31	521,919 35	1,155,411 02	a) Articles annulés. fr. 266 01 Sommes portées en surséance indéfinie 5,384 53 Articles reportés. 49,131 81 54,782 35
375 .	375 .	•	•	375 .	375 .	
170,584 .	170,584 .	•	•	•	170,584 .	
471,902 84	107,103 11	274,799 73	•	271,902 84	471,902 84	
527,550 62	370,201 99	157,348 63	•	127,550 62	527,550 62	
106,385 41	51,603 00	a) 54,782 35	•	164,541 11	106,385 41	
56,544 38	45,505 51	11,038 87			56,544 38	
1,611 32	1,611 32	•			1,611 32	
115 .	115 .	•	•	•	115 .	
1,022,746 .	1,022,746 .	•	•	•	1,022,746 .	
6,919,416 50	6,919,416 50	•	•	•	6,919,416 50	
4,056,936 54	4,056,936 54	•	•	1,406,936 54	4,056,936 54	
14,489,578 63	13,605,411 92	884,166 71	3,075,808 31	2,583,225 44	14,489,578 63	
332,668,379 88	321,831,640 05	10,836,739 83	714,878 03	14,917,498 91	332,668,379 88	
347,157,958 51	335,437,051 97	11,720,906 54	3,790,686 34	16,600,724 35	347,157,958 51	
			12,810,038 01			

BUDET DE L'EXER

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1884.

Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Exercice 1885.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

Exercice 1886.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1887.

Dette publique.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations.	{	Liste civile.
		Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
		Sénat.
		Chambre des Représentants.
		Cour des comptes.

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et l'Instruction publique.

— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances

Non-valeurs et remboursements

CICE 1888 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1889.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	Observations.
1,804 73	"	"	"	1,804 73	
24,314 50	"	"	"	24,314 50	
4,630 "	"	"	"	4,630 "	
965 "	"	"	"	965 "	
29,918 50	"	"	"	29,918 50	
47,632 66	"	"	"	47,632 66	
3,190 60	"	"	"	3,190 60	
50,832 26	"	"	"	50,832 26	
10,000 "	"	"	"	10,000 "	
252,340 20	37,015 76	22,065 76	14,950 "	195,324 44	
315,420 95	35,700 66	"	33,700 66	479,720 20	
10,418 67	7,043 75	7,043 75	"	3,374 92	
1,565 "	1,293 12	1,293 12	"	71 88	
767,544 82	79,053 29	50,402 63	48,650 66	688,491 55	
97,828,461 03	85,940,935 95	80,935,900 70	2,987,035 25	13,887,525 08	
5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"	"	
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	
105,000 "	75,365 80	69,000 "	6,365 80	29,654 20	
704,065 "	601,613 80	515,055 76	86,558 04	102,451 20	
229,675 "	221,108 56	217,533 56	3,775 "	8,566 44	
15,854,833 "	13,505,578 43	11,482,576 90	2,023,001 44	2,329,254 57	
2,402,820 "	2,185,253 49	2,103,019 12	82,334 37	217,566 51	
22,462,259 "	18,977,212 05	18,187,598 75	789,613 32	3,485,046 05	
16,989,581 "	10,777,151 52	10,510,609 23	466,542 29	6,212,220 48	
87,266,778 "	54,964,009 74	53,964,765 13	999,240 61	52,502,768 26	
46,047,570 "	45,250,770 77	5,867,972 70	39,582,798 07	790,799 23	
4,150,800 "	4,005,050 26	3,535,228 01	469,802 25	145,769 74	
15,603,180 "	5,637,411 06	5,621,871 63	15,540 03	9,065,768 34	
1,636,500 "	422,450 91	422,367 "	83 91	1,214,040 00	
314,761,322 03	224,065,892 94	176,751,296 56	47,312,596 38	90,697,429 09	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 31, 28 et 29 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	"	1a	Palais de Justice. — Travaux	"	250 00	"
2	2	"	Construction de l'asile des hommes aliénés à Tournai.	"	"	150,000 "
5	"	5	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	"	147,851 55	"
3a	1	"	Id. id	"	"	50,000 "
			Totaux pour le Ministère de la Justice. . . . fr.	"	148,102 54	200,000 "
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
4	"	6	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	"	90,000 "	"
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.	"	90,000 "	"
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
5	"	"	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	"	"	600,000 "
6	"	10	Nouvelles installations du Tir national.	115,635 73	"	"
6a	"	10a	Id. id.	"	291,807 "	"
6b	3	"	Id. id.	"	"	100,000 "
			TOTAUX fr.	115,635 73	291,807 "	700,000 "

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS EN DÉBIT.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
250 00	"	"	"	250 00	250 00	"
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	"	"
	17,048 20	17,048 20	"	150,805 00	150,805 00	"
107,851 35	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
348,102 54	167,048 20	167,048 20	"	181,054 08	181,054 08	"
90,000 "	54,416 16	54,416 16	"	35,585 84	35,585 84	"
90,000 "	54,416 16	54,416 16	"	35,585 84	35,585 84	"
600,000 "	"	"	"	600,000 "	600,000 "	"
	115,599 31	115,440 31	150 "	56 42	"	36 42
507,442 73	196,832 55	190,146 19	6,076 56	94,984 45	94,984 45	"
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
1,107,442 75	312,421 86	305,595 50	6,826 56	795,020 87	794,984 45	36 42

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
			Service de l'instruction publique.			
7	•	11a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	"	282,572 38	"
7a	4	•	Id. id.	"	•	700,000 "
8	•	12b	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	"	285,534 02	"
9	•	15a	Enseignement primaire. — Construction et aménagement de locaux	"	507,559 85	"
9a	6	•	Id. id.	"	"	800,000 "
10	•	14a	Université de Liège. — Appareils et collections pour les cours pratiques	22,168 62	"	"
11	5	•	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	"	"	22,000 "
12	•	19a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	"	102,912 91	"
12a	•	•	Id. id.	"	"	400,000 "
			TOTAUX. fr.	22,168 62	1,528,579 16	1,022,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	157,804 35	1,620,386 16	2,022,000 "
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Lettres et sciences.			
13	7	•	Acquisitions de manuscrits de la bibliothèque Phillips, à Cheltenham.	"	"	70,000 "
			Beaux-arts.			
14	"	21a	Exposition universelle d'Anvers	25,454 85	"	"
15	"	•	Subsides aux producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris. (Loi du 21 mai 1888, <i>Moniteur</i> des 18-19, n° 149-150.)	"	"	600,000 "
			TOTAUX. fr.	25,454 85	•	600,000 "
			Agriculture			
16	•	•	Organisation d'un concours de culture et d'animaux reproducteurs; allocations de subsides ou de primes et de prix. (Loi du 2 mai 1888 2°, <i>Moniteur</i> du 5, n° 126.)	"	"	200,000 "

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
982,572 38	282,554 82	282,554 82	-	57 56	57 56	•
	151,267 32	145,086 87	6,180 45	548,732 68	548,732 68	•
285,554 02	201,127 78	196,127 78	5,000 •	84,406 24	84,406 24	•
	142,890 57	150,872 57	3,018 •	454,669 28	454,669 28	•
1,507,559 85	17,000 •	17,000 •	•	783,000 •	783,000 •	•
22,168 62	22,167 71	22,167 71	•	- 91	•	• 91
22,000 •	10,444 36	10,052 36	412 •	11,555 64	11,555 64	•
	162,875 11	162,850 79	55 52	39 80	39 80	•
562,912 01	241,810 64	223,840 75	17,965 80	158,180 56	158,180 56	•
3,272,747 78	1,252,116 31	1,109,508 65	32,007 60	2,040,631 47	2,040,630 56	• 01
4,580,190 51	1,544,858 17	1,505,104 15	39,454 02	2,855,652 34	2,855,615 01	37 33
70,000 •	58,874 94	57,785 04	1,080 •	11,125 06	11,125 06	•
25,454 85	6,755 48	6,755 48	•	18,719 35	•	18,719 35
600,000 •	500,000 •	500,000 •	•	500,000 •	500,000 •	•
625,454 85	506,755 48	506,755 48	•	518,719 35	500,000 •	18,719 35
200,000 •	200,000 •	200,000 •	•	•	•	•

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 9, 21, 25 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886	de l'exercice 1887.	
			Routes et bâtiments civils.			
17	"	22a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides; rachat de ponts concédés.	50 61	"	"
17a	"	22b	Id. id.	"	443,554 74	"
17b	"	"	A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	"	"	1,250,000 "
17c	"	"	B. Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides.	"	"	450,000 "
17d	"	"	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888 1 ^{re} , Monsieur du 5, n° 126.)	"	"	500,000 "
18	"	24	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	"	217,000 "	"
19	"	"	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	"	"	250,000 "
20	"	26a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	7,000 57	"	"
20a	"	26b	Id. id.	"	500,000 "	"
20b	10	"	Id. id.	"	"	405,000 "
21	"	27a	Locaux pour l'enseignement normal primaire	100,000 "	"	"
22	"	28a	Palais de la Nation; reconstruction des bâtiments incendiés	11 83	"	"
22a	"	28b	Id. id.	"	159,516 13	"
23	"	29a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	85,688 04	"
23a	11	"	Id. id.	"	"	500,000 "
24	19	"	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	"	"	100,000 "
25	"	31	Palais des beaux-arts	26,577 99	"	"
25a	12	"	Id. Peinture décorative de la grande salle	"	"	125,000 "
25b	"	31a	Id. Transfert du musée ancien.	"	16,760 35	"
26	"	32	Construction d'un musée des beaux-arts à Anvers	"	86,000 "	"
26a	15	"	Id. id.	"	"	86,000 "
A REPORTER. . . . fr.				134,550 "	1,286,520 16	3,750,000 "

CICE 1888 (suite).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSONNÉS et à annuler.
	45 60	40 87	4 79	4 05	•	4 95
	442,257 88	441,519 38	738 30	1,296 86	1,296 86	•
2,645,803 85	740,907 28	728,281 75	12,715 53	509,002 72	509,002 72	•
	288,852 52	285,232 52	3,600 •	161,167 48	161,167 48	•
	18,000 34	18,000 34	•	481,999 60	481,999 60	•
217,000 •	214,774 67	214,774 67	•	2,225 33	2,225 33	•
250,000 •	118,950 •	118,950 •	•	131,050 •	131,050 •	•
	7,909 57	7,909 57	•	•	•	•
802,909 57	78,713 84	78,608 39	105 25	221,286 16	221,286 16	•
	•	•	•	495,000 •	495,000 •	•
100,000 •	67,467 59	67,467 59	•	32,532 41	•	32,532 41
139,527 96	11 85	11 85	•	•	•	•
	159,516 13	139,516 13	•	•	•	•
	85,688 94	85,688 94	•	•	•	•
585,688 94	36,155 84	36,155 84	•	463,844 16	463,844 16	•
100,000 •	84,160 10	84,160 10	•	15,839 90	15,839 90	•
	26,359 95	26,359 95	•	218 04	•	218 04
168,358 34	340 •	340 •	•	124,660 •	124,660 •	•
	12,516 74	12,516 74	•	4,243 61	4,243 61	•
172,000 •	86,000 •	86,000 •	•	•	•	•
	•	•	•	86,000 •	86,000 •	•
5,177,070 10	2,446,608 88	2,429,534 81	17,164 07	2,750,371 28	2,697,613 88	32,755 40

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
			REPORT.fr.	134,530 *	1,286,520 16	3,756,000 "
27	"	33a	Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold.	104,615 37	"	"
27a	"	33b	Id. id.	"	100,000 "	"
28	"	34	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier.	"	50,000 "	"
29	"	35	Transfert du Musée d'antiquités.	"	56,928 16	"
30	"	36	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction. — Participation de l'État dans les frais du grand concours industriel de 1888. — Raccordement au chemin de fer de l'État.	"	1,211,526 85	"
30a	13	"	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles — Construction, sauf la construction centrale.	"	"	550,000 "
31	"	37	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	75,000 "	"	"
31a	"	37a	Id. id.	"	75,000 "	"
31b	20	"	Bibliothèque royale. — Appropriation des locaux délaissés par le musée de l'industrie.	"	"	60,000 "
32	"	40	Bâtiments de l'ancien champ des manœuvres à Bruxelles.	"	110,000 "	"
32a	14	"	Id. Parachèvement de la galerie circulaire.	"	"	250,000 "
33	"	41	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles.	252,252 55	"	"
33a	"	41a	Id. id.	"	500,000 "	"
33b	17	"	Id. id.	"	"	500,000 "
34	"	43	Conservatoire royal de musique de Liège.	48,440 "	"	"
34a	"	43a	Id. id.	"	66,560 "	"
35	21	"	Id. id de Bruxelles.	"	"	30,000 "
36	"	44	Palais de Justice. — Travaux de peinture.	"	40,000 "	"
37	16	"	Restauration du Steen, à Anvers. — Subside.	"	"	40,000 "
38	"	45	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables.	"	30,000 "	"
39	"	46	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes.	"	124,000 "	"
40	"	"	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre. (Loi du 14 août 1887 § 5.)	"	30,000 "	"
40a	18	"	Id. et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit.	"	"	80,000 "
			TOTAUX.fr.	674,857 92	3,680,535 17	5,266,000 "

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 6 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSONNÉS et à annuler.
5,177,070 16	2,440,098 88	2,420,554 81	17,164 07	2,750,571 28	2,697,615 88	52,755 40
204,015 37	103,145 75	53,037 06	50,108 69	50,171 62	•	50,471 02
50,000 •	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
50,928 16	48,145 72	47,045 72	200 •	50,000 •	50,000 •	•
1,761,520 83	1,211,403 54	1,211,403 54	•	8,784 44	8,784 44	•
	487,140 61	487,140 61	•	65 51	65 51	•
210,000 •	•	•	•	62,850 50	62,850 50	•
	•	•	•	75,000 •	•	75,000 •
	•	•	•	75,000 •	75,000 •	•
500,000 •	•	•	•	60,000 •	60,000 •	•
	110,000 •	110,000 •	•	•	•	•
	201,857 27	201,857 27	•	48,142 73	48,142 73	•
1,952,252 55	252,164 98	252,164 98	•	87 57	•	87 57
	490,581 40	490,298 57	82 02	618 51	618 51	•
	50,651 40	28,151 40	2,500 •	469,568 60	469,568 60	•
115,000 •	48,440 •	48,440 •	•	•	•	•
	66,560 •	66,560 •	•	•	•	•
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
40,000 •	50,000 •	50,000 •	•	4,000 •	4,000 •	•
40,000 •	15,533 53	15,533 53	•	26,066 67	26,066 67	•
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
124,000 •	125,120 •	125,120 •	•	880 •	880 •	•
110,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
	•	•	•	80,000 •	80,000 •	•
9,621,505 00	5,680,078 77	5,610,025 09	70,053 08	5,941,514 32	5,775,000 75	167,514 50

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 23, 25 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886	de l'exercice 1887.	
			Travaux hydrauliques.			
41	"	47a	Meuse. — Expropriations et travaux	703,000	"	"
41a	"	47b	Id. id.	"	700,000	"
41b	22	"	Id. Reconstruction d'ouvrages d'art	"	"	700,000
42	"	48	Sambre. — Expropriations et travaux.	180	"	"
42a	"	48a	Id. canalisée. — Expropriations et travaux.	"	08,257 75	"
43	"	49a	Ourlhe. — Expropriations et travaux.	125,000	"	"
43a	"	49b	Id. id.	"	200,000	"
44	"	50	Escout. — Expropriations et travaux	477,425 50	"	"
44a	"	50a	Id. id.	"	1,000,000	"
44b	25	"	Id. id.	"	"	700,000
45	"	51a	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	50,000	"
46	"	52a	Haine. — Expropriations et travaux.	50,000	"	"
46a	23	"	Id. Expropriations et travaux d'amélioration.	"	"	109,500
47	"	53a	Dendre. — Expropriations et travaux	"	223,418 84	"
48	"	54a	Rupel. — Expropriations et travaux.	117,088 79	"	"
49	"	55a	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations.	100,000	"	"
49a	"	55b	Id. id.	"	500,000	"
49b	27	"	Id. id.	"	"	400,000
50	"	56	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	475 55	"	"
51	"	59	Démer. — Expropriations et travaux	"	220,590 95	"
51a	28	"	— id.	"	"	100,000
52	"	60a	Barrage de la Gileppe. — Expropriations	255 28	"	"
53	"	63a	Yser. — Expropriations et travaux	"	44,504 48	"
53a	54	"	Id. id.	"	"	70,000
54	"	64b	Lys. — Expropriations et travaux	"	74,027 54	"
55	"	65	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	42,089 79	"	"
55a	"	65a	Id. id.	"	175,000	"
56	"	66a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux.	500,000	"	"
56a	"	66b	Id. id.	"	200,000	"
56b	20	"	Id. id.	"	"	200,000
A REPORTER. fr.				2,115,502 71	5,464,770 56	2,270,500

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
	700,000 "	699,566 "	434 "	"	"	"
2,100,000 "	5,067 24	2,692 21	2,575 05	694,952 76	694,952 76	"
	"	"	"	700,000 "	700,000 "	"
98,417 75	180 "	180 "	"	"	"	"
	12,861 85	12,861 85	"	85,575 92	85,575 92	"
525,000 "	17,052 68	17,046 98	5 70	107,047 52	"	107,047 52
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	477,285 80	474,540 87	2,956 02	157 41	"	157 41
2,177,425 50	265,022 21	265,725 71	58,296 50	754,977 79	754,977 79	"
	"	"	"	760,000 "	760,000 "	"
50,000 "	1,285 69	1,285 69	"	28,716 51	28,716 51	"
150,500 "	48,465 50	45,539 65	5,075 85	1,554 50	"	1,554 50
	"	"	"	100,500 "	100,500 "	"
229,418 84	59,525 12	55,510 20	4,212 92	181,805 72	182,895 72	"
117,988 79	"	"	"	117,988 79	"	117,988 79
	99,970 "	99,970 "	"	50 "	"	50 "
1,000,000 "	505,916 21	538,525 48	5,590 75	156,085 79	156,085 79	"
	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
475 55	"	"	"	475 55	"	475 55
529,590 95	85,965 55	85,965 55	"	154,627 40	154,627 40	"
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
255 28	"	"	"	255 28	"	255 28
114,504 48	105 "	"	105 "	44,599 48	44,599 48	"
	"	"	"	70,000 "	70,000 "	"
74,027 54	15,496 70	15,496 70	"	60,550 84	60,550 84	"
217,039 70	42,089 70	42,089 70	"	"	"	"
	110,567 70	110,452 70	155 "	64,452 50	64,452 50	"
	141,098 07	159,965 57	1152 50	558,901 95	"	558,901 95
900,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
7,857,672 27	2,425,949 18	2,545,640 05	78,200 25	5,455,723 09	4,846,472 51	587,250 78

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'annexé royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
			REPORT. . . . fr.	2,113,392 71	5,464,779 56	2,270,500 "
57	"	67	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	321 27	"	"
57a	"	67a	Id. id.	"	25,000 "	"
57b	50	"	id. id.	"	"	90,000 "
58	"	68a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	"	85,559 71	"
58a	24	"	Id. id.	"	"	250,000 "
58b	"	"	Id. Procès Bottin. (Loi du 14 août 1887, § 5.)	"	6,835 67	"
59	"	69a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	5,886,472 57	"	"
59a	"	69b	id.	"	992,665 67	"
60	"	70a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	160,000 "	"	"
60a	52	"	Id. id.	"	"	1,400,000 "
61	"	71a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	55,046 40	"	"
61a	"	71b	Id. id.	"	50,000 "	"
61b	51	"	Id. id.	"	"	50,000 "
62	56	"	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études	"	"	50,000 "
63	"	73	Port de Nieuport. — Travaux.	46,556 24	"	"
63a	57	"	Id. Expropriations et travaux d'amélioration	"	"	400,000 "
64	"	74a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. .	"	1,000,000 "	"
64a	55	"	Id. id.	"	"	160,000 "
65	"	75a	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage. . . .	55,200 15	"	"
66	"	76a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges. — Expropriations.	"	90,651 "	"
67	"	"	Port d'Ostende. — Travaux à exécuter pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'Etat. (Loi du 14 août 1887, § 2.) .	"	998,164 50	"
67a	35	"	Id.	"	"	1,500,000 "
68	"	77	Côtes. — Expropriations et travaux.	"	80,000 "	"
69	"	78	Marégraphes. — Expropriations et travaux.	"	9,904 90	"
70	58	"	Établissements de lignes télégraphiques le long des voies navigables	"	"	25,000 "
			TOTAUX. fr.	6,202,080 12	6,803,541 01	6,184,500 "

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
7,857,672 27	2,425,040 18	2,545,640 95	78,290 25	5,455,725 09	4,840,472 51	587,250 78
	521 27	521 27	"	"	"	"
115,521 27	24,010 "	24,010 "	"	00 "	00 "	"
	2,972 58	2,972 58	"	87,027 03	87,027 03	"
	85,550 71	85,550 71	"	"	"	"
542,175 58	80,678 55	80,678 55	"	160,521 45	160,521 45	"
	405 05	405 05	"	0,452 04	0,452 04	"
4,879,158 04	1,085,091 44	1,010,057 05	67,054 41	2,805,580 93	"	2,805,580 93
	"	"	"	902,605 07	902,605 07	"
1,560,000 "	160,000 "	160,000 "	"	"	"	"
	256,828 47	256,828 47	"	1,165,171 53	1,165,171 53	"
	15,582 59	12,580 54	1,106 25	19,465 81	"	19,465 81
115,046 40	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
440,556 24	40,150 05	52,716 05	13,415 40	426 21	"	426 21
	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
1,100,000 "	171,505 66	171,555 66	150 "	828,404 54	828,404 54	"
	450 "	450 "	"	159,550 "	159,550 "	"
55,200 15	58,441 "	58,441 "	"	14,750 15	"	14,750 15
00,651 "	47,780 09	47,780 09	"	42,870 01	42,870 01	"
2,498,164 50	957,690 55	957,690 55	"	40,474 15	40,474 15	"
	75,000 "	"	75,000 "	1,425,000 "	1,425,000 "	"
80,000 "	"	"	"	80,000 "	80,000 "	"
9,904 99	264 47	264 47	"	9,040 45	9,040 45	"
25,000 "	2,515 55	2,515 55	"	22,484 47	22,484 47	"
10,280,850 15	5,460,855 25	5,225,701 04	235,093 51	15,810,074 88	10,504,604 02	5,425,280 86

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
Chemins de fer en construction.						
71	59	•	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875.	•	•	15,000 •
72	•	81a	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	557,948 80	•	•
73	•	85a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	•	1,565,006 65	•
75a	40	•	Id. id.	•	•	2,050,000 •
74	•	81	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1895)	971,755 58	•	•
74a	•	81a	Id. id. et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anhée ou Yvoir	•	1,000,000 •	•
74b	41	•	Id. id.	•	•	500,000 •
75	•	85a	Ceinture de Bruxelles	4,016 26	•	•
75a	•	85b	Id.	•	80,052 64	•
76	•	86a	Amblève.	546,350 50	•	•
76a	•	86b	Id.	•	1,200,000 •	•
76b	42	•	Id.	•	•	1,200,000 •
7	•	89a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	•	500,000 •	•
77a	43	•	Id. id.	•	•	500,000 •
78	•	•	Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévot (loi du 14 août 1887, § 4)	•	6,808 64	•
79	44	•	Station de Braine-l'Alleud	•	•	1,000 •
80	45	•	Gare industrielle de Tournai	•	•	15,000 •
TOTAUX. fr.				2,060,258 05	4,550,447 91	4,281,060 •
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.				9,055,559 90	14,854,524 09	16,601,500 •
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
81	•	95a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,658,766 54	•	•
81a	•	95b	Id.	•	4,702,424 28	•
81b	46	•	Id.	•	•	6,750,000 •
A REPORTER. fr.				1,658,766 54	4,702,424 28	6,750,000 •

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSONNÉS et à annuler
15,000 »	5,658 17	5,475 22	184 95	9,311 85	9,341 85	•
557,948 10	•	•	•	557,948 80	•	557,948 80
5,615,606 65	1,565,606 65	1,565,606 65	•	•	•	•
	675,026 55	672,226 55	800 •	1,576,075 65	1,576,075 65	•
	21,079 55	18,695 02	2,586 51	950,651 05	•	950,651 05
2,471,755 58	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
84,048 00	4,016 26	4,016 26	•	•	•	•
	65,494 05	65,491 05	•	14,558 61	14,558 61	•
2,946,559 59	546,559 59	546,559 09	20 50	•	•	•
	1,200,000 •	1,199,991 •	9 •	•	•	•
	22,262 15	14,044 65	8,217 48	1,177,757 87	1,177,757 87	•
1,000,000 •	57,615 95	51,481 08	6,154 85	462,584 07	462,584 07	•
	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
6,808 64	4,541 55	4,541 55	•	2,267 20	2,267 20	•
1,000 •	682 94	682 94	•	517 06	517 06	•
15,000 •	•	•	•	15,000 •	15,000 •	•
10,691,705 94	4,144,542 71	4,126,780 62	17,762 09	6,547,165 25	5,058,560 58	1,488,602 85
40,480,585 90	15,851,087 15	15,527,089 67	525,998 08	24,658,296 84	19,558,579 19	5,099,917 65
15,091,190 82	1,658,766 54	1,658,152 28	614 26	•	•	•
	5,672,956 80	5,592,100 59	80,856 30	1,029,467 59	1,029,467 59	•
	578,044 24	515,460 45	64,585 70	6,171,955 76	6,171,955 76	•
15,091,190 82	5,889,767 07	5,743,713 32	146,054 55	7,201,423 15	7,201,423 15	•

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 12 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886	de l'exercice 1887.	
			REPORT fr.	1,658,766 54	4,702,424 28	6,750,000 .
82	°	96	Chemins de fer. — Traction et matériel.	373,771 71	°	°
82a	°	96a	Id. id.	°	2,000,000 .	°
82b	47	°	Id. id.	°	°	5,515,000 .
83	°	97a	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux.	°	100,000 .	°
83a	48	°	Id. Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	°	°	170,000 .
84	°	98	Id. Construction de voitures-poste	°	28,576 .	°
85	°	99a	Télégraphes et téléphones.	°	25,044 46	°
85a	40	°	Id. id., lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	°	°	200,000 .
86	°	101	Marine. — Matériel divers	1,052 70	°	°
87	°	102a	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres	557,514 25	°	°
87a	°	°	Construction d'un steamer pour le transport des voyageurs entre Ostende et Douvres (loi du 14 août 1887, § 1 ^{er})	°	1,500,000 .	°
87b	51	°	Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres	°	°	1,500,000 .
88	°	103	Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	200,000 .	°	°
88a	50	°	Construction d'un 5 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	°	°	200,000 .
89	°	104	Construction de deux bateaux-pilotes	22,568 59	°	°
89a	°	104a	Construction d'un bateau-pilote	°	65,000 .	°
90	°	105	Transformation d'un bateau-phare et installations nouvelles à bord de ce bateau	°	111,500 .	°
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.				2,775,455 79	8,552,544 74	12,155,000 .
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
91	°	106	Amélioration du casernement.	515,629 98	°	°
91a	°	106a	Id.	°	1,700,000 .	°
91b	58	°	Id.	°	°	2,000,000 .
92	°	107a	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	°	1,000,000 .	°
92a	60	°	Id. id.	°	°	2,551,461 61
A REPORTER. fr.				315,629 98	2,700,000 .	4,551,461 61

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
13,091,190 82	5,889,767 67	5,745,715 52	140,054 35	7,201,423 15	7,201,423 15	•
	375,771 71	375,756 41	15 30	•	•	•
5,888,771 71	1,511,874 59	1,477,057 52	54,816 87	488,125 01	488,125 01	•
	2,057,191 76	2,019,568 40	37,825 50	1,457,808 24	1,457,808 24	•
	100,000 •	100,000 •	•	•	•	•
270,000 •	62,075 82	61,402 25	673 57	107,924 18	107,924 18	•
28,576 •	400 •	400 •	•	28,176 •	28,176 •	•
	25,044 46	25,044 46	•	•	•	•
225,044 46	113,675 58	105,616 46	8,058 92	86,324 62	86,324 62	•
1,032 70	1,032 70	971 08	61 62	•	•	•
	557,514 25	557,514 25	•	•	•	•
5,157,514 25	1,300,000 •	1,300,000 •	•	•	•	•
	1,071,625 52	1,071,625 52	•	228,374 68	228,374 68	•
	168,548 35	163,800 •	4,748 35	51,451 05	•	51,451 05
400,000 •	•	•	•	200,000 •	200,000 •	•
	22,568 59	22,568 59	•	•	•	•
87,568 59	13,843 66	13,843 66	•	51,156 54	51,156 54	•
111,500 •	111,500 •	111,500 •	•	•	•	•
23,240,998 53	13,360,234 06	13,127,981 72	232,252 54	9,880,764 47	9,849,312 82	51,451 05
	315,629 98	315,628 91	1 07	•	•	•
4,015,629 98	1,501,191 67	1,519,171 74	72,019 93	508,808 33	508,808 33	•
	365,000 •	•	365,000 •	1,635,000 •	1,635,000 •	•
	922,431 42	901,215 75	21,215 67	77,568 58	77,568 58	•
3,551,461 61	•	•	•	2,551,461 61	2,551,461 61	•
7,367,091 59	2,994,253 07	2,556,016 40	458,236 07	4,372,838 52	4,372,838 52	•

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
			REPORT. fr.	515,629 98	2,700,000 "	4,351,461 61
05	"	108	Achèvement du fort La Perle.	4,232 "	"	"
94	"	109b	Fort de Rupelmonde.	"	819,222 32	"
95	"	110	Construction d'une redoute à Duffel.	143,545 98	"	"
96	"	113a	Achèvement du fort de Schooten.	504,637 48	"	"
96a	"	113b	Id. id.	"	617,856 "	"
96b	50	"	Id. id.	"	"	450,000 "
97	"	114	Ligne de la Meuse	"	7,924,782 51	"
97a	52	"	Id.	"	"	12,000,000 "
98	53	"	Route militaire.	"	"	800,000 "
99	"	115	Armement du camp retranché.	"	941,227 08	"
100	54	"	Artillerie de place, etc.	"	"	2,700,000 "
101	55	"	Artillerie de campagne.	"	"	1,500,000 "
102	61	"	Agrandissement du polygone de Brasschaet	"	"	750,000 "
103	"	119a	Voitures à bagages avec harnais, mousquetons pour lanciers, etc.	"	50,000 "	"
103a	57	"	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers	"	"	192,500 "
104	"	120	Habillement de la troupe	"	104,628 61	"
105	"	121	Armement de l'infanterie	"	4,977,048 24	"
Totaux pour le Ministère de la Guerre fr.				968,045 44	18,134,744 76	22,723,961 61
MINISTÈRE DES FINANCES.						
106	"	122a	Appropriation des places fortes démantelées	130,484 74	"	"
106a	62	"	Id. id.	"	"	100,000 "
107	"	125	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	500,000 "	"	"
107a	"	"	Id.	"	"	200,000 "
108	"	"	Avances à ladite société en vue de la formation d'un fonds de roulement	"	"	1,500,000 "
109	"	127	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	"	10,936 05	"
110	64	"	Remboursement ou échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	"	12,500 "
A REPORTER. fr.				430,484 74	10,936 05	1,812,500 "

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
7,367,091 50	2,004,253 07	2,536,016 40	458,236 67	4,372,838 52	4,372,838 52	•
4,232 •	•	•	•	4,232 •	•	4,232 •
819,222 32	543,218 10	543,218 10	•	276,004 22	276,004 22	•
143,545 98	135,520 87	135,520 87	•	8,225 11	•	8,225 11
1,552,475 48	504,637 48	504,637 48	•	•	•	•
	617,836 •	617,836 •	•	•	•	•
	221,426 60	221,426 60	•	208,573 31	208,573 31	•
19,924,782 51	1,308,571 05	1,307,608 91	90,962 74	6,526,210 86	6,526,210 86	•
	•	•	•	12,000,000 •	12,000,000 •	•
800,000 •	479,572 67	248,542 05	231,230 62	320,427 35	320,427 35	•
941,227 08	546,087 08	520,166 98	20,820 10	304,240 •	304,240 •	•
2,700,000 •	226,414 00	106,690 58	20,724 22	2,473,585 40	2,473,585 40	•
1,500,000 •	684,699 40	678,275 83	6,425 57	815,500 60	815,500 60	•
750,000 •	915 •	915 •	•	749,085 •	749,085 •	•
242,500 •	4,000 •	4,000 •	•	46,000 •	46,000 •	•
	25,365 14	20,287 39	5,077 75	167,134 86	167,134 86	•
104,628 61	104,626 95	104,626 95	•	1 66	1 66	•
4,977,048 24	203,246 31	281,352 71	11,015 60	4,683,801 93	4,683,801 93	•
41,826,751 81	8,781,091 01	7,926,600 74	854,501 27	33,045,660 80	33,033,203 69	12,457 11
250,484 74	59,675 89	59,675 89	•	70,808 85	•	70,808 85
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
500,000 •	300,000 •	300,000 •	•	•	•	•
	91,860 •	91,860 •	•	108,140 •	108,140 •	•
1,500,000 •	800,000 •	800,000 •	•	700,000 •	700,000 •	•
10,936 05	223 •	223 •	•	10,713 05	10,713 05	•
12,500 •	193 50	193 50	•	12,306 50	12,306 50	•
2,253,920 70	1,251,952 39	1,251,952 39	•	1,001,968 40	931,159 55	70,808 85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.	
			Report. fr.	430,484 74	10,936 05	1,812,500 .
111	•	129	Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 3. — Revision des pensions civiles	6,124 .	•	•
112	•	•	Loi du 25 mai 1888, <i>Moniteur</i> n° 151. — Revision des pensions militaires	•	•	10,000 .
113	•	150	Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138. Frais de transformation de pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires	645 .	•	•
114	•	131	Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150. Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés	55,000 .	•	•
115	•	132	Domaine de Tervueren	32,509 46	•	•
115a	•	132a	Id.	•	36,000 .	•
115b	03	•	Id.	•	•	6,300 .
116	•	153	Loi du 19 novembre 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 524. Frais de confection de titres à 5 1/2 p. ‰. (Conversion du 4 ‰.)	374,108 13	•	•
TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.				808,871 53	46,936 05	1,828,800 .
RÉCAPITULATION.						
Totaux pour le Ministère de la Justice				•	148,102 54	200,000 .
— — des Affaires Étrangères				•	90,000 .	•
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				137,804 55	1,620,386 10	2,622,000 .
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics				9,053,559 90	14,834,524 09	16,601,500 .
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				2,773,453 79	8,332,544 74	12,155,000 .
— — de la Guerre				968,045 44	18,154,744 76	22,723,961 61
— — des Finances				808,871 53	46,936 05	1,828,800 .
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr.				13,831,735 01	43,207,038 14	56,111,261 61

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
2,255,920 79	1,251,952 59	1,251,952 59	•	1,001,968 40	931,150 55	70,808 85
0,124 •	•	•	•	0,124 •	•	0,124 •
10,000 •	4,964 66	4,844 66	120 •	5,035 34	5,035 34	•
645 •	•	•	•	645 •	•	645 •
55,000 •	•	•	•	55,000 •	•	55,000 •
	32,509 66	32,509 66	•	•	•	•
74,809 66	35,957 40	35,957 40	•	42 51	42 51	•
	6,300 •	6,300 •	•	•	•	•
574,108 13	219,321 80	219,321 80	•	154,786 53	•	154,786 53
2,774,607 58	1,551,006 •	1,550,886 •	120 •	1,223,601 58	936,237 40	287,564 18
348,102 34	167,048 26	167,048 26	•	181,054 08	181,054 08	•
90,000 •	54,416 16	54,416 16	•	35,583 84	35,583 84	•
4,380,190 51	1,544,538 17	1,505,104 15	39,434 02	2,855,652 34	2,855,615 01	37 33
40,489,585 09	15,851,087 15	15,527,089 07	523,998 08	24,658,296 84	19,538,379 19	5,099,917 65
23,240,998 53	13,360,234 06	13,127,981 72	232,252 34	9,880,764 47	9,840,312 82	31,451 65
41,826,751 81	8,781,091 01	7,926,699 74	854,391 27	53,045,660 80	33,033,203 60	12,457 11
2,774,607 58	1,551,006 •	1,550,886 •	120 •	1,223,601 58	936,237 40	287,564 18
113,150,034 76	41,309,420 81	59,859,225 10	1,450,195 71	71,840,613 95	66,409,586 03	5,431,227 92

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	
	de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.		
RÉCAPITULATION.				
—				
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1884	"	"	"
	— — — 1885	"	"	"
	— — — 1886	"	"	"
	— — — 1887	"	"	"
	— propres à l'exercice	"	"	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888 . . .				
13,851,735 01 45,207,038 14 56,111,261 01				
TOTAUX. . . fr. 13,851,735 01 45,207,038 14 56,111,261 01				

CICE 1888 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 8 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS non CONSONNÉS et à annuler
1,804 73	•	•	•	1,804 73	•	•
29,918 50	•	•	•	29,918 50	•	•
50,852 26	•	•	•	50,852 26	•	•
767,544 82	70,053 29	50,402 63	48,650 66	688,491 53	•	•
314,761,522 05	224,063,892 94	176,751,206 56	47,512,506 38	90,697,429 09	•	•
113,150,034 76	41,309,420 81	39,859,225 10	1,450,195 71	71,840,613 95	66,409,386 03	5,431,227 92
428,761,457 10	265,452,367 04	216,640,924 29	48,811,442 75	165,309,090 06	66,409,386 03	5,431,227 92

(336)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS
DE 1883 A 1887.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1833 A 1837.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

» ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1883 à 1887 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1888 pour l'apurement final de l'exercice 1883, qui a atteint, le 31 décembre 1887, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1889, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1883.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1887, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884)
étaient de fr. 1,929,273 97

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin
de 1887. fr. 1,907,644 28

Il a été versé, en 1888, à la caisse des dépôts et consignations, du chef
des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 3,309 16

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1888,
pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 18,320 53

SOMME ÉGALE. fr. 1,929,273 97

EXERCICE 1884.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1888, le terme de sa prescription quinquennale.
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1885). fr.	663,920 37
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1885 à 1888	628,605 48
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1889. fr.	<u>35,314 89</u>

EXERCICE 1885.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1889, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1886). fr.	660,403 96
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1886 à 1888	586,345 88
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1889 fr.	<u>74,058 08</u>

EXERCICE 1886.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1890, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1887). fr.	494,953 90
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1887 et 1888.	457,014 47
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1889 fr.	<u>37,939 43</u>

EXERCICE 1887.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1891, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1888). fr.	602,215 72
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1888	283,828 45
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1889 fr.	<u>318,387 27</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1883.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885.	EN 1886.	EN 1887.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Ministère de l'Intérieur Exercice 1882 . . .	2,015 75	2,015 75	•	•	•	2,015 75
— des Travaux publics. { Exercice 1879.	3,250 •	3,250 •	•	•	•	3,250 •
— 1882.	2,545 50	•	2,545 50	•	•	2,545 50
	8,711 23	6,165 75	2,545 50	•	•	8,711 23
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	25,058 90	5,646 75	7,253 22	2,677 66	855 13	16,432 74
Ministère de la Justice	6,583 90	3,897 88	669 65	66 •	601 50	5,525 03
— des Affaires Étrangères	17,222 80	7,277 29	6,545 60	1,500 •	1,500 •	16,822 80
— de l'Intérieur	459,723 26	159,523 07	157,126 35	1,765 88	119,650 •	457,865 50
— de l'Instruction publique	297,570 05	39,444 86	233,987 40	20,045 20	•	293,477 46
— des Travaux publics	17,365 50	15,002 10	1,023 11	148 78	2,596 28	16,570 27
— de la Guerre	9,807 71	7,484 89	1,956 87	52 90	8 15	9,502 81
— des Finances	58,952 86	58,812 86	85 •	•	•	58,897 86
Non-Valeurs et Remboursements.	2,771 55	389 90	220 20	21 66	465 55	1,097 40
	855,754 62	275,279 58	408,867 49	26,278 08	125,566 01	855,991 76
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<i>Ministère des Travaux publics.</i>						
Voies et travaux. — Travaux d'extension, etc. — Plus-value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877.)	2,005 91	•	•	2,005 91	•	2,005 91
Érection d'un monument à l'ancien champ des manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)	2,159 52	•	2,159 52	•	•	2,159 52
4° Palais des beaux-arts.	57 23	12 23	•	•	•	12 23
58° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bostel	2,530 11	•	•	2,530 11	•	2,530 11
59° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est-Français.	939 16	915 97	•	3 25	•	919 22
40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève.	3,025 33	2,452 33	•	•	573 •	3,025 33
42° Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	100 •	•	100 •	•	•	100 •
43° Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	164 53	135 70	28 65	•	•	164 53
45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément	643 48	•	643 48	•	•	643 48
A REPORTER. . . . fr.	12,505 07	3,516 23	2,911 63	5,439 27	573 •	12,440 13

Loi du 4 août 1879.

RIMÉ DE 1883.

à l'époque du 1^{er} janvier 1888.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1888).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1888.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1888.	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
9,526 16	1,036 »	7,590 16	9,526 16	
1,058 87	»	1,058 87	1,058 87	
400 »	»	400 »	400 »	
1,857 96	»	1,857 96	1,857 96	
4,002 50	»	4,002 50	4,002 50	
793 23	»	793 23	793 23	
304 90	»	304 90	304 90	
55 »	»	55 »	55 »	
1,674 15	»	1,674 15	1,674 15	
19,762 86	1,936 »	17,826 86	19,762 86	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
45 »	»	45 »	45 »	
»	»	»	»	
19 94	»	19 94	19 94	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
64 94	»	64 94	64 94	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885.	EN 1886.	EN 1887.	TOTAL.
REPORT fr.	12,505 07	3,516 23	2,911 63	5,439 27	573 »	12,440 13
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE.)						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>						
Ministère de l'instruction publique.						
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	34 95	»	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.						
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc. (Loi du 23 mai 1880.)	8,020 77	»	8,020 77	»	»	8,020 77
Ministère de l'intérieur.						
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	70 50	2 75	17 25	14 25	1 »	35 25
Ministère de l'instruction publique.						
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 23 août 1880.)	1,908 »	»	»	»	1,908 »	1,908 »
Ministère des Travaux publics.						
Rachat de la concession du chemin de fer de Vireton. (Loi du 26 août 1880.)	33,607 77	999 41	31,155 09	1,327 23	»	33,481 73
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881.)	41 48	»	»	»	41 48	41 48
Loi du 14 août 1881. { § 13. Canaux houillers du Hainaut	9 65	5 20	4 45	»	»	9 65
{ § 14. Escaut. — Travaux d'amélioration. . . .	682 67	»	460 »	»	»	460 »
{ § 35. Matériel de traction et de transport. — Chauffage des trains.	» 82	»	»	»	»	»
Ministère de l'intérieur.						
Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 23 août 1881.)	9 »	»	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 24 mai 1882. { § 1. Raccordements de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés	1,962 06	»	»	555 90	33 »	588 90
{ § 14. Sambre canalisée.	1 50	1 50	»	»	»	1 50
{ § 16. Installations maritimes d'Anvers. . . .	100 »	100 »	»	»	»	100 »
{ § 23. Voies et travaux. Consolidation des voies. — Signaux et appareils de sécurité.	528,746 26	523,763 16	4,706 81	95 29	183 »	528,746 26
{ § 24. Matériel de traction et de transport; pièces de rechange	1,562 88	»	1,562 88	»	»	1,562 88
Ministère de l'instruction publique.						
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882, art. 2.)	1,564 49	»	1,314 49	250 »	»	1,564 49
	590,827 67	528,388 05	50,153 37	7,670 94	2,739 48	588,960 84

DE 1883 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1888 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1888).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1888.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1888.	
64 94	"	64 94	64 94	
34 95	"	34 95	34 95	
"	"	"	"	
35 25	"	35 25	35 25	
"	"	"	"	
126 04	"	126 04	126 04	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
222 67	"	222 67	222 67	
" 82	"	" 82	" 82	
9 "	"	9 "	9 "	
1,373 16	1,373 16	"	1,373 16	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
1,866 83	1,373 16	493 67	1,866 83	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
			EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885.	EN 1886.	EN 1887.	TOTAL.
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).							
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>							
Ministère de l'Instruction publique.							
Loi du 1 ^{er} août 1885.	§ 8. Construction et ameublement d'établissements d'enseignement primaire.	7,596 25	6,950 25	"	"	666 "	7,596 25
	§ 10. Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition du mobilier scolaire	462,689 56	117,148 61	12,471 25	353,069 70	"	462,689 56
	§ 11. Appropriation et ameublement des nouveaux instituts universitaires, acquisition d'appareils	1,253 12	1,253 12	"	"	"	1,253 12
Ministère des Travaux publics.							
	§ 16. Remboursement de la part mise à la charge de l'État des cautionnements des agents des lignes des Flandres.	1,067 82	"	554 21	"	533 61	1,067 82
Ministère de la Guerre.							
	§ 17. Amélioration du casernement.	1,395 70	"	1,395 70	"	"	1,395 70
RÉCAPITULATION.		473,980 45	125,311 98	14,390 16	353,069 70	1,199 61	473,980 45
SERVICE ORDINAIRE.							
Loi du 1 ^{er} août 1885.	Dépenses sur des crédits transférés.	8,711 23	6,165 73	2,545 50	"	"	8,711 23
	— propres à l'exercice	855,754 62	275,279 58	408,867 49	26,278 08	125,566 61	835,901 76
	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1882	500,827 67	528,388 05	50,153 37	7,679 94	2,739 48	588,960 84
SERVICES SPÉCIAUX.							
	Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	473,980 45	125,311 98	14,390 16	353,069 70	1,199 61	473,980 45
TOTAUX. . . fr.		1,929,273 97	935,145 54	475,965 52	567,027 72	129,505 70	1,907,644 28

du 1^{er} janvier 1888 (suite).

88

(3:48)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1884 A 1887.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1889.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
EXERCICE 1880.			
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	648 90	648 90	•
EXERCICE 1885.			
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	369 40	184 70	184 70
	1,018 30	833 60	184 70
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	27,987 75	5,299 36	9,237 28
Dotations. { Chambres des Représentants	559 82	•	•
{ Cour des Comptes	36 04	•	•
Ministère de la Justice	49,096 60	11,373 23	10,929 42
— des Affaires Étrangères.	12,012 57	7,591 22	1,615 33
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	238,546 16	164,852 41	68,112 68
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	282,857 25	123,836 93	105,371 80
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,106 11	3,990 92	606 41
— de la Guerre	9,780 72	7,532 79	92 97
Corps de la Gendarmerie	3,322 60	3,322 60	•
Ministère des Finances	4,916 03	4,306 61	562 42
Non-Valeurs et Remboursements.	3,489 96	631 66	240 73
	649,711 68	332,737 82	196,769 13

1884.

à payer au 1^{er} janvier 1889.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.		
		648 00	*	
*	"	369 40	*	
*	*	1,018 50	*	
1,668 11	1,320 44	17,525 19	10,462 56	
"	*	"	550 82	
"	"	"	36 04	
26,066 67	250 85	48,620 15	476 45	
"	1,500 "	10,506 55	1,506 02	
215 40	355 80	255,534 58	5,011 78	
51,231 31	2,191 68	282,651 81	225 42	
585 85	121 19	5,104 55	12,001 76	
1 45	15 *	7,640 21	2,140 51	
*	*	5,522 69	"	
*	"	4,869 03	47 *	
79 85	510 77	1,262 99	2,226 97	
70,048 60	5,861 80	615,017 35	54,694 53	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886.
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884.			
	Ministère de la Justice.			
12	Palais de Justice. — Travaux	5,496 74	25 "	5,471 74
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
	Service de l'Instruction publique.			
33	Enseignement primaire. — Construction et aménagement de locaux.	5,105 50	"	"
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
	Routes et bâtiments civils.			
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires	9 10	"	9 10
	Travaux hydrauliques.			
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,094 22	1,087 20	"
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	114 "	"	"
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	500 "	"	"
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
36	Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,072 83	"	205 01
		13,190 39	1,112 20	5,775 85
	RÉCAPITULATION.			
	SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,018 30	853 60	184 70
	— propres à l'exercice.	649,711 68	352,737 82	196,760 13
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux, conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1884.	13,190 39	1,112 20	5,775 85
	TOTAUX. fr.	663,920 37	354,683 62	202,729 68

1884 (SUITE)

à payer au 1^{er} janvier 1889 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.		
"	"	5,406 74	"	
5,105 50	"	5,105 50	"	
"	"	9 10	"	
"	"	1,087 20	7 02	
"	"	"	114 "	
300 "	"	300 "	"	
"	278 28	573 29	499 54	
5,403 50	278 28	12,560 83	620 56	
"	"	1,018 30	"	
79,648 60	5,861 80	615,017 35	34,694 55	
5,403 50	278 28	12,560 83	620 56	
85,052 10	6,140 08	628,605 48	35,314 89	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	27,221 81	6,890 45	8,455 26
			Ministère de la Justice	37,105 86	2,504 84	195 45
			— des Affaires Étrangères.	6,784 91	1,810 20	2,674 72
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	302,329 02	283,440 12	12,059 21
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	188,110 89	156,186 92	50,567 77
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	57,298 75	5,248 48	4,028 16
			— de la Guerre	13,374 19	9,509 12	3,773 88
			Corps de la Gendarmerie	15,162 56	"	15,162 56
			Ministère des Finances	999 65	481 45	110 "
			Non-Valeurs et Remboursements	7,419 51	2,652 36	3,160 84
				655,806 95	448,523 94	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
8	"	31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	31 50	"	"
16	"	"	Avances des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,650 16	"	"
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	165 32	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	1,840 98	"	"

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1889.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
EN 1888.	TOTAL.		
1,940 61	17,264 52	9,937 49	
53,251 67	53,031 96	1,173 90	
406 66	4,951 58	1,833 53	
724 67	296,215	6,114 02	
106 58	186,861 07	1,240 82	
69 92	9,546 56	47,952 19	
"	13,083 "	291 19	
"	15,162 56	"	
186 50	777 95	221 70	
86 66	5,899 86	1,519 45	
56,813 07	585,513 86	70,293 09	
"	"	31 50	
"	"	1,650 16	
"	"	163 52	
"	"	1,846 08	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1886 (novemb. et déc.)	EN 1887.
			REPORT. fr.	1,846 98	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
39	18	11	Meuse	50 90	"	50 90
42	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	22 91	13 52	"
43	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	60 "	"	"
45	23	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	29 10	"	29 10
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	17 "	"	"
			Chemins de fer en construction.			
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	117 25	"	117 25
67	38	30	Amblève.	105 60	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,547 27	3 30	240 15
				4,597 01	16 82	437 40
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	655,806 95	448,523 94	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	4,597 01	16 82	437 40
			TOTAUX. fr.	660,403 96	448,540 76	100,614 25

1885 (suite).

à payer 1^{er} janvier 1889 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
EN 1888.	TOTAL.		
"	"	1,846 98	
"	50 90	"	
"	13 52	9 30	
60 "	60 "	"	
"	20 10	"	
17 "	17 "	"	
"	117 25	"	
48 80	48 80	56 80	
252 "	495 45	1,851 82	
377 80	832 02	3,764 00	
56,813 07	585,513 86	70,293 09	
377 80	832 02	3,764 00	
57,190 87	586,345 88	74,058 08	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1886.	de l'arrêté royal du 9 juill. 1885.			EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1888.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1885.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	6,702 28	1,101 82	5,023 04
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	50,890 52	4,911 25	8,726 21
			Dotations. — Chambre des Représentants	9,923 28	6,500 »	5,000 »
			Ministère de la Justice	45,240 75	1,036 77	42,000 55
			— des Affaires Étrangères.	4,260 65	2,708 45	1,561 53
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	160,927 02	150,458 11	5,619 42
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	155,308 42	66,451 07	86,062 44
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	24,873 10	21,916 42	2,118 70
			— de la Guerre	13,598 60	11,257 17	185 02
			— des Finances	1,311 95	1,111 60	162 85
			Non-Valeurs et Remboursements	7,749 41	2,601 57	1,654 44
				454,095 17	260,112 59	151,780 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de la Justice.			
4	•	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons .	26 25	»	»
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			Service de l'Instruction publique.			
10	»	9	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de lo- caux	250 »	250 »	»
17	»	16	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 dé- cembre 1884)	818 79	»	»
			A REPORTER. fr.	1,095 04	250 »	»

1886.

à payer au 1^{er} janvier 1889.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
	TOTAL.		
	6,124 86	674 42	
	13,657 46	17,252 86	
	9,500 "	425 28	
	45,946 50	1,505 45	
	4,159 96	100 60	
	156,077 53	4,850 09	
	152,515 51	2,794 91	
	24,055 21	859 98	
	11,422 19	2,176 41	
	1,274 45	57 50	
	4,526 01	5,425 40	
	420,892 62	55,202 55	
	"	26 25	
	250 "	"	
	"	818 79	
	250 "	845 04	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1886.	de l'arrêté royal du 9 juill. 1886.			EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1888
			REPORT. fr.	1,095 04	250 "	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publiques.			
			Routes et bâtiments civils.			
20	"	19	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engage- ments pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'an- cien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public des- tiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	2,754 81	825 "	1,092 95
20a	5	"	Id. id.	2,000 31	"	2,008 12
			Travaux hydrauliques.			
44	"	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	975 70	"	"
45	"	50	Dendre. — Travaux de parachèvement	48 01	"	48 01
58	"	42	Canaux bouillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations. .	282 22	"	130 15
60	"	48	Canal de Gand à Ternenzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	1 30	"	"
			Chemins de fer en construction.			
76	"	67	Ambiève.	11 05	"	"
76a	41	"	Id.	5 18	"	5 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
85	"	80	Chemins de fer. — Voies et travaux.	8,678 25	8,070 "	248 "
			Ministère de la Guerre.			
94	"	88	Amélioration du casernement	17,299 58	"	17,299 58
			Ministère des Finances.			
112	"	"	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, art. 3.)	10 "	"	"
			RÉCAPITULATION.	34,059 45	9,145 "	20,851 99
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	6,799 28	1,101 82	5,025 04
			— — — — — propres à l'exercice.	454,095 17	269,112 39	151,780 25
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur cré- dits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux confor- mément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886.	31,059 45	9,145 "	20,851 99
			TOTAUX. fr.	404,953 90	270,359 21	177,655 20

1886 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1889 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
250 »	845 04	
1,917 95	836 86	
2,008 12	892 19	
»	973 70	
48 01	»	
150 15	132 07	
»	1 30	
»	11 05	
5 18	»	
8,318 »	300 25	
17,299 58	»	
»	10 »	
20,996 99	4,062 46	
6,124 86	674 42	
420,892 62	33,202 55	
20,996 99	4,062 46	
457,014 47	37,939 43	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1886.	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	157 85
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	40,952 *
			Ministère de la Justice	19,635 70
			— des Affaires Étrangères	15,096 91
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	135,152 81
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	247,097 68
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	27,881 01
			— de la Guerre	55,968 09
			— des Finances	4,015 90
			Non-Valeurs et Remboursements	3,220 57
				547,048 97
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
10	"	8	Nouvelles installations du Tir national	278 *
14	"	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour cours pratiques	307 74
19 ^a	8	"	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	199 00
			A REPORTER.fr.	875 73

1887.

à payer au 1^{er} janvier 1889.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1888 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
"	157 85	
11,970 02 214 55 7,796 58 121,883 49 70,342 22 12,858 74 47,188 65 1,275 90 560 38	28,072 98 10,441 15 7,500 55 11,269 32 167,755 46 15,045 17 8,778 04 2,740 " 2,659 99	
285,088 53	265,960 44	
"	278 "	
"	397 74	
"	109 90	
"	875 73	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888.)
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.		
			REPORT. fr.	875 73
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	
22a	"	20a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	" 54
22b	9	"	Id. id.	250 66
50	"	42a	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropriations	2,619 45
71	"	61	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	14 50
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
95a	"	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	965 39
95b	54	"	Id. id.	281 47
			Ministère de la Guerre.	
106	"	94a	Amélioration du casernement	50,000 "
114	60	"	Ligne de la Meuse.	1 18
				55,008 90
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	157 85
			— propres à l'exercice.	547,048 97
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'arrêté royal du 4 juillet 1887	55,008 90
			TOTAUX. fr.	602,215 72

1887 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1889 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1888. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	OBSERVATIONS.
•	875 73	
•	• 54	
239 13	11 51	
•	2,610 43	
•	14 30	
400 •	565 39	
100 77	180 70	
•	50,000 •	
•	1 18	
739 92	54,268 08	
•	157 85	
283,088 53	263,960 44	
739 92	54,268 08	
283,828 45	318,387 27	

(366)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1888.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1888.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1888, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1888; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1888.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	95,208,448 70
		Encaisses au 31 décembre 1887	1,584,662,594 45
			1,679,871,043 15
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,679,871,043 15

Situation au 1^{er} janvier 1889.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	93,766,478 51
		Encaisses au 31 décembre 1888	996,118,993 25
			1,089,885,471 76
PASSIF	.	.	fr. 1,089,885,471 76

Les opérations de l'année 1888 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 3,851,152,322 66
Dépenses	4,439,695,923 86

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 588,543,601 20

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1887	fr. 1,584,662,594 45
— au 31 décembre 1888	996,118,993 25

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 588,543,601 20

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations de l'année 1888,
et la situation au 1^{er} janvier 1889.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1887.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	3,842,170 17	18,644,777 51	22,486,947 08	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,080,387 80	1,712,708 55	2,793,096 15	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,896,100 50	1,475,301 95	3,371,402 23	
— de l'administration des postes et télé- graphes	13,675,666 03	719,389 15	14,395,055 18	
— de l'administration de la marine . . .	98,120 03	"	98,120 03	
— de l'administration des prisons . . .	26,245 23	113,084 57	139,329 80	
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	96 "	"	96 "	
— de l'Institut agricole de l'État . . .	28,169 54	"	28,169 54	
— des laboratoires agricoles de l'État . .	5,583 77	"	5,583 77	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,192 71	"	20,192 71	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	400 84	"	400 84	
— des écoles agricoles.	264 73	"	264 73	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	29,217,933 90	"	29,217,933 90	
{ S/C Portefeuille du Trésor	54,537,326 69	"	54,537,326 69	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	436,746 65	1,352,903,108 "	1,353,339,854 65	
Agents du Trésor dans les provinces	"	20,171,155 27	20,171,155 27	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	84,057,575 28	84,057,575 28	
	101,865,494 39	1,479,797,100 06	1,584,662,504 45	1,584,662,504 45

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1887.	"	136,090,237 78
— — 1888.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1883.	"	21,629 69
— — — 1884.	"	41,454 97
— — — 1885.	"	111,248 95
— — — 1886.	"	215,594 69
— — — 1887.	"	602,215 72
	"	137,082,581 80

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889.

11,500,127 65	150,464,870 49	"	118,964,742 84	"	17,125,494 94
535 457,051 97	216,640,924 29	118,796,127 68	"	"	118,796,127 68
"	21,629 60	"	21,629 60	"	"
"	6,140 08	"	6,140 08	"	55,514 89
"	57,190 87	"	57,190 87	"	74,058 08
"	177,655 26	"	177,655 26	"	37,959 45
"	285,828 45	"	285,828 45	"	518,587 27
346,057,179 02	347,632,250 15	118,796,127 68	110,491,187 10	"	136,387,522 20

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
<i>a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	58,447,285 57
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	4,751,580 44
Fonds provinciaux	"	4,720,251 42
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	"	179,086 55
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	8,420,511 36
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	100,075 02
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	50,285 20	"
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	"
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	7,080 40
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	1,954,481 55
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50 30	"
— des veuves et orphelins du Département des Finances	"	20,953 52
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	241,617 38
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	55,768 60
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	"	27,124 81
— des veuves et orphelins du Département de la Justice.	"	10,262 22
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	"	102,466 65
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	561,855 30
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	45,514 80
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	162,949 06
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	25,509 24
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	70,925 76
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	152,210 42
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	"	1,177,222 01
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	58,559 71	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	"	1,114,545 60
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation.	"	660,455 85
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	2,744 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	157,586 59
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	13,824,478 13
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	76,192 06
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	324,205 25
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 341.)	"	"
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	2,557 77
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	64 20
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 30 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations P/C de la caisse d'épargne.	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	434,063 75
Fonds de souscriptions pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	7 12
	114,884 30	77,537,386 35

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,055,747 64	5,016,552 66	"	960,785 02	"	37,486,498 55	
4,108,817 58	2,816,796 61	1,292,020 97	"	"	6,025,610 41	
10,087,484 10	10,721,624 99	"	54,140 89	"	4,086,090 55	
28,092,514 95	28,766,587 78	"	674,242 83	494,556 50	"	
887,180 21	"	887,180 21	"	"	9,507,691 57	
240,445 14	253,251 97	7,193 17	"	"	107,268 19	
615,899 79	660,166 69	"	44,266 90	100,552 10	"	
46,454 "	55,454 "	11,000 "	"	"	11,000 "	
227,998 65	225,597 52	2,601 13	"	"	9,681 55	
66,852,779 90	66,945,579 82	"	110,799 92	"	1,825,681 61	
191,485 44	194,918 27	"	3,432 85	5,492 22	"	
1,710,612 66	1,687,099 52	23,513 14	"	"	44,446 66	
1,669,257 91	1,666,655 45	2,624 48	"	"	244,241 84	
519,646 04	500,949 89	18,696 15	"	"	52,464 84	
140,906 41	156,678 07	4,228 54	"	"	51,553 15	
177,804 87	195,651 71	"	17,826 84	7,564 62	"	
485,697 59	471,995 62	13,701 77	"	"	116,168 42	
1,017,851 04	1,079,877 66	"	62,026 62	"	299,826 77	
568,557 07	562,090 06	6,467 01	"	"	49,981 81	
855,815 61	798,571 07	57,445 94	"	"	220,595 90	
164,169 94	166,296 40	"	2,126 40	"	25,182 78	
552,164 67	515,214 05	16,950 62	"	"	87,876 58	
1,129,021 62	1,119,810 12	9,211 50	"	"	141,450 92	
4,075,253 64	5,441,946 55	"	1,568,692 69	191,470 68	"	
1,918,581 75	1,980,762 48	"	62,180 75	120,720 46	"	
4,821,981 29	4,592,227 21	229,754 08	"	"	1,544,299 68	
4,657,026 45	4,569,654 41	87,372 04	"	"	756,805 89	
14,000 "	14,680 "	"	680 "	"	2,064 84	
275,941 42	571,551 16	"	97,609 74	"	59,976 85	
575,597,283 52	572,572,515 91	1,224,767 61	"	"	15,049,245 74	
6,580 11	6,580 11	"	"	"	"	
2,274 91	656 95	1,637 96	"	"	77,830 02	
9,004 52	7,291 85	1,712 67	"	"	526,007 02	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	2,357 77	
1,056 "	1,119 96	"	65 96	"	" 55	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
1,059,600 "	1,059,600 "	"	"	"	"	
55,288 96	"	55,288 96	"	"	469,352 71	
871 50	816 95	54 55	"	"	61 67	
514,820,706 08	514,335,161 25	3,955,420 30	3,438,875 45	918,356 58	78,835,403 28	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est debiteur.)
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	30,348 10
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	"	70,602 70
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	"	17,412,631 10
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	126,223 60
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	285,494 50
Travaux d'irrigation dans la Campine.	"	250 72
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	"	842 60
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	355,812 85
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	14,069 05
Consignations de toute nature	"	36,104,795 19
Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud.	"	"
Administration des chemins de fer.		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	"	103,605 33
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"	"
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	"	470 04
Administration des postes et télégraphes.		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	"	1,067,907 24
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	"	1,697,604 47
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	"	1,497,918 47
Encaissement et paiement de coupons	"	5,016 83
Administration de la marine.		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	"	383 64
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	139,329 80
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	28,169 54
Produits de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	20,192 71
— du Jardin Botanique de l'État.	"	96 "
— des laboratoires agricoles de l'État.	"	5,583 77
— de la loterie du grand concours international de 1888	"	"
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
Produit des conférences données aux élèves droguistes	"	"
	"	59,038,273 10

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
500,352 01	379,804 23	•	10,472 22	•	10,873 88	
83,939 43	98,620 93	•	12,681 50	•	37,921 20	
18,062,284 90	18,525,361 08	436,923 22	•	•	17,849,574 32	
124,515 60	117,516 52	6,999 08	•	•	135,232 77	
1,402,966 43	1,549,595 83	53,570 60	•	•	339,064 90	
2,010 •	1,995 97	44 03	•	•	294 75	
1,419 45	1,418 65	• 80	•	•	843 40	
215,052 49	179,783 59	35,268 90	•	•	371,081 73	
16,358 89	16,135 94	222 95	•	•	15,191 98	
9,810,926 88	11,389,553 08	•	1,578,628 20	•	34,616,164 99	
100,000 •	•	100,000 •	•	•	100,000 •	
58,212,280 14	58,224,297 06	•	12,016 92	•	91,588 41	
144,447 64	144,447 64	•	•	•	•	
271,254 50	271,633 77	•	379 27	•	99 77	
71,404,321 55	70,960,217 92	444,103 63	•	•	1,512,010 87	
157,841,965 23	157,901,563 52	•	59,400 20	•	1,038,204 18	
1,895,528 •	1,954,109 63	•	40,581 63	•	1,457,536 84	
1,547,005 93	1,550,044 24	•	3,638 31	•	1,378 52	
22,073 68	22,073 68	•	•	•	•	
4,496 00	4,522 52	•	25 62	•	358 02	
179,438 92	186,839 72	•	7,400 80	•	131,929 •	
67,563 71	68,604 03	•	1,040 32	•	27,129 22	
56,096 33	46,672 97	9,423 36	•	•	29,616 07	
962 50	1,005 •	•	42 50	•	55 50	
117,294 78	114,782 74	2,512 04	•	•	8,005 81	
830,200 •	830,200 •	•	•	•	•	
2,550 •	2,550 •	•	•	•	•	
303,486,313 89	304,123,552 86	1,080,068 61	1,726,307 58	•	58,401,034 13	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES. <i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
SUBSIDES.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	•	141,452 12
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	111,202 71
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	98,644 01
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État.	•	280,506 98
FONDS DE REMPLOI.		
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>		
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	353,085 96
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	845 81
Expositions générales des beaux-arts	•	35,644 74
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	•	2,301 77
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	1,687,689 58
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	106,975 25
Service de la traction et du matériel	•	500,180 97
Service des transports	•	317,840 08
Services en général.	•	170,505 03
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	16,250 •
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des postes et télégraphes	•	170,848 08
<i>C. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	•	21,664 19
<i>Ministère de la Guerre.</i>		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	19,588 68
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	9,117 75
Service des objets de couchage de l'État	•	21,271 88
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	50,159 18
Service de la remonte spéciale des officiers	•	124,393 66
SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	•	65,323 30
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•	•
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale	•	5,546 79
id. id. de la souscription id.	•	12,955 96
Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport.	•	•
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de la loterie du grand concours international de 1883	•	•
	•	4,317,894 46

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
173,606 81	22,666 19	150,940 62	"	"	202,302 74	
120,362 41	107,030 71	19,331 70	"	"	150,554 41	
219 30	"	219 30	"	"	98,863 31	
199,086 70	127,502 41	71,784 29	"	"	361,201 27	
68,071 37	325,349 83	"	257,278 46	"	76,707 50	
2,590 "	2,594 95	"	204 95	"	640 86	
9,342 49	"	9,342 49	"	"	42,087 23	
6,686 07	7,113 71	"	427 64	"	1,874 13	
1,135,356 46	1,135,459 57	"	103 11	"	1,087,586 47	
158,794 72	53,593 65	105,201 07	"	"	212,176 30	
820,220 07	721,969 70	98,260 27	"	"	508,441 24	
244,760 68	227,515 84	17,246 84	"	"	355,086 92	
168,924 19	117,426 81	51,497 38	"	"	222,002 41	
65,000 "	65,000 "	"	"	"	16,250 "	
187,960 53	215,729 30	"	27,768 77	"	149,079 31	
18,112 50	9,592 29	8,520 21	"	"	30,184 40	
192,427 42	57,139 98	135,287 44	"	"	154,870 12	
32,083 59	35,118 51	"	3,034 92	"	6,082 83	
101 80	3,354 "	"	3,252 20	"	18,019 08	
53,173 14	68,772 06	"	15,599 82	"	34,559 36	
102,535 62	137,860 "	"	35,324 38	"	89,069 28	
219 45	219 45	"	"	"	65,325 30	
1,611 32	1,611 32	"	"	"	"	
"	5,546 79	"	5,546 79	"	"	
"	12,955 96	"	12,955 96	"	"	
"	"	"	"	"	"	
830,200 "	593,924 "	236,276 "	"	"	256,276 "	
4,597,256 34	4,054,845 73	903,907 61	361,497 "	"	4,860,305 07	

95

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	15,814,877 92
	titres au porteur en circulation	1,074,266 24
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . .	1,150,257 41	"
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . .	19,409 31	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	"	1,601,503 52
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	"	237,281 "
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	"	163,109 "
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	3,460,698 80
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	1,255,200 53
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	37,885 61	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	13,575 "
Bons du Trésor en circulation	"	20,000,000 "
Produit de l'emprunt de 164,706,000 francs, à 4 p. o/o, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883.)	"	"
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 p. o/o (1 ^{re} série), émises en vertu de la loi du 26 août 1885.	"	"
Produit de l'emprunt de 50 millions de francs à 5 1/2 p. o/o (2 ^e et 3 ^e séries), autorisé par diverses lois (Arrêté royal du 13 juin 1888)	"	"
	1,207,042 33	44,520,572 01

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
55,060,406 65	54,515,057 33	747,459 52	•	•	16,562,317 24	
27,810,218 12	28,206,821 36	•	587,603 24	•	1,586,663 •	
11,276,250 56	10,425,608 51	850,651 05	•	299,606 56	•	
42,502 06	52,825 •	9,677 06	•	9,822 25	•	
45,227,481 28	42,669,085 85	558,597 45	•	•	2,159,060 97	
505,059 •	508,517 50	•	5,478 50	•	255,802 50	
106,961 •	104,000 •	2,961 •	•	•	166,070 •	
6,820,776 50	6,858,550 50	•	28,755 80	•	3,451,945 •	
852,060 50	764,240 •	67,820 50	•	•	1,525,021 03	
1,611 52	•	1,611 52	•	56,274 29	•	
1,200 •	10,050 •	•	8,850 •	•	4,725 •	
50,000,000 •	50,000,000 •	•	•	•	20,000,000 •	
115 •	115 •	•	•	•	•	
1,022,746 •	1,022,746 •	•	•	•	•	
6,910,416 50	6,910,416 50	•	•	•	•	
185,644,883 20	181,835,011 15	2,258,557 70	428,685 54	345,702 90	45,468,504 74	

96

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	83,581,020 65	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	8,420,520 71	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	26,044 "
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	"	54,902 10
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	527,250 90	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,175,400 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	1,553,530,854 05
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor.	"	105 "
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	754,235 70
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	2,162,917 48
Trésor public, S/C de placements	"	1,007,180 53
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	37,885 01
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger	"	"
— — — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France.	"	"
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	3,217 27
Avances au Département des Affaires Étrangères, à régulariser	"	"
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser.	123,120 "	"
Avances au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à régulariser	"	"
Avances au Département de la Guerre, à régulariser	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	8,124 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	57,900 81	"
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	"	"
	03,885,022 07	1,557,574,535 43

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
42,382,160 08	30,652,274 91	2,729,891 17	.	80,852,038 48	.	
"	887,051 86	"	887,051 86	9,307,552 57	.	
2,438,854 40	2,441,780 08	"	2,925 68	"	25,118 32	
1,374,579 70	1,396,555 86	"	21,776 16	"	15,125 04	
5,944,576 10	6,226,760 45	"	282,184 55	809,455 25	"	
25,052,086 53	25,557,846 57	74,259 76	"	1,101,160 24	"	
155,764,917 41	155,764,917 41	"	"	"	"	
194,618,667 75	785,369,551 56	"	590,950,665 65	"	762,589,101 02	
51 25	165 "	"	113 75	"	51 25	
955,151,414 59	954,866,868 28	284,546 31	"	"	1,038,782 10	
555,557,550 09	550,261,660 57	"	704,150 28	"	1,458,787 20	
580,964,237 68	581,022,828 05	"	58,591 27	"	948,598 26	
"	1,611 52	"	1,611 52	"	36,274 20	
"	"	"	"	"	"	
18,880 55	18,880 55	"	"	"	"	
4,551 75	7,519 15	"	2,967 40	"	249 87	
"	12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	
196,120 "	253,000 "	"	56,880 "	180,000 "	"	
172,622 52	412,109 42	"	239,486 90	239,486 90	"	
180,971 50	180,971 50	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	8,124 "	
620,095 96	565,140 94	56,955 02	"	945 70	"	
654,860 "	618,260 "	16,600 "	"	"	16,600 "	
2,497,656,983 44	3,087,715,113 78	3,102,252 26	595,220,362 60	92,502,410 25	765,052,002 25	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1888, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1887.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	
	RUNÉRAIRE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions, directes douanes et accises	5,957,688 11	19,575,075 55	25,532,761 46	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,025,927 92	1,039,042 17	2,064,970 09	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,679,434 55	1,242,551 44	3,921,705 99	
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,255,840 65	695,441 16	15,949,281 70	
— de l'administration de la marine. . . .	88,219 54	"	88,219 54	
— de l'administration des prisons	24,888 08	107,040 02	131,929 "	
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	55 50	"	55 50	
— de l'Institut agricole de l'État	27,129 22	"	27,129 22	
— des laboratoires agricoles de l'État. . .	8,095 81	"	8,095 81	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	29,616 07	"	29,616 07	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	155 49	"	155 49	
— des écoles agricoles.	447 15	"	447 15	
— S/C de recettes et de paiements	25,797,714 60	"	25,797,714 60	
Caissier de l'État. { S/C Portefeuille du Trésor. . . .	50,490,955 21	"	50,490,955 21	
— S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	587,748 02	761,801,445 "	762,389,191 02	
Agents du Trésor dans les provinces	"	20,390,208 77	20,390,208 77	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	92,596,522 54	92,596,522 54	
	97,975,800 80	808,145,102 45	906,118,905 25	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888.

Service des recettes et dépenses de l'État.	"	157,082,581 80
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	114,884 50	77,557,586 55
— { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	50,058,275 10
— { Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes	"	4,517,804 46
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	1,207,642 33	44,520,572 01
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.	93,885,922 07	1,357,574,555 45
	95,208,448 70	1,670,871,043 15
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1888.	1,584,602,504 45	"
	1,670,871,043 15	1,670,871,043 15

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1888, et la situation au 1^{er} janvier 1889 (suite).

[illegible]

RÉCAPITULATION.

546,937,179 02	547,632,230 13	118,706,127 68	119,491,187 19	•	136,387,322 29
514,829,706 08	514,335,161 23	3,033,420 50	3,438,875 45	918,356 38	78,835,403 28
363,486,313 80	304,123,552 86	1,089,068 61	1,726,307 58	•	58,401,034 13
4,597,256 34	4,054,845 73	903,907 61	361,497 •	•	4,860,305 07
183,044,885 20	181,835,011 13	2,238,557 70	428,685 54	345,702 00	45,468,504 74
2,497,656,983 44	3,087,715,113 78	3,162,232 20	593,220,362 60	92,502,419 23	765,932,002 25
5,851,152,322 66	4,430,695,923 86	130,123,314 16	718,666,915 36	93,766,478 51	1,080,885,471 76
588,543,601 20		588,543,601 20			
				990,118,993 25	•
				1,080,885,471 76	1,080,885,471 76

(384)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1888.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° Dette à 2½ p. 0/0.
 - 2° Dette à 3 p. 0/0.
 - 3° Dette à 3½ p. 0/0, 1^{re} série.
 - 4° Dette à 3¼ p. 0/0, 2^e série.
 - 5° Dette à 3¼ p. 0/0, 3^e série.
 - 6° Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.
 - 7° Dette flottante.
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^s, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c^s.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . .	211,005 08
§ 4 du même article 63. —	Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même article. —	Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.	169,312,000 »
TOTAL. . . . fr.		389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit	146,000 »
	169,458,000 »
RESTE. . . . fr.	219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.		fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 — — — — —			68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 — — — — —			8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 — — — — —			1,200,000	»
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de				85,200,000 »

2° DETTE A 3 P. %.

La dette à 3 p. % se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)	
A. — Emprunt de 306,859,000 francs.						
1 ^o {	Convent ^{on} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	p. o/o. 81. »	francs. 81,000,000 »
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
2 ^o {	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	2 ^o Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
3 ^o —	du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1876.	53,000,000	72.15	23,809,500 »
4 ^o —	du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	0,835,000	75.15	22,590,483 50
			1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
			Id.	10,104,000		
			fr.	306,859,000		240,000,608 50
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.				78.21 ²		
B. — Dette de 80,000,000 de francs. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.)						
Convention du 25 janv. 1878.	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »	
		1 ^{er} mai. 1878.	16,000,000			
		fr.	80,000,000			
C. — Dette de 153,000,000 de francs. (Arrêté royal du 22 janvier 1882, pris en vertu de diverses lois.)						
Convention du 20 juin 1882 .	{ de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,300	82. »	109,060,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882 .	56,414,700			
		fr.	153,000,000			
TOTAL de la dette à 3 p. o/o			fr.	519,859,000		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^a a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir en tout ou en partie des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	fr. 40,000,000	»
3,800 — 5,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.	19,000,000	»
45,000 — 2,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.	90,000,000	»
212,859 — 1,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.	212,859,000	»
14,000 — 500	—	.	.	.	.	.	.	.	.	7,000,000	»
20,000 — 200	—	.	.	.	.	.	.	.	.	4,000,000	»
140,000 — 100	—	.	.	.	.	.	.	.	.	14,000,000	»
459,659 obligations.										fr. 386,859,000	»

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 $\frac{1}{2}$ p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. %; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1888, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1886.	fr. 154,439,140	» 10,264,879 50	164,704,019 50
Année 1887	15,298,053	» 1,337,435	» 16,635,488
— 1888	15,298,053	» 1,337,435	» 16,635,488
	<u>Fr. 185,035,246</u>	<u>» 12,939,749 50</u>	<u>197,974,995 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1888 s'élève à la somme totale de fr. 12,939,749 50 c, dont fr. 8,293,216 76 c ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,935,100 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1888, à fr. 3,977,815 24 c. Le complément, soit fr. 668,717 50 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

5° DETTE A 3 1/2 P. %.. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1889, à 137,980,425 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1° à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %; 2° à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1889, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,092,525	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887, à	39,600	»
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000	»
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100	»
ENSEMBLE	<u>fr. 87,980,425</u>	<u>»</u>

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. %, de la manière suivante :

1° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,595,100</u>	<u>»</u>

2° Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque nationale et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c.

La dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. %, 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs		fr. 36,000,000	»
61,000 — 1,000 —		61,000,000	»
18,000 — 500 —		9,000,000	»
7,000 — 200 —		1,400,000	»
26,000 — 100 —		2,600,000	»
130,000 obligations.		Fr. 110,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. %, 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1888, s'élèvent à fr. 14,012,075 12 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1886. fr.	4,125,729 56	»	4,125,729 56
— 1887.	4,793,190 93	»	4,793,190 93
— 1888.	4,819,582 24	273,572 39	5,093,154 63
Fr.	13,738,502 73	273,572 39	14,012,075 12

Le montant du semestre d'amortissement échu le 1^{er} juillet 1888, soit fr. 136,948 12 c, qui n'a pu être employé, à cause de l'élévation du cours au-dessous du pair, a fait retour au Trésor. Celui de l'échéance du 1^{er} janvier 1889, soit fr. 136,624 27 c, a été mis, à cette date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 1/2 P. %. — 2^e série.

La dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. %, 2^e série, se composait au 1^{er} novembre 1888 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. %, décrétée par la loi du

19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324), et qui a été fixée, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 882,594,082 22

B. Du capital émis, avec jouissance du 1^{er} novembre 1887, en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885, pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant de la construction de certaines lignes de chemins de fer; ci . . . fr. 3,955,000 »

C. Du capital émis, avec jouissance au 1^{er} mai 1888, en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations des dettes à 3 1/2 p. ‰, 2^e et 3^e série; ci fr. 2,186,300 »

Fr. 888,735,382 22

Cette dette est représentée, à concurrence de 584,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs	fr.	340,000,000	»
214,000 — 1,000 —		214,000,000	»
34,000 — 500 —		17,000,000	»
30,000 — 200 —		6,000,000	»
70,000 — 100 —		7,000,000	»
518,000 obligations.	Fr.	584,000,000	»

A ce capital viendra s'ajouter celui des obligations au porteur qui seront créées en représentation du capital dont l'émission aura lieu en vertu de l'arrêté royal précité du 13 juin 1888.

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. ‰, 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887 pour le capital dérivant de la conversion du 4 ‰. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 et 1888, s'élèvent à fr. 49,168,566 80 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1887 (1 ^{er} semestre) . . fr.	15,445,396 44	882,594 08	16,327,990 52
— 1888	31,067,478 12	1,773,098 16	32,840,576 28
Fr.	46,512,874 56	2,655,692 24	49,168,566 80

Les semestres d'amortissement échus le 1^{er} novembre 1887 et le 1^{er} mai 1888, soit fr. 1,769,143 16 c^s, n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; cette somme a fait retour au Trésor. La Caisse d'amortissement avait à sa dispo-

sition, au 31 décembre 1888, le montant du semestre échu le 1^{er} novembre 1888, soit fr. 886,549 08 c^t.

DETTE A 3 1/2 P. % — 3^e série.

Au 1^{er} août 1888, la dette à 3 1/2 %, 3^e série, s'élevait à 165,098,000 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 %, décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à		fr. 165,000,000 »
B. Capital émis avec jouissance au 1 ^{er} février 1888, en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations des dettes à 3 1/2 %, 2 ^e et 3 ^e série; ci		98,000 »
TOTAL.		fr. 165,098,000 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 85,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

25,000 obligations de 2,000 francs.	fr. 50,000,000 »
30,000 — 1,000 —	30,000,000 »
6,000 — 500 —	3,000,000 »
4,000 — 200 —	800,000 »
12,000 — 100 —	1,200,000 »
77,000 obligations.	Fr. 85,000,000 »

A ce capital viendra s'ajouter celui des obligations au porteur qui seront créées en représentation du capital dont l'émission aura lieu en vertu de l'arrêté royal précité du 13 juin 1888.

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 %, et à partir du 1^{er} août 1888, pour le capital de 98,000 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 et 1888, s'élèvent à 7,550,465 francs, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1887 (1 ^{er} trimestre) . . fr.	1,443,750 »	»	1,443,750 »
— 1888	5,776,715 »	350,000 »	6,106,715 »
Fr.	7,220,465 »	350,000 »	7,550,465 »

Le semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1888, soit 165,000 francs, n'a pu être employé à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; cette somme a fait retour au Trésor. Quant au montant du semestre échu le 1^{er} août 1888, soit 165,000 francs, il se trouvait, au 31 décembre 1888, à la disposition de la caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. %, A 3 1/2 P. %, 1^{re}, 2^e et 3^e série.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 5 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. %, l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. % ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. %, l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 5 et à 3 1/2 p. % non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. % peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. %; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. %, ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/2 p. %, ils viendront en déduction des crédits annuels portés au budget de la dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. 0/0 sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des impressions nécessaires au service de la dette, de la vérification des coupons acquittés, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1887, à fr. 54,337 60 c.; ceux de l'exercice 1888 se montent, au 31 décembre 1888, à fr. 3,219 08 c.

6° RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. 0/0 destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette somme de fr. 42,287 74 c. a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 15 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. o/o	1 ^{er} janvier 1889 .	219,959,631 74	40,584,400	179,375,231 74	5,645	4,484,580 78
3 p. o/o	1 ^{er} novembre 1888.	500,935,100	177,608,200	322,326,900	9,258	9,969,807
3 1/2 p. o/o (1 ^{re} série) .	1 ^{er} janvier 1889 .	137,980,425	40,077,150	97,903,275	1,231	3,426,614 62
3 1/2 p. o/o (2 ^e série) .	1 ^{er} novembre 1888.	888,755,582 22	512,317,250	376,418,132 22	22,645	13,174,634 63
3 1/2 p. o/o (3 ^e série) .	1 ^{er} août 1888 . .	165,098,000	55,699,100	109,398,900	2,307	3,828,061 50
3 o/o (servitudes mili- taires)	15 avril 1888. . .	1,409,634 95	.	1,409,634 95	973	42,287 74
TOTAUX . . . fr.		1,923,118,175 91	826,286,100	1,096,832,075 91	40,127	34,026,686 27

7° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1888, il restait en circulation, sur les émissions antérieures, trois Bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000

Pendant l'année 1888, il a été créé des bons à cent jours ou un an, à concurrence de 30,000,000

TOTAL. . . . fr. 70,000,000

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des Bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit 50,000,000

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1889. fr. 20,000,000

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 44 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1888.) fr. 672,330

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale.* (Article 12 du Budget de l'exercice 1888). fr. 500,000 »

Conformément à l'art. 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1888, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 14 du Budget de 1888.)

Cette annuité s'élève pour l'année 1888, à 15,250 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	14,050 »
— à l'amortissement		1,200 »
TOTAL ÉGAL.	fr.	15,250 »

5° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 15 du Budget de l'exercice 1888.) fr. 8,471,837

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1888, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	15.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	60 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.551	31 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. .	88 " "	526,594
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 " "	113,940
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	 fr.	8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
 (Art. 16 du Budget de l'exercice 1888) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. 0/0 sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 24).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 21), 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 29), 25 février 1842 (*Bull. offic.* n° 5), 19 mai 1845 (*Bull. offic.* n° 8), 10 mars 1847 (*Bull. offic.* n° 5), 27 mai 1856 (*Bull. offic.* n° 43), 4 juillet 1860 (*Bull. offic.* n° 27), 19 janvier 1870 (*Bull. offic.* n° 2), 14 mars 1880 (*Bull. offic.* n° 15) et 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 52).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3).

- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 39), 17 février 1849 (*Bull. offic.* n° 50), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic.* n° 21), 27 mai 1856 (*Bull. offic.* n° 43), 26 avril 1865 (*Bull. offic.* n° 25), 25 juillet 1867 (*Bull. offic.* n° 29), et 10 janvier 1886 (*Bull. offic.* n° 5).
- h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* du 18 mai 1876, n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* du 18 avril 1884, n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1888 et au 1^{er} janvier 1889, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.



En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1888, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL primif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	380,508 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. %</i>	580,271,651 74	169,512,000 "	210,959,651 74	5,408,900 78
<i>Emprunt de 506,859,000 francs, autorisé en 1875, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 3 p. %)</i>	510,859,000 "	9,925,900 "	500,935,100 "	15,208,055 "
<i>Dette à 5 1/2 p. % 1^{re} série</i>	157,980,425 "	"	157,980,425 "	4,829,514 87
— 2 ^e série.	888,755,382 22	"	888,755,382 22	51,105,758 57
— 5 ^e série.	165,098,000 "	"	165,098,000 "	5,778,450 "
<i>Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires</i>	1,409,654 95	"	1,409,654 95	42,287 74
Fr.	2,102,554,075 91	170,255,900 "	1,923,118,175 01	62,553,412 90
<i>Dette flottante. fr.</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	472,222 20
Fr.	2,122,554,075 91	170,255,900 "	1,943,118,175 01	65,405,635 10
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Mons à Manège				672,550 "
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				500,000 "
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 "
4 ^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg				15,250 "
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,857 "
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).				1,000,000 "
Fr.				11,271,417 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>				(¹) 11,663,951 "

(¹) Y compris 1,555,679 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.

—

ANNEXE N° 1.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION AUX ÉCHEANCES DE 1887 ET DE 1888.

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1887	44,434,400 »	175,525,231 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1888	43,815,400 »	176,144,231 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1888	44,186,400 »	175,775,231 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1889	40,584,400 »	179,375,231 74	219,959,631 74
5 p. %	1 ^{er} mai 1887	181,754,800 »	328,200,300 »	509,955,100 »
	1 ^{er} novembre 1887	179,985,100 »	329,950,000 »	509,935,100 »
	1 ^{er} mai 1888	179,095,000 »	330,842,100 »	509,935,100 »
	1 ^{er} novembre 1888	177,608,200 »	332,526,900 »	509,935,100 »
5 p. % — Servitudes militaires	15 avril 1888	»	1,409,634 95	1,409,634 95
5 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1887	40,319,850 »	96,065,475 »	136,385,325 »
	1 ^{er} janvier 1888	40,416,050 »	95,969,275 »	136,385,325 »
	1 ^{er} juillet 1888	41,104,150 »	95,991,175 »	137,185,325 »
	1 ^{er} janvier 1889	40,077,150 »	97,903,275 »	137,980,425 »
5 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1887	»	»	»
	1 ^{er} novembre 1887	550,276,750 »	352,317,332 22	882,594,082 22
	1 ^{er} mai 1888	515,666,550 »	372,882,532 22	886,540,082 22
	1 ^{er} novembre 1888	512,317,250 »	376,418,152 22	888,735,382 22
5 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1887	»	»	»
	1 ^{er} août 1887	57,081,600 »	107,918,400 »	165,000,000 »
	1 ^{er} février 1888	56,205,500 »	108,794,700 »	165,000,000 »
	1 ^{er} août 1888	55,699,100 »	109,398,900 »	165,098,000 »
4 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} mai 1887	541,469,450 »	371,427,452 22	912,896,882 22
4 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} février 1887	58,775,900 »	75,945,100 »	134,719,000 »
	1 ^{er} mai 1887	58,714,800 »	75,982,400 »	134,697,200 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION AUX ÉCHÉANCES DE 1887 ET DE 1888.

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1887	555,450 "	2,194,065 50	2,749,495 50
	1 ^{er} janvier 1888	547,692 50	2,201,802 89	2,749,495 50
	Charges de l'année 1887. .	1,105,122 50	4,595,868 28	5,498,990 78
	1 ^{er} juillet 1888.	552,550 "	2,197,165 59	2,749,495 59
	1 ^{er} janvier 1889	507,505 "	2,242,190 39	2,749,495 59
	Charges de l'année 1888. .	1,059,655 "	4,459,555 78	5,498,990 78
	1 ^{er} mai 1887	2,726,022 "	4,925,004 50	7,649,026 50
	1 ^{er} novembre 1887	2,699,776 50	4,949,250 "	7,649,026 50
	Charges de l'année 1887. .	5,425,798 50	9,872,254 50	15,298,053 "
	1 ^{er} mai 1888	2,686,505 "	4,962,651 50	7,649,026 50
5 p. %	1 ^{er} novembre 1888	2,664,125 "	4,984,905 50	7,649,026 50
	Charges de l'année 1888. .	5,550,518 "	9,947,555 "	15,298,055 "
	15 avril 1888 (une année) .	"	42,287 74	42,287 74
	1 ^{er} juillet 1887.	715,452 94	1,681,145 81	2,396,598 75
	1 ^{er} janvier 1888	717,129 87	1,679,462 51	2,396,592 18
	Charges de l'année 1887. .	1,432,582 81	5,560,603 12	4,793,190 95
	1 ^{er} juillet 1888	725,079 25	1,679,845 66	2,404,924 81
	1 ^{er} janvier 1889	701,550 12	1,715,507 51	2,414,057 45
	Charges de l'année 1888. .	1,426,429 57	5,595,152 87	4,810,582 24
	1 ^{er} mai 1887	"	"	"
5 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} novembre 1887	9,270,845 12 1/2	6,165,555 51 1/2	15,445,596 44
	Charges de l'année 1887 (1 semestre).	9,270,845 12 1/2	6,165,555 51 1/2	15,445,596 44
	1 ^{er} mai 1888	8,989,164 62 1/2	6,525,444 51 1/2	15,514,608 94
	1 ^{er} novembre 1888	8,965,551 87	6,587,517 51	15,552,869 18
	Charges de l'année 1888. .	17,954,716 49 1/2	15,112,761 62 1/2	51,067,478 12
	1 ^{er} février 1887	"	"	"
	1 ^{er} août 1887 (1 trimestre). .	499,465 75	944,286 25	1,443,750 "
	Charges de l'année 1887 (1 trimestre).	499,465 75	944,286 25	1,443,750 "
	1 ^{er} février 1888	985,592 75	1,905,907 25	2,887,500 "
	1 ^{er} août 1888	974,754 25	1,914,480 75	2,889,215 "
5 1/2 p. % — 2 ^e série	Charges de l'année 1888. .	1,958,527 "	5,818,588 "	5,776,715 "
	1 ^{er} mai 1887 (1 semestre) .	10,820,380 "	7,428,548 64	18,257,957 64
	1 ^{er} février 1887	1,175,478 "	1,518,902 "	2,694,580 "
	1 ^{er} mai 1887 (1 trimestre). .	587,148 "	759,824 "	1,546,972 "
	Charges de l'année 1887 (3 trimestres)	1,762,626 "	2,278,726 "	4,041,552 "
	1 ^{er} mai 1887	"	"	"
	1 ^{er} novembre 1887	"	"	"
	Charges de l'année 1887 (1 semestre).	"	"	"
	1 ^{er} mai 1888	"	"	"
	1 ^{er} novembre 1888	"	"	"
5 1/2 p. % — 3 ^e série	Charges de l'année 1888. .	"	"	"
	1 ^{er} février 1887	"	"	"
	1 ^{er} août 1887 (1 trimestre). .	"	"	"
	Charges de l'année 1887 (1 trimestre).	"	"	"
	1 ^{er} février 1888	"	"	"
	1 ^{er} août 1888	"	"	"
	Charges de l'année 1888. .	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887 (1 semestre) .	"	"	"
	1 ^{er} février 1887	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887 (1 trimestre). .	"	"	"
4 p. % — 1 ^{re} série	Charges de l'année 1887 (3 trimestres)	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887	"	"	"
	1 ^{er} novembre 1887	"	"	"
	Charges de l'année 1887 (1 semestre).	"	"	"
	1 ^{er} mai 1888	"	"	"
	1 ^{er} novembre 1888	"	"	"
	Charges de l'année 1888. .	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887 (1 semestre) .	"	"	"
	1 ^{er} février 1887	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887 (1 trimestre). .	"	"	"
4 p. % — 2 ^e série	Charges de l'année 1887 (3 trimestres)	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887	"	"	"
	1 ^{er} novembre 1887	"	"	"
	Charges de l'année 1887 (1 semestre).	"	"	"
	1 ^{er} mai 1888	"	"	"
	1 ^{er} novembre 1888	"	"	"
	Charges de l'année 1888. .	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887 (1 semestre) .	"	"	"
	1 ^{er} février 1887	"	"	"
	1 ^{er} mai 1887 (1 trimestre). .	"	"	"

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1889.

SIONS.			MOTIFS	MOTIFS	Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1889.	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.		
	576		1 pension éteinte par suite de décès.		
	2,206		4 id. id. id.		
	555				
	4,452,181	179 pensions accordées nouvellement.	205 pensions éteintes par suite de décès.		
		2 id. id. par suite de revision.	2 id. id. par suite de revision.		
	17,400	5 id. id. nouvellement.	15 id. id. par suite de décès.		
	25,201				
	80				
					L'augmentation de 2,303 francs est due à la revision ordonnée par la loi du 23 mai 1888.
	67,185	3 pensions accordées nouvellement.	3 pensions éteintes par suite de décès.		
	721,118	22 id. id. id.	23 id. id. id.		
	620,347	53 id. id. id.	27 id. id. id.		
		1 id. id. par suite de revision.	1 id. id. par suite de revision.		
			1 id. id. par suite de cumul.		
	1,045,925	103 id. id. nouvellement.	58 id. id. par suite de décès.		
		3 id. id. par suite de revision.	3 id. id. par suite de revision.		
	575,354	34 id. id. nouvellement.	17 id. id. par suite de décès.		
		1 id. id. par suite de revision.			
	120,717	6 id. id. nouvellement.	11 id. id. id.		
	2,195,507	118 id. id. id.	164 id. id. id.		
			1 id. id. par suite de revision.		
	8,922		1 id. id. par suite de décès.		
	465,265	52 pensions accordées nouvellement	62 pensions éteintes par suite de décès.		
	28,751		8 id. id. id.		
	1,533,679	143 pensions accordées nouvellement.	61 id. id. id.		
		7 id. id. par suite de revision	7 id. id. par suite de revision.		
	11,665,951	710 pensions.	675 pensions.		

(1) Aux termes de l'article 8 de la loi du 10 mai 1876, et de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées :
 $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
 Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.